

Délibérations + annexes
du Conseil Municipal
du 13 avril 2023 18h – Salle des Actes



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-29-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, rapporteur entendu ;

Considérant la transmission du procès-verbal de la séance du lundi 13 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 mars 2023 (document annexé).**

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance

Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Séance du lundi 13 mars 2023

Procès-verbal en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-trois le lundi treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjoints et des Conseillers municipaux.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Philippe MARME, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Tony JUNG	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Francis BLONDIEAU	donne pouvoir à	Emmanuel RIOTTE
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT (jusqu'à son
arrivée)		

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

23 présents jusqu'au point 12
24 présents à partir du point 13

Conseil Municipal du lundi 13 mars 2023

Titre des rapports

1. Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2022. **(VOTE)**
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **(INFO)**
3. Modification de la délibération concernant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA). **(VOTE)**
4. Modalités de gestion des amortissements en M57. **(VOTE)**
5. Avenant n°1 au règlement budgétaire et financier. **(VOTE)**
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB). **(VOTE)**
7. Mise en place de fonds de concours : Rénovation de l'éclairage public - Remplacement des ballons fluo en LED (tranche 2). **(VOTE)**
8. Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2022. **(INFO)**
9. Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrain : Rue des Roches. **(VOTE)**
10. Désaffectation de l'école maternelle du Vernet. **(VOTE)**
11. Cession d'un logement : 5 rue Coste et Bellonte. **(VOTE)**
12. Modification du cahier des charges des aides à la rénovation des toitures, façades, volets et portes cochères. **(VOTE)**
13. Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. **(INFO)**
14. Convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture de la Région Centre (FRMJC), la Ville de Saint-Amand-Montrond, ENEDIS et VEOLIA – Exposition scientifique 2023. **(VOTE)**
15. Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et Mme Valérie VANDENDRIESSCHE – Sophrologue - en lien avec l'Atelier Parents « Ta main dans la mienne ». **(VOTE)**
16. Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges concernant l'organisation des Certificats d'Études Musicales. **(VOTE)**
17. Approbation du plan de récolement décennal du musée Saint-Vic. **(VOTE)**
18. Prix Alain Fournier : Remise de récompenses. **(VOTE)**
19. ~~Suppression de la dotation d'accueil et fin du dispositif de partenariat avec les établissements bancaires de Saint-Amand-Montrond.~~ **(VOTE)-POINT ANNULÉ**
20. Unité de production photovoltaïque au sol aux Terres Fortes : Avis au titre de l'évaluation environnementale. **(VOTE)**

Question n° 1
Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 8 décembre 2022.

Question n° 2
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Madame Noura ANGLADE, Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 8 décembre 2022 par Monsieur le Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations et débats :

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'en ce qui concerne les marchés publics, les entreprises retenues sont les moins chères.

Concernant l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des bâtiments communaux, les entreprises ayant répondu se trouvent pour l'une d'entre elles à Saint-Florent et pour l'autre à Bourges. Pour l'espace fitness, il n'y avait que 4 candidats mais pas d'entreprise du Cher.

En ce qui concerne les cartes de carburant et d'autoroute pour les véhicules du parc automobile de la Ville, il y avait avant un contrat avec Leclerc avec l'obligation d'aller uniquement chez Leclerc. Avec ce nouveau fournisseur, nous pourrions aller dans n'importe quelle station de France, ce qui est beaucoup plus pratique.

Le don de poussette est en excellent état et a été accepté par les services de la Ville parce que cela représentait un besoin.

Question n° 3
Modification de la délibération concernant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil Municipal a désigné 2 délégués titulaires (Lionnel DELHOMME et Jean-Pierre PEAUDECERF) et 2 délégués suppléants (Florence COMBES et Didier DEVASSINE) du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA).

Les services du contrôle de légalité de la Préfecture du Cher nous ont rappelé que seul un délégué titulaire et un délégué suppléant devaient être désignés au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de de modifier la délibération n°180 du 8 décembre 2022 et de désigner :
 - Monsieur Lionel DELHOMME – Délégué titulaire
 - Monsieur Didier DEVASSINE – Délégué suppléant

Question n° 4

Modalités de gestion des amortissements en M57

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-adjoint

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Lors du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal du 02/07/2020 a adopté la règle dérogatoire du calcul des amortissements de façon linéaire en année pleine qui suit celle d'acquisition.

Considérant que la délibération N°85 du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 doit être revue dans son intégralité, elle doit être annulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

décide à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- de fixer les nouvelles durées d'amortissement telles que présentées ci-dessus pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma ;
- d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma ;
- de fixer un seuil de biens de faible valeur à 1 000 € TTC pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma ;
- de déroger à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma ;
- d'appliquer la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma ;
- de sortir de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, les biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma.

Informations et débats :

Monsieur le Maire précise que ce n'est que l'application du règlement dû au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Question n° 5

Avenant n° 1 au règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-adjoint

La Commune de Saint-Amand-Montrond est régie par la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette nomenclature transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles figure la recommandation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier a pour objectif essentiel de clarifier et partager un ensemble de règles dans le domaine financier. Il fixe les règles de gestion applicable à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Aujourd'hui, la nomenclature budgétaire et comptable M57 impose de calculer les amortissements de façon linéaire au prorata temporis. Ce nouveau mode de calcul induit de modifier le règlement budgétaire et financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide d'adopter l'avenant au règlement budgétaire et financier qui s'appliquera aux budgets suivants :
 - * Budget Principal Ville ;
 - * Budget annexe Camping ;
 - * Budget annexe Cinéma.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER demande si cela est un choix.

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'il ne s'agit pas d'un choix mais d'une obligation visant à faire respecter le règlement.

Question n° 6

Débat d'Orientation Budgétaires 2023 (DOB)

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-adjoint

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstentions » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du budget principal et des budgets annexes, débat qui se tient sur la base du rapport.

Informations et débats :

Monsieur Jean-Claude LAUNAY évoque les points importants de ce rapport, tout d'abord dans le cadre d'une perspective nationale puis dans le cadre du bilan concernant le fonctionnement et les investissements de la Collectivité, ainsi que les orientations 2023 (selon l'annexe envoyée le lundi 6 mars 2023).

Dominique LARDUINAT explique qu'il n'est pas facile de synthétiser ce rapport. En ce qui concerne les 29 premières pages expliquant la situation internationale, nationale, voir locale, il estime que ce rapport d'orientation est très orienté et ses conclusions sont pour le moins hasardeuses, si on s'en tient au rapport de l'an passé qui spécifiait notamment que l'inflation totale attendrait un pic au 4^{ème} trimestre 2021 puis baisserait progressivement pour passer en dessous de 2% d'ici fin 2022. Or tout le monde sait que fin 2022 nous n'étions pas à 2% d'inflation mais plus prêt de 6% (inflation de INSEE) et aux alentours de 16 % à 18% pour l'alimentaire.

Il est également beaucoup moins optimiste que ce rapport sur la situation de l'emploi lorsque l'on connaît le nombre de radiations et de non-inscriptions à Pôle Emploi (ce que l'on appelle le HALO du chômage).

Il déplore enfin que ce rapport n'évoque pas l'actuelle réforme des retraites, rejetée par les 2/3 de la population et par plus de 90% de la population active. L'action en cours est, pour son groupe, une œuvre de salut public pour la population et notamment la plus précaire puisqu'à Saint-Amand-Montrond 38% des ménages fiscaux sont imposables contre une moyenne de 51% en France. Il s'agit donc d'une politique nationale d'austérité pour les retraites comme sur d'autres sujets faisant peser un grave danger sur la démocratie.

La ville de Saint-Amand-Montrond, à l'image de beaucoup d'autres collectivités, s'honorerait d'apporter son soutien à la majorité de la population hostile à une baisse des retraites et notamment, une fois de plus, pour les femmes et pour les salariés les plus précaires.

Concernant le budget à proprement parlé et en commençant par le budget de fonctionnement, celui-ci est évidemment contraint, comme pour les années précédentes, par le poids de la dette dont l'encours ne diminue quasiment pas (toujours à 18,4 millions d'euros) et dont la capacité de désendettement passe elle, en revanche, de 9 à 16 ans. Il y a donc une dégradation.

Ce budget est aussi contraint par l'inflation sur les fluides notamment, puisque l'on a 800 000 euros de plus de charge à caractère général et que l'on voit bien que la Ville ne peut pas bénéficier du bouclier tarifaire ce qui est, d'après lui, proprement scandaleux.

Concernant le point d'indice des fonctionnaires, puisqu'il y est fait mention, il faut remettre ce point dans le contexte de l'absence d'augmentation de ce point d'indice depuis plus de 10 ans, même s'il a augmenté de 3,5% en 2022, conduisant à une perte de pouvoir d'achat des personnels qui sont aussi consommateurs dans les commerces de notre ville et qui peuvent eux aussi avoir intérêt à ce que leur salaire soit basé sur l'inflation.

Concernant les recettes de fonctionnement, c'est une hausse des impôts et taxes d'environ 1 million d'euros supportés par les Saint-Amandois. Même si nous sommes en fiscalité unique cela ne change rien sur le montant. Cela représente une perte d'autonomie de la commune au profit de la Communauté de communes.

Dans ce rapport il y a malheureusement beaucoup moins de pages consacrées à l'investissement ; et pour cause : entre 2021 et 2022 les dépenses d'équipement ont fondu de 2,2 millions à 1,4 millions, alors que le rapport de l'an dernier annonçait 2,6 millions d'investissement lors du vote du budget. Donc on voit bien qu'on est très en dessous, pratiquement à la moitié, de ce qui était annoncé. Ainsi les trottoirs et la voirie de Saint-Amand-Montrond attendront encore un peu, voir longtemps à ce rythme-là.

Il s'agit donc pour lui d'un budget d'austérité dont la liste qu'ils représentent Sylvie OLIVIER et lui-même, ne sont pas comptables.

Il est compliqué de pouvoir débattre de l'ensemble des sujets puisqu'il y a beaucoup de choses, notamment sur la dette, qui pourraient être développées et sur l'investissement qui pâtit de cette dette. Même s'ils notent des points positifs en essayant d'être le plus objectifs possible, notamment sur les travaux de mise en conformité des chaudières et des toitures ou sur le tableau de sécurité de SamExpo qui sont évidemment des points importants.

On voit bien néanmoins que nous sommes dans un budget particulièrement contraint par la situation générale qui pèse, (le fait par exemple que nous ne puissions pas avoir pour l'énergie des tarifs favorables), mais également de par la dette qui nous sert de « boulet » pour pouvoir avoir une qualité de vie à la hauteur de ce qui serait souhaitable.

Sylvie OLIVIER demande s'il n'y a pas une petite coquille page 32 sur les effectifs au 31 décembre. Il est noté 2021. N'est-ce pas plutôt 2022 ?

Jean-Claude LAUNAY répond par l'affirmative : il s'agit bien de 2022.

Idem sur la page 44 concernant les budgets annexes du camping. Est-ce bien 2022 comme il est précisé ou 2023 ?

Jean-Claude LAUNAY précise qu'il s'agit bien des chiffres de 2022.

Elle demande si sur le chapitre des subventions, le détail leur sera fourni avant de voter le budget. Jean-Claude LAUNAY répond que les subventions feront l'objet d'un rapport lors du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

Elle relève les dépenses d'informatique qu'elle trouve chères. Emmanuel RIOTTE, Maire, lui précise qu'il a fallu racheter les licences.

En ce qui concerne le camping elle s'interroge sur la différence entre un concessionnaire et un délégataire et souhaite savoir si la Ville est concernée par l'investissement. Elle ne comprend pas la somme annoncée de dépenses et pourquoi cela ne s'équilibre pas.

Jean-Claude LAUNAY précise que nous donnons chaque année un montant à la société qui a pris en charge la gestion du camping : 90 000 € pendant 13 ans.

Sylvie OLIVIER demande s'ils ont un impératif de réussite en contrepartie car cela ne s'équilibre pas du tout alors que c'est le cas pour le cinéma.

Elle s'interroge également sur ce que l'on appelle avantage en nature. Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle qu'il n'y a aucun avantage en nature au sein de la collectivité ; le remboursement kilométrique n'est pas un avantage en nature et il n'y a pas de voiture de fonction mais des voitures de service.

Enfin elle constate que les coûts de la sophrologue et hypnothérapeute ne sont pas mentionnés. Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cela sera dans le compte administratif.

En ce qui concerne la dette, elle ne comprend pas le mécanisme : pourquoi si le capital restant dû baisse, l'encours de la dette ne baisse-t-il pas et pourquoi on rembourse sur 16 ans au lieu de 9 ans.

Jean-Claude LAUNAY explique le mécanisme du fait de la diminution de l'épargne brute entre 2021 et 2022. Cette diminution s'explique par l'inflation au niveau notamment des fluides mais aussi par l'augmentation du point d'indice impactant fortement la masse salariale de la collectivité. La capacité de désendettement est un indicateur dynamique qui répond à la question suivante : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise toute son épargne brute chaque année à cet effet, il s'agit donc d'un ratio théorique. La durée de vie résiduelle de la dette étant en moyenne de 15 années.

C'est maintenant à nous de faire en sorte d'être plus vigilant sur les dépenses de fonctionnement de façon à remonter le résultat et ainsi diminuer la durée de remboursement de la dette.

De plus, il précise que le nombre d'habitants (+ ou - de 10 000 habitants) peut nous faire changer de strate quant à la durée de remboursement. Nous attendons donc avec impatience le prochain recensement.

Il insiste également sur les charges supportées par la Ville, étant donné que l'on porte des compétences qui pourraient peut-être être portées par la Communauté de communes (le scolaire, la culture).

Sylvie OLIVIER s'interroge également sur le capital de la dette.

Jean-Claude LAUNAY explique que le capital de la dette (environ 1,7 millions par an) est déduit de l'encours de la dette.

Il précise que pour faire des investissements, il est parfois nécessaire d'avoir recours à l'emprunt ce qui influe sur l'encours de dette : si par exemple on rembourse 1,7 millions de capital par an et que l'on emprunte 2 millions on augmente l'encours de dette de 300 000 €. En revanche si on emprunte 1,5 millions on améliore l'encours de dette de 200 000 €.

Marie BLASQUEZ fait remarquer que son groupe a lui aussi été interpellé par ce passage de 9 à 12 ans, par le ratio de l'épargne brute qui n'est pas bon. Elle se demande comment vont pouvoir être financés tous les investissements prévus, dans la mesure où la capacité d'auto-financement n'est pas exceptionnelle. Il sera nécessaire d'avoir de bonnes recettes.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que nous faisons appel à l'ingénierie financière avec des subventions qui sont très importantes, notamment de l'Etat. Sur ces projets-là la collectivité est largement finançable.

Yves PURET souhaite revenir sur les budgets annexes et notamment sur le budget du camping et les 90 000 euros qui sont donnés tous les ans au concessionnaire. Ce dernier touche cet argent depuis déjà 2 ans alors que pour l'instant nous n'avons pas vu beaucoup de travaux, à part la barrière du camping qui a été démontée. Il s'étonne de cette avance de trésorerie.

Et concernant le cinéma il trouve dommage qu'il y ait 0 dépense même si le cinéma à vocation à déménager un jour. Il y aurait besoin de travaux.

Didier DEVASSINE précise en ce qui concerne le camping, qu'il s'agit de l'accord contractuel qui a été pris avec les « 1000 lieux du Berry », contrat qui a été conclu sur 13 ans, durée d'exploitation du camping. Ils ont un projet d'investissements ambitieux. Nous avons un camping aujourd'hui qui est complètement vétuste et si à un moment donné nous voulons l'exploiter et faire venir des touristes, il fallait revoir les choses de fond en comble. Elles ont été quantifiées et valorisées et le contrat a été pris et cela a été voté.

En ce qui concerne l'état d'avancement des travaux, il y a une question qui portait sur le PLUiH et une modification qui devait être faite pour pouvoir permettre de réaliser les travaux prévus. Cela a été validé au mois de décembre 2022. Nous sommes au mois de mars et les « 1000 lieux du Berry » sont en train de travailler avec l'ABF sur la finalisation des plans. Le sujet de l'inflation et d'augmentation du coût des fluides se portent aussi sur les matériaux et sur la construction et il a fallu revoir avec les « 1000 lieux du Berry » comment il était possible de faire rentrer l'ensemble des travaux qui sont souhaités dans l'enveloppe initiale alors même que nous savons que sur certains postes on augmente les coûts de 30% ou 40%.

Cela prend donc un peu plus de temps que prévu et il vaut mieux parfois savoir prendre le temps de bien réfléchir et de bien analyser les choses et de voir à quel endroit il est peut être possible de revoir la copie pour faire en sorte que cela reste dans le budget et que la Collectivité n'ait pas à rajouter de l'argent dans le projet. Cela devrait être finalisé d'ici fin avril. L'objectif étant de toutes façons de se caler sur la saison touristique qui va commencer au début du mois de mai. Il apparaît donc clairement que de début mai jusqu'à fin septembre il n'y aura pas de travaux. Par contre il y a un programme, qui a déjà été engagé, d'achat de matériel et entre autre d'habitat léger de type lodge qui va être installé d'ici le début de la saison touristique. Et qui se prolongera car en termes d'approvisionnement il y a des délais et nous sommes sur une liste. D'ici le courant du mois de juin nous devrions avoir l'ensemble des habitats qui avaient été programmés pour cette année.

Pour le reste on affine le travail de réflexion et on fait en sorte pour que tout soit prêt à la fermeture du camping, on puisse engager dans des conditions confortables les travaux.

Yves PURET s'étonne du fait que nous devions payer les travaux avant leur commencement et non à la fin.

Didier DEVASSINE répond que c'est le principe selon lequel cela fonctionne. Il a lui-même posé cette question et les « 1000 lieux du Berry » lui ont garanti que ces fonds avaient été mis de côté et provisionnés pour les futurs travaux.

Sylvie OLIVIER demande qui va payer concernant la construction de la piscine car étant donné que cela ne profitera pas aux Saint-Amandois elle ne trouve pas normal que cela soit financé avec des fonds publics. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle pour attirer les touristes ?

Didier DEVASSINE répond que la vérité est à venir. On ne peut décemment pas imaginer que les touristes vont affluer à Saint-Amand-Montrond parce qu'on leur dit que dans un an il y aura une piscine. Néanmoins une fois que les choses seront installées nous pourrions mettre en place la communication qui permettra l'affluence des touristes. Il rappelle que grâce à la véloroute, Saint-Amand-Montrond sera une halte intéressante.

Il précise que c'est l'ensemble de l'enveloppe liée aux travaux qui financera entre autres cette piscine mais également les bungalows, le renouvellement complet de la partie du bâtiment d'accueil qui va intégrer une partie restauration avec une entrée indépendante et qui pourra accueillir les Saint-Amandois, plus l'ensemble du reste des prestations.

Dominique LARDUINAT revient sur le cinéma qui aurait besoin d'entretien, notamment en ce qui concerne les sièges. En attendant un futur déménagement il y aurait besoin de faire au moins un minimum

Emmanuel RIOTTE, Maire, acquiesce en précisant que les fauteuils de la salle du haut datent de 1980 et que l'accessibilité PMR n'existe pas. C'est pourquoi il est nécessaire de partir vers un autre lieu. Il précise que les salles de cinéma sont largement financées.

Question n° 7

Mise en place de fonds de concours :

Rénovation de l'éclairage public : Remplacement des ballons fluo en LED (tranche 2)

Rapporteur : Madame Jacqueline CHAMPION, 2^{ème} Maire-adjointe

La compétence Eclairage Public étant détenue par la Communauté de communes Cœur de France, la Ville a sollicité une participation financière auprès de Cœur de France, sous la forme de fonds de concours, pour les travaux d'éclairage public de remplacement des ballons fluo en LED, tranche 2 estimée à 116 108,06 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- accepte la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faites des subventions obtenues et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise, pour être tout à fait clair, que cela représente 81 000 € pour le SDE, 15 000 € pour la Communauté de communes et 15 000 € pour la Ville.

Jacqueline CHAMPION indique que ces sommes concernent le remplacement de 134 ballons fluo en LED.

Question n° 8

Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2022

Rapporteur : Madame Pascale BECUAU Conseillère Municipale

Un bilan des cessions et des acquisitions foncières opérées en 2022 par la Ville de Saint-Amand-Montrond doit être dressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- prend acte de la communication de la liste des cessions et acquisitions foncières opérées sur l'année 2022 précitée ci-dessus.

Question n° 9

Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrain : Rue des Roches

Rapporteur : Madame Sandrine KOSTADINOV, Conseillère Municipale

Monsieur Christophe IAVARONE demeurant 71 rue des Roches à Rouzaire s'est approprié une partie de terrain issu du domaine public.

Par courrier en date du 30 novembre 2022, la Ville a demandé à Monsieur Christophe IAVARONE, de bien vouloir se porter acquéreur de cette partie de terrain, d'une superficie d'environ 150 m² au prix de 5 € le m², valeur vénale émise par les services fiscaux.

Par mail en date du 08 décembre 2022, Monsieur Christophe IAVARONE s'est engagé à acquérir au prix déterminé cette partie de terrain issu du domaine public, afin de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal avant cession d'une partie du terrain situé rue des Roches ;
- approuve la cession d'une partie du terrain sis rue des Roches à Monsieur Christophe IAVARONE, au prix de 5 € le m² ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et les documents s'y rapportant.

Question n° 10

Désaffectation de l'école maternelle du Vernet

Rapporteur : Monsieur Didier DEVASSINE, Conseiller Municipal

La Ville, dans le cadre de l'élaboration d'un maillage scolaire pour ses écoles en 2018, a décidé la fermeture de l'école maternelle du Vernet.

Le bien était utilisé comme école relevant de l'usage public.

Il est donc nécessaire de procéder à la désaffectation de la propriété en vue de son changement d'affectation.

Madame la sous-préfète, a donné son accord par courrier en date du 3 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuver la désaffectation du bien ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Question n° 11

Cession d'un logement : 5 rue Coste et Bellonte

Rapporteur : Monsieur Philippe MARME, Conseiller Municipal

La SA France Loire souhaite vendre un logement situé à Saint-Amand-Montrond, 5 rue Coste et Bellonte.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a été saisie par cet organisme.

Par courrier reçu le 24 janvier 2023, la DDT demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet, conformément aux dispositions de l'article L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents à intervenir.

Question n° 12

Modification du cahier des charges des aides à la rénovation des toitures, façades, volets et portes cochères

Rapporteur : Madame Brigitte MERCIER, Conseillère Municipale

La Ville verse depuis 1981 des aides aux particuliers destinées à la rénovation des toitures et façades afin de préserver les qualités esthétiques du patrimoine.

Dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), la Ville a renforcé ce dispositif en l'ouvrant à la rénovation des volets et portes cochères, en augmentant les plafonds d'aides ainsi qu'en élargissant le périmètre d'attribution.

Le cahier des charges tel que défini, impose la réalisation des enduits de façade au nu des pierres ou briques d'encadrement.

Cependant cet alinéa est en contradiction avec les caractéristiques architecturales historiques de biens situés dans le centre-ville. Il convient donc de le supprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de valider la modification du cahier des charges de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents à intervenir.

Question n° 13

Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Rapporteur : Madame Sophie CUINIERES, 6^{ème} Maire-adjointe

Pour sa rentrée scolaire 2020/2021, la Ville de Saint-Amand-Montrond en lien avec les directeurs des écoles Saint-amandoises et l'Inspecteur de Circonscription de l'Education Nationale, avait émis un avis favorable pour déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours.

Le Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) l'avait acceptée pour trois ans.

Aujourd'hui, à l'issue de cette période, la Municipalité devait statuer sur le maintien ou non de cette demande de dérogation.

Il a été demandé que l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours soit la suivante :

Ecole	Adresse	Jour d'accueil	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Primaire Le Vernet	10 rue Victor Hugo	Lundi-Mardi Jeudi-Vendredi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h45
Maternelle Les Buissonnets	51 avenue de la République	Lundi-Mardi Jeudi-Vendredi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h45
Elémentaire Les Buissonnets	51 avenue de la République	Lundi-Mardi Jeudi-Vendredi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h45
Maternelle Mallard	10 rue Ernest Mallard	Lundi-Mardi Jeudi-Vendredi	8h45 – 11h45	13h45 – 16h45
Elémentaire Marceau	15 Cours Fleurus	Lundi-Mardi Jeudi-Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00

Le Conseil Municipal prend acte de la volonté de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées et ainsi d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et de proposer au DASEN d'organiser celle-ci comme indiqué ci-dessus.

Question n° 14

Convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture de la Région Centre (FRMJC), la Ville de Saint-Amand-Montrond, ENEDIS et VEOLIA – Exposition scientifique 2023

Rapporteur : Madame Florence COMBES, 4^{ème} Maire-adjointe

Depuis 24 ans, la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture de la Région Centre (FRMJC) organise une exposition scientifique interactive qui circule dans le Berry pendant l'année scolaire.

Cette exposition, dont le thème 2023 est « Au travers du corps », se tiendra salle de Bal à Saint-Amand-Montrond du mercredi 22 mars au vendredi 31 mars et offrira une sensibilisation interactive, expérimentale et ludique au thème de l'anatomie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention de partenariat entre la FRMJC du Centre, la Ville de Saint-Amand-Montrond, la Direction Territoriale d'ENEDIS et la Direction Territoriale de VEOLIA EAU Beauce Sologne Berry ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 15

Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et Mme Valérie VANDENDRIESSCHE – Sophrologue – en lien avec l'atelier Parents « Ta main dans la mienne »

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF, Conseiller Municipal

Mme VANDENDRIESSCHE, sophrologue diplômée, propose d'animer des séances de sophrologie à destination des enfants accueillis lors des séances de l'Atelier Parents « Ta main dans la mienne » afin de les aider à gérer leurs émotions par des exercices corporels et respiratoires adaptés et de façon ludique.

La présente convention prévoit une séance de sophrologie lors de chaque séance de l'Atelier-Parent « Ta main dans la mienne » pour l'année 2023 (soit 10 séances).

Aucun coût ne sera nécessaire à la réalisation de ces activités organisées gratuitement et bénévolement par Mme Valérie VANDENDRIESSCHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention de partenariat entre la Ville et Mme VANDENDRIESSCHE ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cette opération menée par le service petite enfance est remarquée par le Département.

Question n° 16

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges concernant l'organisation des Certificats d'Études Musicales

Rapporteur : Monsieur Raphaël FOSSET, 7^{ème} Maire-adjoint

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental propose aux écoles de musique de Saint-Amand-Montrond, de Mehun-sur-Yèvre et au Conservatoire de Vierzon une organisation commune pour l'épreuve instrumentale des Certificats d'Études Musicales (CEM).

Pour se faire, une convention, ayant pour objet de définir les modalités d'organisation de cette épreuve, doit être signée entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges.

Cette Convention prend effet pour l'année scolaire 2022/2023 et sera reconduite par tacite reconduction pendant 3 années consécutives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention de partenariat entre la Ville de Bourges et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Question n° 17

Approbation du plan de récolement décennal du musée Saint-Vic

Rapporteur : Monsieur Raphaël FOSSET, 7^{ème} Maire-adjoint

L'un des axes majeurs du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée Saint-Vic, approuvé le 9 décembre 2021 par le Conseil Municipal de Saint-Amand-Montrond et en mai 2022 par les services de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Service des Musées de France), vise à améliorer les conditions de conservation des collections du musée.

C'est à l'occasion de la réalisation du chantier des collections du musée que sera mis en œuvre le récolement décennal.

Le plan de récolement décennal, rédigé par le responsable des collections, est l'outil de planification qui définit l'état des lieux, le programme et la méthode de travail pour l'ensemble du récolement.

Il doit être communiqué à la personne morale propriétaire des collections, validé officiellement par le propriétaire moral des collections et adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve le plan de récolement décennal du musée Saint-Vic ;
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au récolement de ces collections ;
- autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Question n° 18

Prix Alain Fournier : Remise de récompenses

Rapporteur : Monsieur Raphaël FOSSET, 7^{ème} Maire-adjoint

Le 38^{ème} Prix Alain-Fournier sera décerné par le jury le mercredi 8 mars 2023.

Ce prix, doté d'un chèque de 2 000 €, sera remis officiellement le samedi 8 avril 2023 à la Pyramide des Métiers d'Arts – rue de la Cannelille lors du Salon du Livre.

Par ailleurs, la ville de Saint-Amand-Montrond prend en charge les frais de déplacements, l'hébergement et la restauration des personnes suivantes :

- Mme Agathe CORRE-RIVIERE, Présidente d'honneur du Prix ;
- Le lauréat 2023
- Les auteurs invités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix 2023.

Informations et débats :

Raphaël FOSSET précise que le prix a été décerné la semaine dernière à Mathieu PIEYRE pour « le professeur d'anglais ».

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il s'agit de l'hommage d'un ancien élève à son professeur qui était un exemple.

Marie BLASQUEZ trouve dommage que ce prix ne soit pas plus médiatisé alors même qu'il a beaucoup d'importance et que de grands écrivains ont été reconnus grâce à ce prix, notamment dernièrement Mélissa DA COSTA. Une plus grande médiatisation pourrait mettre notre ville en valeur.

Raphaël FOSSET répond qu'il y a de la communication autour de ce prix et que les auteurs communiquent pour leur part énormément sur leur blog et réseaux sociaux.

Sylvie OLIVIER trouve que c'est bien de maintenir ce prix et de continuer à valoriser la littérature donc le goût de la lecture. C'est très important et pour la jeunesse et pour les adultes de continuer à lire malgré l'audiovisuel.

Question n° 19

Suppression de la dotation d'accueil et fin du dispositif de partenariat avec les établissements bancaires de Saint-Amand-Montrond

Point annulé

Question n° 20

Unité de production photovoltaïque au sol aux Terres Fortes : Avis au titre de l'évaluation environnementale

Rapporteur : Monsieur Lionnel DELHOMME, Conseiller Municipal

La société URBA 387 a déposé en date du 21 avril 2022 un dossier de permis de construire portant sur la construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur les parcelles BV 178, BV 179 et BV 180 sises aux Terres Fortes à Saint-Amand-Montrond.

En application de l'article L.122-2 du Code de l'Environnement, la Direction Départementale des Territoires du Cher sollicite par un courrier en date du 02 janvier 2023 l'avis du Conseil Municipal sur ce projet au titre de l'évaluation environnementale.

Le dossier d'évaluation environnementale présenté faisant état d'un environnement proche caractérisé par la présence de nombreuses habitations sur un site, localisé en entrée de ville et étant particulièrement visible, il sera nécessaire de prévoir une intégration soignée, notamment par le traitement paysager des haies Sud et Ouest.

La Ville souhaite que ces haies permettent de masquer l'installation. Il sera donc demandé au porteur de projet d'implanter des haies d'essences locales d'une hauteur de 4m, permettant également de favoriser la présence d'oiseaux.

Le bardage existant devra être déposé dans sa totalité.

Considérant que ces modifications du projet, à la marge, permettraient une meilleure intégration de celui-ci dans l'environnement, la Ville propose de donner un avis favorable assorti des prescriptions ci-dessus au titre de l'évaluation environnementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- donne un avis favorable assorti des prescriptions ci-dessus au titre de l'évaluation environnementale ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente délibération à la Direction Départementale des Territoires du Cher et à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que ce sont les terrains de l'ancienne casse GABILLAT, terrains pollués.

Dominique LARDUINAT demande si la Mairie va toucher quelque chose.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'il s'agit d'un terrain privé et que cette vente est autorisée par le PLUiH ; chose qui n'est pas possible route de Bourges du côté de Citroën.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h58

Saint Amand Montrond, le 27 mars 2023

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée sur la borne publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville depuis le 15 mars 2023.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Pierre PEAUDECERF

Emmanuel RIOTTE



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Groupement de commandes entre le CCAS et la ville pour la passation d'accords-cadres de préparation de repas.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu la convention de groupement de commande pour la préparation de repas entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu Madame Isabelle CHAPUT, 8^{ème} Maire-Adjointe, rapporteur entendu ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Amand-Montrond ont recensé des besoins identiques concernant les prestations de préparation de repas ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de former un groupement de commandes entre ces entités conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

Considérant que ce groupement a pour finalité la mutualisation des services et des besoins des parties prenantes afin d'obtenir une coordination des prestations ;

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de passer préalablement une convention constitutive de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Saint-Amand-Montrond sera coordonnateur.

Cette convention fixe les règles de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités de passation de l'opération pour laquelle elle est établie ;

Considérant que l'évaluation du coût total des accords-cadres objets du groupement est estimée à 795 000 € HT pour quatre ans (hors évolution indiciaire annuelle).

Cette estimation se décompose de la façon suivante :

- 503 000 € HT pour la Ville de Saint-Amand-Montrond,
- 292 000 € HT pour le Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que les accords-cadres seront conclus pour une durée totale de quatre ans à compter du 26 août 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la constitution d'un groupement et d'ainsi établir une convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Amand-Montrond (*document annexé*) ;
- d'approuver le rôle de coordonnateur de la Ville de Saint-Amand-Montrond, pour la passation conjointe d'accords-cadres de préparation de repas d'une durée de 4 ans à compter du 26 août 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la ville de Saint-Amand-Montrond, la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-30-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

**PRESTATIONS DE SERVICES
DE PREPARATION DE REPAS**

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES**

Mars 2023

ENTRE :

La Ville de Saint-Amand-Montrond, sise 2 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond (18200), représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023, Ci-après dénommée « la Ville »,

D'une part,

ET :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Amand-Montrond, sis 8 rue Raoul Rochette à Saint-Amand-Montrond (18200), représenté par son Président, Monsieur Emmanuel RIOTTE, autorisé aux fins des présentes par le Conseil d'Administration lors de sa délibération du, Ci-après dénommée « le CCAS »,

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :**PREAMBULE :**

Considérant que le CCAS et la Ville ont recensé des besoins identiques concernant les prestations de préparation de repas, il est convenu de former un groupement momentané de commandes conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Ce groupement a pour finalité la mutualisation des services des parties prenantes afin d'obtenir une coordination des prestations et la réduction des coûts de procédure correspondants.

Article 1 : Objet et nature de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'élaboration, de lancement de l'avis d'appel public à la concurrence et de choix des opérateurs économiques pour les accords-cadres de préparation de repas suivants :

- Production, conditionnement et livraison de repas en liaison froide pour la petite enfance,
- Production, conditionnement et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire,
- Production, conditionnement et livraison de repas en liaison chaude pour l'ALSH,
- Confection et conditionnement de repas en liaison froide pour le portage de repas par le CCAS.

Ces accords-cadres prendront effet le 26 août 2023 pour une durée de 4 (quatre) ans.

Les parties s'engagent à respecter les conditions de la présente convention.

La convention a pour objet la formation d'un groupement de commandes qui n'aura pas de personnalité morale. Le présent groupement est librement constitué entre ses membres.

Article 2 : Membres et coordonnateur - désignation et adhésion :

Les membres du présent groupement sont désignés en tête des présentes.

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Saint-Amand-Montrond pour la durée de la convention.

Le coordonnateur est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des seules missions prévues au titre de la présente convention.

Article 3 : Nature des accords-cadres

Les prestations objets des accords-cadres seront réalisées dans le cadre des dispositions relatives aux marchés publics et en référence aux modalités applicables aux pouvoirs adjudicateurs. La procédure mise en place sera **l'appel d'offres ouvert**.

Article 4 : Organisation de la procédure et de l'exécution des accords-cadres

Article 4.1. – Missions des membres du groupement

Le coordonnateur assiste l'autre membre dans la définition de ses besoins, procède à leur recueil en vue de leur recensement puis rédige les pièces techniques et administratives.

Le coordonnateur est chargé :

- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation et de procéder à ce titre au choix du type de contrat et de procédure appropriés,
- de rédiger l'(es) avis d'appel public à la concurrence (AAPC),
- d'informer l'autre membre du groupement de la date d'envoi de l'AAPC et des date et heure limites de réception des offres,
- de réceptionner les plis et en assurer l'enregistrement,
- d'établir les tableaux d'ouverture des plis,
- d'ouvrir les plis et d'analyser les candidatures,
- d'analyser les offres,
- de rédiger un rapport de choix,
- de classer les offres et de proposer une offre économiquement la plus avantageuse par sa Commission d'Appel d'Offres,
- de contrôler administrativement l'offre retenue,
- de procéder à une mise au point (le cas échéant), de l'adresser au futur titulaire de chaque accord-cadre et de la faire signer par les parties aux accords-cadres,
- de rédiger les lettres de rejets, de les faire signer et de les adresser aux candidats non retenus,
- le cas échéant, de rédiger les lettres d'explications en cas de réclamation d'un candidat non retenu,
- de signer l'offre,
- de rédiger la lettre de notification, de la faire signer et l'adresser par lettre recommandée dématérialisée au candidat retenu,
- de transmettre à l'autre membre du groupement par courriel copie des pièces nécessaires à l'exécution des accords-cadres en ce qui le concerne.

L'autre membre du groupement est chargé :

- de répondre aux demandes du coordonnateur dans le délai imparti,
- de procéder au recueil de ses besoins préalablement à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises, et les communiquer au coordonnateur,

- d'assurer la bonne exécution des accords-cadres portant sur ses besoins dans le domaine, en lien avec l'entreprise choisie,
- d'inscrire le montant qui le concerne dans son budget,
- d'assurer le paiement des prestations correspondantes, au prestataire directement.

L'exécution des accords-cadres est effectuée par chacun des membres du groupement pour ceux le concernant.

L'ensemble des membres du groupement porte la responsabilité de la procédure de passation. En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, celui-ci divise la charge financière par le nombre de membres pondérée par le poids (financier) relatif de chacun d'entre eux dans l'accord-cadre. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

Le contentieux éventuel né de l'exécution d'un accord-cadre est traité par chaque membre du groupement pour sa part. Celui-ci se doit d'informer le cas échéant le coordonnateur.

Article 4.2. – Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente est celle du coordonnateur du groupement.

Article 5 : Répartition des frais engagés

Il ne sera pas demandé à l'autre membre de contribution aux frais matériels et de personnels du groupement de commandes.

Tous les coûts de procédure liés à la présente convention seront engagés par le coordonnateur (frais de publicité, etc.).

Chaque membre du groupement exécute l'(les) accord(s)-cadre(s) le concernant et rémunère le titulaire pour sa part.

Article 6 : Retrait et modification

Article 6.1. – Retrait de l'une des parties

Le retrait d'un membre du groupement est impossible pendant la phase de passation ou d'exécution du de l'accord-cadre.

Article 6.2. – Modification

Toute modification de la présente convention se réalise par voie d'avenant qui doit être approuvé par les membres du groupement et selon les mêmes formes que la passation de la convention constitutive.

La passation d'avenant ou de décision modificative, le cas échéant, est effectuée, par le coordonnateur, sous réserve que cet avenant ou cette décision modificative ne bouleverse pas l'économie de l'accord-cadre initial et dans le respect des dispositions relatives aux marchés publics.

Article 7 : Nullité relative

Si l'une ou plusieurs stipulations de la présente convention sont tenues pour non valables ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur fin et leur portée.

Article 8 : Juridiction compétente

Les litiges susceptibles de survenir à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa date de notification par le coordonnateur à l'autre membre du groupement jusqu'à la date de fin des accords-cadres.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les membres du groupement font élection de domicile à leur adresse indiquée en tête des présentes.

La présente convention est établie en un (1) exemplaire original conservé par le coordonnateur.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le

Pour la Ville,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Pour le CCAS,
La Vice-Présidente,

Isabelle CHAPUT



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le :19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Élection du président de séance pour le vote des comptes financiers uniques du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et cinéma.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-31-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-14 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que Monsieur le Maire ne pouvant lui-même présenter ni voter les comptes financiers uniques 2022 au Conseil Municipal, il est demandé à ce dernier d'élire un/une Président(e) de séance ;

Considérant que Monsieur le Maire pourra assister au débat, mais pas à la délibération ;

Considérant qu'il est proposé Monsieur Francis BLONDIEAU comme Président de séance ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'élire Monsieur Francis BLONDIEAU comme Président de la séance de vote des comptes financiers uniques du budget principal Ville et des budgets annexes camping et cinéma.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Compte Financier Unique : budget principal Ville.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire (...) au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. » ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la candidature en juin 2019 de la Ville de Saint-Amand-Montrond à la vague 2 d'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint rapporteur entendu ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

Considérant qu'au 31 janvier 2023, la commune a clôturé son exercice budgétaire. Le fonctionnement du CFU a entraîné des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable et le service des finances de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur - la commune - et la comptable - le service de gestion comptable de Saint-Amand-Montrond.

Considérant qu'il s'agit pour le Conseil municipal :

- d'examiner les résultats du compte financier unique 2022 du budget principal Ville présentés ci-dessous ;
- de prendre connaissance des conditions d'exécution dans la note brève et synthétique jointe en annexe.

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2022 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		
Ville	2 901 907,96	3 587 149,83	+ 685 241,87	- 439 213,51	+ 246 028,36	87 834,41	17 135 340,04	17 493 079,55	+357 739,51	+4 426 994,85	+4 784 734,36
RAR 2022	400 748,16	66 885,39	.	-	- 333 862,77						
			Besoin en investissement :		- 87 834,41		Prélèvement et affectation du résultat à l'investissement	1068		87 834,41	
			Résultat 2022 à reporter en investissement en 2023	+ 246 028,36			Résultat 2022 à reporter en fonctionnement en 2023	002		+ 4 696 899,95	

Accuse de réception en préfecture
018-211801972-20230413-32-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise (*note brève et synthétique annexée*) ;
- d'adopter les résultats du Compte Financier Unique 2022 du budget principal Ville (*document annexé*).

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »
4 « abstentions » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE)

Le secrétaire de séance

Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-32-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2022 Budget principal Ville, budgets annexes camping et cinéma

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Les comptes administratifs jusqu'en 2021 et à compter de 2022, les Comptes Financiers Uniques (CFU) présentent, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ces comptes retracent l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Les CFU présentent la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2022 du budget principal de la Ville et des budgets annexes camping et cinéma.

Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invité à approuver la gestion 2022 ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Budget principal :

➤ Section de fonctionnement :

Avec la reprise du résultat antérieur de + 4 426 994,85 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à + 4 784 734,36 €.

• Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	CA 2021	CFU 2022	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 305 695,45 €	4 104 705,87 €	24,17%
012 - Charges de personnel	8 302 636,13 €	8 653 939,80 €	4,23%
014 - Atténuation de produits	156 337,00 €	120 321,03 €	-23,04%
65 - Autres charges de gestion courante	1 595 429,37 €	1 754 011,53 €	9,94%
66 - Charges financières	880 634,80 €	824 867,09 €	-6,33%
67 - Charges exceptionnelles	1 809,72 €	500,00 €	-72,37%
68 - Dotations aux provisions	500 000,00 €	476 000,00 €	-4,80%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 516 384,80 €	1 200 994,72 €	-20,80%
TOTAL	16 258 927,27 €	17 135 340,04 €	5,39%

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : elles sont en hausse par rapport à 2021 de + 799 010 € (+24,17 %) dû essentiellement au coût total des dépenses de fluides supportés sur une année complète ; les collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire sur l'exercice 2022. Sur ce chapitre, des rattachements ont été effectués comme le prévoit le référentiel de la M57 applicable de plein droit aux collectivités territoriales pour un montant de 211 630 €.

Les dépenses d'électricité et de gaz s'élèvent à 1 176 231 € soit +33,90 % 2022 par rapport à 2021 (+ 297K€). Il faut noter sur 2022 une reprise complète des activités par rapport à l'année 2021 donc un périmètre de dépenses évoluant. Enfin il faut noter les premiers impacts de l'inflation (carburant, achats de repas,...). Enfin et c'est symptomatique d'une problématique générale d'entretien dans le passé, le niveau des dépenses d'entretien et de réparation (compte 615) s'est élevé à 754 000€ en 2022 et seulement 508 000€ en 2019 (entretien des chaudières, sécurité des établissements recevant du public,...).

Chapitre 012 Charges de personnel : elles constituent le poste le plus important du budget de fonctionnement. L'évolution est de +4,23 % entre 2021 et 2022 (+351K€). L'impact de l'évolution du point d'indice explique pour moitié cette évolution, pour les autres facteurs d'évolution il s'agit notamment du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) ainsi que des recrutements sur des postes découverts.

Chapitre 014 Atténuation de produits : ce poste comprend essentiellement le reversement du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre comprend en partie les contributions, participations et les subventions aux associations. Le montant constaté en 2022 par rapport à 2021 est en hausse de 9,94 %.

La subvention d'équilibre versée au CCAS pour 2022, au vu des besoins et du bon fonctionnement de cette activité, a été de 178 517,05 € (+15,6% par rapport à 2021 soit +24K€).

Sur le 65748, les subventions vers les associations notamment, l'accompagnement de la Ville a été particulièrement fort avec +120K€ entre 2021 et 2022 (+41%) afin de soutenir les associations dans le redémarrage post-covid.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : cette dépense est en baisse grâce à la sécurisation de la dette et à un contexte de taux bas.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : Il comprend uniquement l'article 673 « titres annulés sur exercice antérieur ».

Chapitre 68 Dotations aux provisions : cette écriture est liée à la constitution de provisions afin de respecter la sincérité budgétaire et la transparence des comptes. Ces provisions constatées ont été adoptées lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2022, au total 500 000€ :

- 200 000€ pour l'ouverture d'un contentieux en 1^{ère} instance
- 50 000€ concernant des créances éteintes
- 170 000€ pour des travaux de gros entretien et d'aménagements extérieurs
- 80 000€ pour des contentieux antérieurs

• Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	CA 2021	CFU 2022	Evolution
013 - Atténuation de charges	238 745,36 €	224 971,02 €	-5,77%
70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	522 159,77 €	570 031,02 €	9,17%
73 - Impôts et taxes	841 938,00 €	3 406 526,00 €	304,61%
731 - Fiscalité locale	9 459 498,18 €	7 962 663,34 €	-15,82%
74 - Dotations et participations	5 131 754,16 €	4 429 775,42 €	-13,68%
75 - Autres produits de gestion courante	162 471,92 €	186 639,65 €	14,88%
76 - Produits financiers	328 811,89 €	328 812,99 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	544 728,38 €	280 997,54 €	-48,42%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 947,91 €	102 662,57 €	-18,49%
002 - Report de l'exercice N-1	3 561 363,30 €	4 426 994,85 €	24,31%
TOTAL	20 917 418,87 €	21 920 074,40 €	4,79%

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie.

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population, ils sont constatés à la hausse en 2022. Il convient de noter, après les perturbations liées au COVID sur les exercices 2020 et 2021, une activité non interrompue sur l'exercice 2022 au niveau des services portés par la Ville (accueil périscolaire, écoles d'arts et de musique, les cantines, le centre de loisirs,...).

Chapitre 73 Impôts et taxes ; Chapitre 731 Fiscalité locale ; Chapitre 74 Dotations et participations :

La mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par notre intercommunalité à partir du 1er janvier 2022 a impacté fortement et structurellement la typologie des recettes. En effet dans un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFER, TaSCom, TAFNB etc. impact : chapitre 731) et la part salaire intégrée à la DGF (impact : chapitre 74) est perçu par la communauté de communes en lieu et place des communes. Ces dernières perdent ainsi ces recettes fiscales en même temps qu'une partie de leur pouvoir fiscal : les taux, exonérations etc. concernant la fiscalité économique relèvent désormais de la compétence de l'EPCI. Cependant, cela ne représente pas une perte nette pour la commune : elle récupère une partie de ces montants à travers l'attribution de compensation (impact : chapitre 73).

Globalement l'évolution sur ces chapitres est de +2,37% entre 2021 et 2022 soit +365K€. L'augmentation provient essentiellement de l'évolution des bases fiscales entérinée en loi de finances 2022 (+3,4%).

La Ville a pu bénéficier d'un acompte de 138 773€ au titre du filet de sécurité 2022 soit 30%. L'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a instauré un dispositif spécifique de soutien budgétaire pour accompagner les communes et leurs groupements face à la hausse des dépenses liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles et la redevance foires et marchés.

Chapitre 76 Produits financiers : 7^{ème} année du versement du fonds de soutien à la suite de la renégociation des emprunts structurés à risques.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ces recettes comprennent essentiellement les produits des cessions.

Globalement l'épargne brute se dégrade de 1 227 883€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 1,25M€.

Cette dégradation est générée par un effet ciseaux, les dépenses évoluant plus rapidement que les recettes. L'effet de l'inflation explique en partie cette dégradation mais également la dette laissée. Il est délicat de maîtriser des dépenses quand les bâtiments sont vétustes (toitures, chaudières,...), avec des postes découverts, une absence de stratégie patrimoniale, des équipements désuets etc,... La volonté de 2022, traduite dans les orientations budgétaires, a été de traiter des problématiques pour avancer progressivement vers un service public d'une meilleure qualité et avec des infrastructures dans un meilleur niveau d'entretien. Il convient de rappeler que l'année 2022 a généré un résultat réel d'exécution positif de + 357 739,51 €.

Calcul de la capacité de désendettement (en année) du budget principal : état définitif après clôture de l'exercice 2022

	2022
Encours de dette (1)	18 490 482 €
CAF brute (2)	1 246 975 €
Ratio (1) / (2)	14,83 ans

(1) *encours de dette déduction du fonds de soutien en 2022*

(2) *CAF brute hors fonds de soutien.*

Il s'agit d'un ratio dynamique en fonction des exercices et des charges exceptionnelles (par exemple les dotations aux provisions). Le ratio dit « Klopfer » doit s'apprécier sur une période moyenne et non sur une année fixe.

➤ Section d'investissement :

L'année 2022 a généré un résultat réel d'exécution de + 685 241,87 €.

Avec la reprise du résultat antérieur de - 439 213,51 € le résultat cumulé de clôture s'élève à + 246 028,36 €.

• Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	CA 2021	CFU 2022	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	13 204,00 €	4 800,00 €	-63,65%
204 - Subventions d'équipement	101 099,41 €	59 926,50 €	-40,73%
21 - Immobilisations corporelles	806 908,46 €	901 231,29 €	11,69%
23 - Immobilisations en cours	1 274 491,47 €	74 947,42 €	-94,12%
16 - Emprunts	1 697 325,57 €	1 743 411,01 €	2,72%
45411 - opérations pour compte de tiers		14 929,17 €	
040 - Opérations de transfert entre sections	125 947,91 €	102 662,57 €	-18,49%
041 - Opérations patrimoniales	4 381,00 €	- €	
001 - Report de l'exercice N-1		439 213,51 €	
Restes à réaliser		400 748,16 €	
TOTAL	3 168 408,32 €	3 741 869,63 €	18,10%

En 2022, la municipalité a poursuivi divers investissements afin de maintenir les services et activités proposés aux habitants tout en poursuivant un désendettement ajusté.

• Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	CA 2021	CFU 2022	Evolution
13 - Subventions	324 188,25 €	575 861,30 €	77,63%
16 - Emprunts	1 902 500,00 €	1 300 000,00 €	-31,67%
10 - FCTVA, taxe d'aménagement, cautions et excédent de fonctionnement capitalisé	946 881,09 €	494 514,64 €	-47,77%
165 - dépôts et cautionnement reçus		850,00 €	
45412 - opérations pour compte de tiers		14 929,17 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 516 384,80 €	1 200 994,72 €	-20,80%
041 - Opérations patrimoniales	4 381,00 €	- €	-100,00%
Restes à réaliser	- €	66 885,39 €	
TOTAL	4 694 335,14 €	3 654 035,22 €	-22,16%

Les recettes d'investissement 2022 comportent essentiellement les subventions d'équipement, l'emprunt, le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 : affectation du résultat couvrant le déficit N-1).

Globalement la Ville sur 2022 :

- se désendette à hauteur de 330K€ avec une mobilisation d'emprunt inférieur au remboursement en capital
- s'engage dans une résilience et a amorti notamment le choc de l'inflation sans évolution de la fiscalité
- réalise un résultat réel d'exécution positif de + 357 739,51 € en fonctionnement, aucun déficit
- dispose d'un fonds de roulement qui s'améliore
- accompagne les associations avec une enveloppe en hausse de 120K€ par rapport à 2021
- traite des problématiques d'entretien et de réparations sur les bâtiments notamment pour rattraper le défaut d'entretien du passé
- ne dispose plus de postes découverts et se dote d'une équipe permettant de répondre aux appels à projets et de financer les projets en grand partie par des subventions

Budget annexe Camping :

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2022 a généré un résultat réel d'exécution de + 85 246,17 €.

Avec la reprise du résultat antérieur de + 46,83 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à + 85 293,00 €.

➤ Section d'investissement :

L'année 2022 a généré un résultat réel d'exécution de -76 343,20 €.

Avec la reprise du résultat antérieur de - 8 949,80 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à - 85 293,00 €.

Budget annexe Cinéma :

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2022 a généré un résultat réel d'exécution de 0 €.

Avec la reprise du résultat antérieur de 0 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 0,00 €.

➤ Section d'investissement :

L'année 2022 a généré un résultat réel d'exécution de + 9 530,00 €.

Avec la reprise du résultat antérieur de + 34 740,38 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à + 44 270,38 €.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21180197200012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : VILLE ST AMAND MONTROND (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
A1.1 - Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1.2 - Recettes d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement - Vue d'ensemble	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
B1 - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	21
B2 - Recettes d'investissement - Vue détaillée	24
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	28
D1 - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	29
D2 - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	36

III - Etats financiers

A - Bilan (en euros)	41
B - Compte de résultat (en euros)	45
C - Annexe	47

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	48
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	52

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	55
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	61
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	63
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	64
B3.1 - Etat des provisions constituées	66
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	68
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	69
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	76
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	77
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	79
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	80
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	84
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	87
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	88
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	89
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	91
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	92
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	93
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	95

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	9770

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1068,37

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1630,95
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1779,98
3	Dépenses d'équipement brut / population	106,54
4	Encours de dette / population (2)	1892,58
5	DGF / population	282,73
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	54,31%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	101,00%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	5%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	106,33 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 618 849,85	15 942 690,00	20 561 539,85
	Recettes réalisées (1)	B	3 587 149,83	17 493 079,55	21 080 229,38
	Restes à réaliser	C	66 885,39	0,00	66 885,39
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 179 636,34	20 369 684,85	24 549 321,19
	Dépenses réalisées (1)	E	2 901 907,96	17 135 340,04	20 037 248,00
	Restes à réaliser	F	400 748,16	0,00	400 748,16
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	685 241,87	357 739,51	1 042 981,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-439 213,51	4 426 994,85	3 987 781,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	246 028,36	4 784 734,36	5 030 762,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-333 862,77	0,00	-333 862,77
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-87 834,41	4 784 734,36	4 696 899,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	357 739,51
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4 426 994,85
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	4 784 734,36
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	685 241,87
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-439 213,51
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	246 028,36
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-333 862,77
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-87 834,41

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)		Contribution	11 060,80
Mission Locale		Contribution	12 017,10
Pays Berry Saint-Amandois		Contribution	14 655,00
Syndicat Départemental d'Energie (SDE)		Contribution	11 237,50
Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges (SICGC)		Contribution	72 361,76
Syndicat du canal de Berry		Contribution	26 586,52
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Musées en Centre-Val de Loire		Contribution	150,00
GIP Approlys centr achats		Contribution	100,00
Ass Dep pour Emploi et Formation (ADEF)		Contribution	16,00
Fédération Française Cyclotourisme		Contribution	515,00
Association Chats Libres de Bourges		Contribution	8 000,00
Association des Villes Marraines		Contribution	392,56
Association Maires de France		Contribution	1 621,82
Association Maires du Cher		Contribution	116,00
Association Villes et Métiers d'Art		Contribution	1 600,00
Syndicat Intercommunal du Cher d'Aménagement de la Loire et ses Affluents (SICALA)		Contribution	100,00
OGEC (école privée St Joseph)		Contribution	68 810,00
Société Berrichonne Protectrice des Animaux (SBPA)		Contribution	2 931,00
TGV		Contribution	150,00
Conseil Départemental Accès droit du Cher		Contribution	500,00
Ville de France		Contribution	879,30
ADEFIBOIS BERRY		Contribution	50,00
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)		Contribution	600,00
Cher Ingénierie des Territoires		Contribution	9 770,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------	--------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CAMPING MUNICIPAL LA ROCHE	SERVICE D'HEBERGEMENT			21180197200020		oui
CINEMA LE MODERNE	SERVICE CULTUREL			21180197200236		oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 400 748,16
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	400 748,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 66 885,39
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	66 885,39
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement
Subventions d'investissement versées	1 773,15	Neutralisations et régularisations
Autres immobilisations incorporelles	135,46	Réserves
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau
Terrains	9 157,48	Résultat de l'exercice
Constructions	55 869,71	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant
Réseaux et installations de voirie	11 462,72	TOTAL FONDS PROPRES (I)
Réseaux divers	5 228,67	
Installations techniques, agencements et matériel	277,66	PASSIF
Immobilisations mises en concessions ou affermées		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)
Autres	3 127,79	
Immobilisations corporelles en cours	988,86	DETTES FINANCIÈRES
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	27 808,31	Emprunts obligataires
Immobilisations financières (nettes)	410,52	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	116 240,34	Dettes financières et autres emprunts
ACTIF CIRCULANT		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)
Stocks		
Créances	864,89	DETTES NON FINANCIÈRES
Charges constatées d'avance		Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Trésorerie	6 698,68	Autres dettes non financières
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	7 563,58	Produits constatés d'avance
Comptes de régularisation (III)	3 947,57	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)
Écarts de conversion actif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	127 751,48	TOTAL TRÉSORERIE (4)
		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)
		Comptes de régularisation (III)
		Écarts de conversion passif (IV)
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	2 784,94	3 751,42
Participations	972,87	759,86
Compensations, autres attributions et autres participations	671,97	620,48
Dons et legs		
Impôts et taxes	11 248,87	10 145,10
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	570,03	522,16
Produits des cessions d'actifs	209,10	512,71
Autres produits de gestion	258,54	194,49
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	0,89	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	101,77	125,95
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	16 818,97	16 632,16
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	4 011,78	3 207,87
Charges de personnel	8 276,61	7 926,94
Indemnités des élus (et membres du CESR)	150,08	160,96
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	289,87	222,35
Impôts et taxes	245,28	234,77
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1 064,88	1 076,48
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	240,28	521,88
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	70,59	116,78
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	14 349,36	13 468,03

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1 082,48	964,09
Autres charges	232,08	249,84
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 314,57	1 213,93
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 155,04	1 950,20
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	328,81	328,81
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	1 126,12	1 181,88
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-797,30	-853,07
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	357,74	1 097,13

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		48,10	5 985 128,00	1,00
TFPNB		59,20	46 592,00	1,00
CFE		0,00	0,00	0,00
TOTAL			6 031 720,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	4 800,00	80,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	107 580,00	59 926,50	55,70	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 189 192,43	901 231,29	41,17	400 748,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	88 178,90	74 947,42	84,99	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 390 951,33	1 040 905,21	43,54	400 748,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 140,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 749 655,01	1 743 411,01	99,64	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 767 795,01	1 743 411,01	98,62	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	20 000,00	14 929,17	74,65	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 178 746,34	2 799 245,39	66,99	400 748,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	890,00	102 662,57	11 535,12	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		890,00	102 662,57	11 535,12	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 179 636,34	2 901 907,96	69,43	400 748,16
001 Solde d'exécution négatif reporté		439 213,51			
Total des dépenses de la section d'investissement		4 618 849,85	2 901 907,96	0,00	400 748,16

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	275 202,09	575 861,30	209,25	66 885,39
16	Emprunts et dettes assimilées	1 112 264,99	1 300 850,00	116,96	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	462 526,75	494 514,64	106,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	256 525,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	20 000,00	14 929,17	74,65	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 126 518,83	2 386 155,11	112,21	66 885,39
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 602 201,02			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	890 130,00	1 200 994,72	134,92	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 492 331,02	1 200 994,72	48,19	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		4 618 849,85	3 587 149,83	77,66	66 885,39
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		4 618 849,85	3 587 149,83	0,00	66 885,39

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 664 148,32	3 893 073,24	211 632,63	4 104 705,87	88,01	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 850 000,00	8 653 939,80	0,00	8 653 939,80	97,78	0,00
014	Atténuations de produits	120 321,03	120 321,03	0,00	120 321,03	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 880 883,68	1 754 011,53	0,00	1 754 011,53	60,88	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 515 353,03	14 421 345,60	211 632,63	14 632 978,23	88,60	0,00
66	Charges financières	852 000,00	538 284,05	286 583,04	824 867,09	96,82	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,80	500,00	0,00	500,00	5,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500 000,00	476 000,00	0,00	476 000,00	95,20	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		17 877 353,83	15 436 129,65	498 215,67	15 934 345,32	89,13	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 602 201,02					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	890 130,00	1 200 994,72	0,00	1 200 994,72	134,92	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		2 492 331,02	1 200 994,72	0,00	1 200 994,72	48,19	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		20 369 684,85	16 637 124,37	498 215,67	17 135 340,04	84,12	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		20 369 684,85	16 637 124,37	498 215,67	17 135 340,04	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	91 050,00	224 971,02	0,00	224 971,02	247,09	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 811,00	570 031,02	0,00	570 031,02	113,82	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 386 998,00	3 406 526,00	0,00	3 406 526,00	100,58	0,00
731	Fiscalité locale	7 555 258,00	7 962 663,34	0,00	7 962 663,34	105,39	0,00
74	Dotations et participations	3 959 663,00	4 429 775,42	0,00	4 429 775,42	111,87	0,00
75	Autres produits de gestion courante	99 210,00	186 639,65	0,00	186 639,65	188,13	0,00
Total des recettes de gestion des services		15 592 990,00	16 780 606,45	0,00	16 780 606,45	107,62	0,00
76	Produits financiers	328 810,00	328 812,99	0,00	328 812,99	100,00	0,00
77	Produits spécifiques	20 000,00	280 997,54	0,00	280 997,54	1 404,99	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		15 941 800,00	17 390 416,98	0,00	17 390 416,98	109,09	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	890,00	102 662,57	0,00	102 662,57	11 535,12	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		890,00	102 662,57	0,00	102 662,57	11 535,12	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		15 942 690,00	17 493 079,55	0,00	17 493 079,55	109,72	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 426 994,85					
Total des recettes de la section de fonctionnement		20 369 684,85	17 493 079,55	0,00	17 493 079,55	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		4 800,00		4 800,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	4 800,00		4 800,00	1 200,00
2041512	Bâtiments et installations		59 926,50		59 926,50	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	107 580,00	59 926,50		59 926,50	47 653,50
2111	Terrains nus		54 295,31		54 295,31	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		17 314,19		17 314,19	
2128	Autres agencements et aménagements		44 983,83		44 983,83	
21318	Autres bâtiments publics		231 271,85		231 271,85	
2151	Réseaux de voirie		3 551,52		3 551,52	
2152	Installations de voirie		94 057,35		94 057,35	
21533	Réseaux câblés		2 023,86		2 023,86	
21534	Réseaux d'électrification		1 331,28		1 331,28	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		77 120,43		77 120,43	
21828	Autres matériels de transport		24 180,00		24 180,00	
21831	Matériel informatique scolaire		123 152,54		123 152,54	
21838	Autre matériel informatique		61 992,39		61 992,39	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		2 668,60		2 668,60	
2188	Autres		163 288,14		163 288,14	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 189 192,43	901 231,29		901 231,29	1 287 961,14

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		74 947,42		74 947,42	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	88 178,90	74 947,42		74 947,42	13 231,48
Total des dépenses d'équipement		2 390 951,33	1 040 905,21		1 040 905,21	1 350 046,12
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement	18 140,00				18 140,00
1641	Emprunts en euros		1 630 189,73		1 630 189,73	
1675	Dettes afférentes aux M.E.T.P et P.P.P.		113 221,28		113 221,28	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 749 655,01	1 743 411,01		1 743 411,01	6 244,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		1 767 795,01	1 743 411,01		1 743 411,01	24 384,00
45411001	Opération pour compte tiers n° 45411001	20 000,00	14 929,17		14 929,17	5 070,83
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	20 000,00	14 929,17		14 929,17	5 070,83

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'investissement		4 178 746,34	2 799 245,39		2 799 245,39	1 379 500,95
13913	Départements		890,00		890,00	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		101 772,57		101 772,57	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	102 662,57	102 662,57		102 662,57	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		102 662,57	102 662,57		102 662,57	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 281 408,91	2 901 907,96		2 901 907,96	1 379 500,95
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		439 213,51				
Total des dépenses de la section d'investissement		4 720 622,42	2 901 907,96		2 901 907,96	1 818 714,46

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		33 050,48		33 050,48	
1313	Départements		4 720,00		4 720,00	
1318	Autres		4 300,00		4 300,00	
1321	État et établissements nationaux		5 007,88		5 007,88	
1323	Départements		138 560,00		138 560,00	
13251	GFP de rattachement		224 938,71		224 938,71	
1328	Autres		29 536,10		29 536,10	
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police		31 626,00		31 626,00	
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		71 922,83		71 922,83	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local		32 199,30		32 199,30	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	275 202,09	575 861,30		575 861,30	-300 659,21
1641	Emprunts en euros		1 300 000,00		1 300 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		850,00		850,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 112 264,99	1 300 850,00		1 300 850,00	-188 585,01
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		206 035,02		206 035,02	
10226	Taxe d'aménagement		56 982,87		56 982,87	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		231 496,75		231 496,75	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	462 526,75	494 514,64		494 514,64	-31 987,89
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	47 428,12				
45412001	Opération pour compte tiers n° 45412001	20 000,00	14 929,17		14 929,17	5 070,83
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	20 000,00	14 929,17		14 929,17	5 070,83
Total des recettes réelles d'investissement		1 917 421,95	2 386 155,11		2 386 155,11	-468 733,16
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 602 201,02				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		70 594,45		70 594,45	
2111	Terrains nus		28 556,06		28 556,06	
2112	Terrains de voirie		18 700,37		18 700,37	
21318	Autres bâtiments publics		193 018,57		193 018,57	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28031	Frais d'études		28 718,00		28 718,00	
28041512	Bâtiments et installations		6 739,00		6 739,00	
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		8 666,67		8 666,67	
28041582	Bâtiments et installations		152 046,00		152 046,00	
280422	Bâtiments et installations		89,00		89,00	
2804412	Bâtiments et installations		8 747,00		8 747,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		4 902,00		4 902,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		3 055,40		3 055,40	
281321	Immeubles de rapport		706,00		706,00	
281352	Bâtiments privés		14 620,35		14 620,35	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		788,00		788,00	
2815731	Matériel roulant		2 533,57		2 533,57	
281578	Autre matériel technique		8 497,00		8 497,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		6 991,00		6 991,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		43 448,00		43 448,00	
281828	Autres matériels de transport		39 333,24		39 333,24	
281831	Matériel informatique scolaire		11 094,60		11 094,60	
281838	Autre matériel informatique		50 334,97		50 334,97	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 116,80		5 116,80	
28185	Matériel de téléphonie		621,00		621,00	
28188	Autres		191 827,67		191 827,67	
4817	Indemnités de renégociation de la dette		301 250,00		301 250,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 200 999,45	1 200 994,72		1 200 994,72	4,73
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		2 803 200,47	1 200 994,72		1 200 994,72	1 602 205,75
Total des recettes d'investissement de l'exercice		4 720 622,42	3 587 149,83		3 587 149,83	1 133 472,59
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		4 720 622,42	3 587 149,83		3 587 149,83	1 133 472,59

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		135 783,23		135 783,23	
60611	Eau et assainissement		76 461,21	845,35	75 615,86	
60612	Énergie - Électricité		617 166,48	3 311,32	613 855,16	
60613	Chauffage urbain		585 849,83	23 473,99	562 375,84	
60618	Autres fournitures		233,00		233,00	
60622	Carburants		91 119,74	1 957,86	89 161,88	
60623	Alimentation		12 766,04		12 766,04	
60624	Produits de traitement		2 421,77		2 421,77	
60628	Autres fournitures non stockées		2 698,14		2 698,14	
60631	Fournitures d'entretien		24 023,87		24 023,87	
60632	Fournitures de petit équipement		223 285,39	3 744,07	219 541,32	
60633	Fournitures de voirie		16 287,01		16 287,01	
60636	Habillement et Vêtements de travail		19 864,09		19 864,09	
6064	Fournitures administratives		12 535,89		12 535,89	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		17 962,40		17 962,40	
6067	Fournitures scolaires		19 544,79		19 544,79	
6068	Autres matières et fournitures.		77 511,21	26,00	77 485,21	
611	Contrats de prestations de services		240 269,56	20,39	240 249,17	
6132	Locations immobilières		31 882,23		31 882,23	
61351	Matériel roulant		3 714,11		3 714,11	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
61358	Autres		94 503,37		94 503,37	
61521	Terrains		129 523,51		129 523,51	
615221	Bâtiments publics		93 231,80		93 231,80	
615231	Voiries		8 248,80		8 248,80	
615232	Réseaux		27 322,90		27 322,90	
61551	Matériel roulant		21 323,31		21 323,31	
61558	Autres biens mobiliers		384 353,54	6 551,40	377 802,14	
6156	Maintenance		96 493,23		96 493,23	
6161	Multirisques		130 382,27	147,98	130 234,29	
617	Études et recherches		95 259,82		95 259,82	
6182	Documentation générale et technique		12 912,22		12 912,22	
6184	Versements à des organismes de formation		33 096,22		33 096,22	
6185	Frais de colloques et séminaires		100,00		100,00	
6188	Autres frais divers		111 742,47		111 742,47	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		144,94		144,94	
62268	Autres honoraires, conseils...		27 291,30		27 291,30	
6227	Frais d'actes et de contentieux		15 351,73		15 351,73	
6228	Divers		38 454,92		38 454,92	
6231	Annonces et insertions		14 381,12		14 381,12	
6232	Fêtes et cérémonies		21 805,00		21 805,00	
6234	Réceptions		20 607,02		20 607,02	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6236	Catalogues et imprimés et publications		33 747,54		33 747,54	
6238	Divers		6 645,34		6 645,34	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		273 680,51		273 680,51	
6251	Voyages, déplacements et missions		16 948,92	143,90	16 805,02	
6261	Frais d'affranchissement		24 635,50		24 635,50	
6262	Frais de télécommunications		61 141,62		61 141,62	
627	Services bancaires et assimilés.		2 670,45	30,86	2 639,59	
6283	Frais de nettoyage des locaux		18 443,46		18 443,46	
6284	Redevance pour services rendus		332,82		332,82	
62878	A des tiers		12 833,61		12 833,61	
6288	Autres		13 040,55		13 040,55	
63512	Taxes foncières		78 975,00		78 975,00	
63513	Autres impôts locaux		1 424,28		1 424,28	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		495,76		495,76	
6358	Autres droits		12 034,15		12 034,15	
total chapitre 011	Charges à caractère général	4 664 148,32	4 144 958,99	40 253,12	4 104 705,87	559 442,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		25 482,74		25 482,74	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		126 871,05		126 871,05	
64111	Rémunération principale		4 553 120,31		4 553 120,31	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		79 115,91		79 115,91	
64113	NBI		29 133,31		29 133,31	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation		16 900,00		16 900,00	
64118	Autres indemnités.		192 106,09		192 106,09	
64131	Rémunérations		907 775,31	409,26	907 366,05	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation		2 900,00		2 900,00	
64138	Primes et autres indemnités		57 037,07		57 037,07	
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation		300,00		300,00	
64168	Autres emplois aidés		21 990,51		21 990,51	
64171	Apprentis - Rémunérations		19 675,22		19 675,22	
64172	Apprentis - Indemnité inflation		100,00		100,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		897 830,45		897 830,45	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		1 359 932,76		1 359 932,76	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		39 476,05		39 476,05	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		200 730,62		200 730,62	
64731	Versées directement		34 922,02		34 922,02	
6474	Versements aux oeuvres sociales		50 385,37		50 385,37	
6475	Médecine du travail, pharmacie		34 896,27		34 896,27	
6488	Autres		3 668,00		3 668,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	8 850 000,00	8 654 349,06	409,26	8 653 939,80	196 060,20
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes		2 559,03		2 559,03	
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		117 762,00		117 762,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	120 321,03	120 321,03		120 321,03	
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		500,00		500,00	
65132	Prix		4 000,00		4 000,00	
6518	Autres (primes, dots...)		13 204,39		13 204,39	
65311	Indemnités de fonction		132 348,82		132 348,82	
65313	Cotisations de retraite		10 147,98		10 147,98	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		7 580,83		7 580,83	
6542	Créances éteintes		9 397,56		9 397,56	
6553	Service d'incendie		431 737,00		431 737,00	
65568	Autres contributions		254 273,04	47 700,00	206 573,04	
65574	Contributions au titre de la politique de l'habitat		11 060,80		11 060,80	
6558	Autres contributions obligatoires		15 490,50	1 042,50	14 448,00	
657358	Autres groupements		26 586,52		26 586,52	
657362	CCAS		178 517,05		178 517,05	
65741	Ménages		4 084,86		4 084,86	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65742	Entreprises		15 648,50		15 648,50	
65748	Autres personnes de droit privé		408 205,89		408 205,89	
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage		5 316,04		5 316,04	
65818	Autres		99 482,43		99 482,43	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		166 779,70		166 779,70	
6584	Amendes fiscales et pénales		450,00		450,00	
65888	Autres		7 942,12		7 942,12	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 880 883,68	1 802 754,03	48 742,50	1 754 011,53	1 126 872,15
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		16 515 353,03	14 722 383,11	89 404,88	14 632 978,23	1 882 374,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance		685 708,29		685 708,29	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		286 583,04	308 888,28	-22 305,24	
6618	Intérêts des autres dettes		161 464,04		161 464,04	
total chapitre 66	Charges financières	852 000,00	1 133 755,37	308 888,28	824 867,09	27 132,91
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		500,00		500,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	10 000,80	500,00		500,00	9 500,80
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		670 000,00	220 000,00	450 000,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		26 000,00		26 000,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 68	Dotations aux provisions	500 000,00	696 000,00	220 000,00	476 000,00	24 000,00
Total des dépenses réelles et mixtes		17 877 353,83	16 552 638,48	618 293,16	15 934 345,32	1 943 008,51
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 602 201,02				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		240 275,00		240 275,00	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		70 594,45		70 594,45	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		588 875,27		588 875,27	
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		301 250,00		301 250,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 999,45	1 200 994,72		1 200 994,72	4,73
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 803 200,47	1 200 994,72		1 200 994,72	1 602 205,75
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		20 680 554,30	17 753 633,20	618 293,16	17 135 340,04	3 545 214,26
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		20 680 554,30	17 753 633,20	618 293,16	17 135 340,04	3 545 214,26

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		223 996,02		223 996,02	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		975,00		975,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges	91 050,00	224 971,02		224 971,02	-133 921,02
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		36 015,00		36 015,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		8 610,00	1 250,00	7 360,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		34 180,55		34 180,55	
70328	Autres droits de stationnement et de location		12 273,04		12 273,04	
7035	Locations de droits de chasse et de pêche		546,36		546,36	
70388	Autres redevances et recettes diverses		52,26		52,26	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		159 245,88	23 019,09	136 226,79	
70631	A caractère sportif		8 112,00		8 112,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		118 175,54	47,20	118 128,34	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		145 129,88	140,80	144 989,08	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
70688	Autres prestations de services		11 836,00		11 836,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		344,67		344,67	
70846	au GFP de rattachement		4 290,03		4 290,03	
70878	par des tiers		55 676,90		55 676,90	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 811,00	594 488,11	24 457,09	570 031,02	-69 220,02
73211	Attribution de compensation		2 612 989,00		2 612 989,00	
73221	FNGIR		670 450,00		670 450,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		123 087,00		123 087,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 386 998,00	3 406 526,00		3 406 526,00	-19 528,00
73111	Impôts directs locaux		7 386 346,00		7 386 346,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		241 574,74		241 574,74	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		224 646,70		224 646,70	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		68 963,90		68 963,90	
7318	Autres		41 132,00		41 132,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	7 555 258,00	7 962 663,34		7 962 663,34	-407 405,34
74111	Dotation forfaitaire des communes		1 594 391,00		1 594 391,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		535 329,00		535 329,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes		564 288,00		564 288,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		68 278,00		68 278,00	
744	FCTVA		22 657,03		22 657,03	
74712	Emplois d'avenir		29 587,85		29 587,85	
74718	Autres		155 316,11		155 316,11	
7472	Régions		2 652,72		2 652,72	
7473	Départements		8 125,00		8 125,00	
74773	FEADER		25 928,40		25 928,40	
74788	Autres		751 255,31		751 255,31	
748312	D.C.R.T.P.		338 302,00		338 302,00	
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)		71 977,00		71 977,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		100 267,00		100 267,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		9 714,00		9 714,00	
7484	Dotation de recensement		1 854,00		1 854,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés		11 080,00		11 080,00	
74888	Autres		138 773,00		138 773,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	3 959 663,00	4 429 775,42		4 429 775,42	-470 112,42
752	Revenus des immeubles		74 137,35		74 137,35	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		52 484,60		52 484,60	
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		925,67		925,67	
75888	Autres		59 713,03	621,00	59 092,03	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	99 210,00	187 260,65	621,00	186 639,65	-87 429,65
Total des recettes de gestion des services		15 592 990,00	16 805 684,54	25 078,09	16 780 606,45	-1 187 616,45
761	Produits de participations		87,27		87,27	
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées		328 725,72		328 725,72	
total chapitre 76	Produits financiers	328 810,00	328 812,99		328 812,99	-2,99
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		71 900,66		71 900,66	
775	Produits des cessions d'immobilisations		209 096,88		209 096,88	
total chapitre 77	Produits spécifiques	229 096,88	280 997,54		280 997,54	-51 900,66
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		16 150 896,88	17 415 495,07	25 078,09	17 390 416,98	-1 239 520,10
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>		101 772,57		101 772,57	
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		890,00		890,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>102 662,57</i>	<i>102 662,57</i>		<i>102 662,57</i>	
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		102 662,57	102 662,57		102 662,57	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		16 253 559,45	17 518 157,64	25 078,09	17 493 079,55	-1 239 520,10
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 426 994,85				
Total des recettes de la section de fonctionnement		20 680 554,30	17 518 157,64	25 078,09	17 493 079,55	3 187 474,75

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		2 697 894,55	924 746,37	1 773 148,18	1 889 509,35
Autres immobilisations incorporelles		690 335,08	554 872,27	135 462,81	164 282,81
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		9 179 569,75	22 088,52	9 157 481,23	9 091 199,73
Constructions		56 727 962,94	858 249,22	55 869 713,72	55 846 786,79
Réseaux et installations de voirie		11 462 716,20		11 462 716,20	11 365 107,33
Réseaux divers		5 228 670,68		5 228 670,68	5 225 315,54
Installations techniques, agencements et matériel		947 276,37	669 613,39	277 662,98	219 352,12
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		7 611 998,84	4 484 208,28	3 127 790,56	3 094 285,17
Immobilisations corporelles en cours		988 858,77		988 858,77	913 911,35
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		27 808 314,50		27 808 314,50	27 808 314,50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		410 516,76		410 516,76	410 516,76
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		123 754 114,44	7 513 778,05	116 240 336,39	116 028 581,45
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		38 413,59		38 413,59	41 080,95
Créances sur les redevables et comptes rattachés		56 499,84	26 000,00	30 499,84	123 360,50
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		632 835,93		632 835,93	632 835,93
Créances sur budgets annexes		139 132,62		139 132,62	418,39
Créances sur les autres débiteurs		24 011,35		24 011,35	236 595,15
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		890 893,33	26 000,00	864 893,33	1 034 290,92
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		6 698 684,12		6 698 684,12	5 197 153,34
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		6 698 684,12		6 698 684,12	5 197 153,34
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		3 947 569,15		3 947 569,15	4 261 377,85
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		135 291 261,04	7 539 778,05	127 751 482,99	126 521 403,56

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		14 958 069,63	14 958 069,63
Fonds globalisés		18 960 787,47	18 697 769,58
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		46 520,48	5 340,00
Rattachées à un actif non amortissable		24 248 766,34	23 714 975,52
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-2 735 911,69	-2 704 733,57
RÉSERVES		37 748 740,19	37 517 243,44
REPORT A NOUVEAU		4 426 994,85	3 561 363,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		357 739,51	1 097 128,30
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		4 069 721,61	4 069 721,61
TOTAL FONDS PROPRES (I)		102 081 428,39	100 916 877,81
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		780 000,00	500 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES		170 000,00	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		950 000,00	500 000,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		20 079 822,01	20 432 316,98
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 989 267,68	4 101 638,96
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		24 069 089,69	24 533 955,94
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		430 977,05	151 766,12
Dettes fiscales et sociales		2 098,96	8 850,85
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		500,00	340,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			27 259,38
Autres dettes non financières		194 308,29	156 200,37
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		627 884,30	344 416,72
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		25 646 973,99	25 378 372,66
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		23 080,61	226 153,09
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		127 751 482,99	126 521 403,56

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		2 784 943,03	3 751 417,70	-966 474,67
Participations		972 865,39	759 857,46	213 007,93
Compensations, autres attributions et autres participations		671 967,00	620 479,00	51 488,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		11 248 868,31	10 145 099,18	1 103 769,13
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		570 031,02	522 159,77	47 871,25
Produits des cessions d'actifs		209 096,88	512 707,56	-303 610,68
Autres produits de gestion		258 540,31	194 492,74	64 047,57
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		890,00		890,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		101 772,57	125 947,91	-24 175,34
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		16 818 974,51	16 632 161,32	186 813,19
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		4 011 776,68	3 207 874,56	803 902,12
Charges de personnel		8 276 614,99	7 926 940,26	349 674,73
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>5 659 416,45</i>	<i>5 489 815,20</i>	<i>169 601,25</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>2 617 198,54</i>	<i>2 437 125,06</i>	<i>180 073,48</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		150 077,63	160 961,37	-10 883,74
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		289 867,85	222 349,07	67 518,78
Impôts et taxes		245 282,98	234 771,40	10 511,58
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 064 875,27	1 076 479,33	-11 604,06
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		240 275,00	521 876,57	-281 601,57
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		70 594,45	116 778,90	-46 184,45
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		14 349 364,85	13 468 031,46	881 333,39
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 082 484,21	964 088,16	118 396,05
<i>Dont ménages</i>		21 789,25	34 935,81	-13 146,56
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		423 854,39	290 157,12	133 697,27
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		636 840,57	638 995,23	-2 154,66
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Autres charges		232 081,84	249 840,49	-17 758,65
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 314 566,05	1 213 928,65	100 637,40
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 155 043,61	1 950 201,21	-795 157,60
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		87,27	86,17	1,10
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		328 725,72	328 725,72	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		328 812,99	328 811,89	1,10
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		824 867,09	880 634,80	-55 767,71
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		301 250,00	301 250,00	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		1 126 117,09	1 181 884,80	-55 767,71
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-797 304,10	-853 072,91	55 768,81
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		357 739,51	1 097 128,30	-739 388,79

III – ÉTATS FINANCIERS	III
ANNEXE	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 630 189,73	310 735,40	0,00	51 679,30	129 589,91	123 784,41	33 423,12	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 630 189,73	113 221,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	197 514,12	0,00	51 679,30	129 589,91	123 784,41	33 423,12	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 531 496,75	274 868,20	0,00	2 653,80	33 050,48	5 020,00	68 136,10	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	231 496,75	206 035,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	68 833,18	0,00	2 653,80	33 050,48	4 720,00	68 136,10	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		267 860,23	62 907,30	0,00	189 075,99		2 799 245,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 743 411,01
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 800,00	0,00	0,00	0,00		4 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	59 926,50	0,00	0,00		59 926,50
21	Immobilisations corporelles	248 131,06	2 980,80	0,00	114 128,57		901 231,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	74 947,42		74 947,42
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	14 929,17	0,00	0,00	0,00		14 929,17
RECETTES		71 912,04	225 488,71	0,00	173 529,03		2 386 155,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	56 982,87	0,00	0,00	0,00		494 514,64
13	Subventions d'investissement	0,00	224 938,71	0,00	173 529,03		575 861,30
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	550,00	0,00	0,00		1 300 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	14 929,17	0,00	0,00	0,00		14 929,17

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		665 053,35	5 866 770,85	0,00	731 050,18	1 065 294,70	2 435 213,34	1 265 107,08	0,00
011	Charges à caractère général	1 650,00	2 079 760,51	0,00	31 796,38	197 355,82	415 931,98	46 811,60	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 426 937,96	0,00	267 084,80	797 325,22	1 968 640,34	1 021 200,04	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	120 321,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,30	601 787,31	0,00	432 169,00	70 613,66	50 641,02	197 095,44	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	663 403,05	161 464,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	476 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		328 725,72	15 540 435,29	0,00	12 549,46	164 804,88	314 570,67	763 536,38	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	224 971,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	56 093,49	0,00	12 439,46	133 449,04	182 006,31	118 128,34	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	3 406 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	7 962 663,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	3 537 960,36	0,00	110,00	31 355,84	106 044,87	645 408,04	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	71 136,27	0,00	0,00	0,00	26 519,49	0,00	0,00
76	Produits financiers	328 725,72	87,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	280 997,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	2 157 042,68	812 569,95	363 392,62	572 850,57		15 934 345,32
011	Charges à caractère général	0,00	835 631,04	178 786,23	27 322,90	289 659,41		4 104 705,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 310 841,23	242 649,33	336 069,72	283 191,16		8 653 939,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 321,03
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 570,41	391 134,39	0,00	0,00		1 754 011,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		824 867,09
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		476 000,00
RECETTES		0,00	93 952,86	156 790,76	15 030,96	20,00		17 390 416,98
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		224 971,02
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	50 784,95	16 563,07	546,36	20,00		570 031,02
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 406 526,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 962 663,34
74	Dotations et participations	0,00	42 967,91	65 928,40	0,00	0,00		4 429 775,42
75	Autres produits de gestion courante	0,00	200,00	74 299,29	14 484,60	0,00		186 639,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		328 812,99
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		280 997,54
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 618 849,85	3 341 121,47	400 748,16	876 980,22
RECETTES	4 618 849,85	3 587 149,83	66 885,39	964 814,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 369 684,85	17 135 340,04	0,00	3 234 344,81
RECETTES	20 369 684,85	21 920 074,40	0,00	-1 550 389,55

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET CAMPING ST AMAND MONTROND/ N°SIRET : 21180197200020**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 949,80	90 000,00	0,00	17 949,80
RECETTES	107 949,80	13 656,80	0,00	94 293,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 320,80	53 581,51	0,00	110 739,29
RECETTES	164 320,80	138 827,68	0,00	25 493,12

BUDGET CINEMA ST AMAND MONTROND/ N°SIRET : 21180197200236

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 270,38	0,00	0,00	44 270,38
RECETTES	44 270,38	9 530,00	0,00	34 740,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	51 280,00	44 228,38	0,00	7 051,62
RECETTES	51 280,00	44 228,38	0,00	7 051,62

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------

		(1)		
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 771 070,03	3 431 121,47	400 748,16	939 200,40
RECETTES	4 771 070,03	3 610 336,63	66 885,39	1 093 848,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 585 285,65	17 233 149,93	0,00	3 352 135,72
RECETTES	20 585 285,65	22 103 130,46	0,00	-1 517 844,81

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 771 070,03	3 431 121,47	400 748,16	939 200,40
RECETTES	4 771 070,03	3 610 336,63	66 885,39	1 093 848,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 585 285,65	17 233 149,93	0,00	3 352 135,72
RECETTES	20 585 285,65	22 103 130,46	0,00	-1 517 844,81
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	25 356 355,68	20 664 271,40	400 748,16	4 291 336,12
TOTAL GENERAL DES RECETTES	25 356 355,68	25 713 467,09	66 885,39	-423 996,80

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					34 068 265,85									
1641 Emprunts en euros (total)					34 068 265,85									
161	Crédit Agricole Centre Loire	05/04/2007	04/04/2007	04/07/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,29%	4,290	4,290	EUR	T	P	O	A-1
162	Crédit Agricole Centre Loire	10/08/2007	09/08/2007	10/11/2007	825 000,00	F	Taux fixe à 4,79%	4,790	4,790	EUR	T	P	O	A-1
163	Caisse d'épargne Loire-Centre	09/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	1 055 808,43	F	Taux fixe à 3,59%	3,590	3,640	EUR	A	C	O	B-3
164	Caisse d'épargne Loire-Centre	25/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	2 169 361,17	F	Taux fixe à 3,57%	3,570	3,620	EUR	A	C	O	B-3
167	Société de Financement Local	16/08/2007	20/08/2007	01/01/2008	700 000,00	F	Taux fixe à 4,89%	4,890	4,890	EUR	T	C	O	A-1
168	Caisse d'épargne Loire-Centre	28/08/2007	25/12/2007	25/12/2008	1 825 000,00	F	Taux fixe à 5,06%	5,060	5,060	EUR	A	P	O	A-1
169	Société de Financement Local	28/04/2008	05/05/2008	01/10/2008	850 000,00	F	Taux fixe à 4,72%	4,720	4,720	EUR	T	C	O	A-1
171	Crédit Agricole Centre Loire	17/04/2008	16/04/2008	17/07/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	4,470	EUR	T	P	O	A-1
172	Credit Mutuel du Centre	07/07/2008	09/07/2008	30/09/2008	563 980,09	F	Taux fixe à 4,90%	4,900	4,900	EUR	T	P	O	A-1
177	Société de Financement Local	01/06/2011	01/06/2011	01/06/2012	3 499 965,90	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	5,450	5,526	EUR	A	P	O	E-1
383	Dexia	04/10/2001	04/10/2001	01/01/2002	457 347,05	C	Si Euribor 3m <= 6,00% alors Taux fixe à 4,87% sinon Euribor 3m + 0,18%	4,870	4,938	EUR	T	P	O	A-1

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
418	Société de Financement Local	19/06/2015	01/07/2015	01/07/2016	8 689 836,02	F	Taux fixe à 3,41%	3,410	3,457	EUR	A	X	O	A-1
419	Société de Financement Local	19/06/2015	01/04/2016	01/04/2017	4 381 967,19	F	Taux fixe à 3,50%	3,500	3,558	EUR	A	X	O	A-1
420	Caisse d'épargne Loire-Centre	27/07/2016	21/12/2016	21/03/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	1,680	EUR	T	P	O	A-1
421	Caisse d'épargne Loire-Centre	27/07/2016	30/06/2017	30/09/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,77%	1,770	1,770	EUR	T	P	O	A-1
422	Crédit Agricole Centre Loire	03/08/2018	07/11/2018	07/02/2019	800 000,00	F	Taux fixe à 1,92%	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
423	Crédit Agricole Centre Loire	28/06/2019	12/09/2019	12/01/2020	800 000,00	F	Taux fixe à 1,34%	1,340	1,340	EUR	T	P	O	A-1
424	Caisse d'épargne Loire-Centre	28/06/2019	01/07/2019	01/01/2020	700 000,00	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	1,390	EUR	S	P	O	A-1
425	Crédit Agricole Centre Loire	12/10/2020	30/10/2020	30/01/2021	350 000,00	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	0,720	EUR	T	P	O	A-1
426	La banque postale	08/07/2021	17/08/2021	01/12/2021	550 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,840	EUR	T	C	O	A-1
427	La banque postale	08/07/2021	17/08/2021	01/12/2021	250 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,840	EUR	T	C	O	A-1
428	Crédit Agricole Centre Loire	01/10/2021	02/11/2021	02/02/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 0,97%	0,970	0,970	EUR	T	P	O	A-1
429	Credit Mutuel du Centre	12/10/2022	15/12/2022	31/12/2022	650 000,00	F	Taux fixe à 2,25%	2,250	2,250	EUR	T	P	O	A-1
430	Crédit Agricole Centre Loire	06/10/2022	25/11/2022	25/02/2023	650 000,00	F	Taux fixe à 2,59%	2,590	2,590	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					34 068 265,85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		20 462 836,72					1 630 189,73	685 708,29	0,00	286 583,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		20 462 836,72					1 630 189,73	685 708,29	0,00	286 583,04
161	N	0,00	A-1	304 348,93	4,26	F	Taux fixe à 4,29%	4,290	60 056,86	14 675,42	0,00	3 119,07
162	N	0,00	A-1	271 914,68	4,61	F	Taux fixe à 4,79%	4,790	49 819,84	14 525,08	0,00	1 808,99
163	N	0,00	B-3	71 808,43	0,82	C	Si 0,60% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,59% sinon Taux fixe à 5	5,750	76 000,00	8 617,03	0,00	755,87
164	N	0,00	B-3	140 361,17	0,82	C	Si 0,60% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,57% sinon Taux fixe à 5	5,750	150 000,00	16 927,65	0,00	1 477,46
167	N	0,00	A-1	350 000,20	14,76	F	Taux fixe à 4,89%	4,890	23 333,32	17 828,13	0,00	4 231,21
168	N	0,00	A-1	636 194,28	4,99	F	Taux fixe à 5,06%	5,060	109 458,62	37 730,04	0,00	447,10
169	N	0,00	A-1	365 500,00	10,51	F	Taux fixe à 4,72%	4,720	34 000,00	18 254,60	0,00	4 264,98
171	N	0,00	A-1	73 654,03	5,30	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	11 562,40	3 617,16	0,00	667,63
172	N	0,00	A-1	26 174,76	0,50	F	Taux fixe à 4,90%	4,900	50 475,80	2 837,80	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
177	N	0,00	E-1	2 458 141,13	13,43	C	Si Euribor 12m Postfixé <=	5,450	119 451,55	142 429,90	0,00	78 856,50
383	N	0,00	A-1	0,00	0,00	C	6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	4,870	9 333,11	116,16	0,00	0,00
418	N	0,00	A-1	5 357 560,94	13,51	F	Si Euribor 3m <=	3,410	488 621,53	202 123,64	0,00	92 100,59
419	N	0,00	A-1	3 310 558,03	13,26	F	6,00% alors Taux fixe à 4,87% sinon Euribor 3m + 0,18%	3,500	193 695,43	124 352,33	0,00	87 782,79
420	N	0,00	A-1	830 980,15	22,99	F	Taux fixe à	1,680	29 363,69	14 269,43	0,00	349,01
421	N	0,00	A-1	847 497,90	23,51	F	3,41%	1,770	28 840,70	15 320,46	0,00	0,00
422	N	0,00	A-1	696 287,73	20,87	F	Taux fixe à	1,920	26 677,71	13 689,61	0,00	1 968,17
423	N	0,00	A-1	693 209,60	16,79	F	1,92%	1,340	36 074,04	9 591,64	0,00	2 012,62
424	N	0,00	A-1	606 953,92	16,51	F	Taux fixe à	1,390	31 445,96	8 764,86	0,00	4 194,89
425	N	0,00	A-1	317 222,13	17,84	F	1,39%	0,720	16 447,88	2 358,08	0,00	380,67
426	N	0,00	A-1	515 625,00	18,68	F	Taux fixe à	0,840	27 500,00	4 475,63	0,00	348,91
427	N	0,00	A-1	234 375,00	18,68	F	0,84%	0,840	12 500,00	2 034,38	0,00	158,59
428	N	0,00	A-1	1 060 924,68	23,85	F	Taux fixe à	0,970	39 075,32	10 528,16	0,00	1 657,99
429	N	0,00	A-1	643 544,03	19,76	F	0,97%	2,250	6 455,97	641,10	0,00	0,00
430	N	0,00	A-1	650 000,00	19,92	F	Taux fixe à	2,590	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00			2,59%		0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		20 462 836,72					1 630 189,73	685 708,29	0,00	286 583,04

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
163	Caisse d'épargne Loire-Centre	1 055 808,43	71 808,43	3	17,00	25/10/2006 - 25/10/2008	Taux fixe à 3,59%	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,59% sinon Taux fixe à 5	0,00	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,59% sinon Taux fixe à 5	5,750	8 617,03	0,00	0,35
164	Caisse d'épargne Loire-Centre	2 169 361,17	140 361,17	3	17,00	25/10/2006 - 25/10/2008	Taux fixe à 3,57%	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,57% sinon Taux fixe à 5	0,00	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,57% sinon Taux fixe à 5	5,750	16 927,65	0,00	0,69
TOTAL (B)		3 225 169,60	212 169,60						0,00			25 544,68	0,00	1,04
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
177	Société de Financement Local	3 499 965,90	2 458 141,13	1	25,00	01/06/2026 - 01/06/2036	Taux fixe à 5,45%	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	0,00	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	5,450	142 429,90	0,00	12,01
TOTAL (E)		3 499 965,90	2 458 141,13						0,00			142 429,90	0,00	12,01
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 725 135,50	2 670 310,73						0,00			167 974,58	0,00	13,05

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21	0	0	0	0	
	% de l'encours	86,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	17 792 525,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	2	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	1,04	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	212 169,60	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	12,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 458 141,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800,00 €		02/07/2020
	Catégories de biens amortis		
L	Frais de recherche et de développement	5	02/07/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	02/07/2020
L	Appareils de laboratoires	5	02/07/2020
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	02/07/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	02/07/2020
L	Autres constructions	30	02/07/2020
L	Bâtiments légers, abris	10	02/07/2020
L	Camions et véhicules industriels	7	02/07/2020
L	Coffre fort	20	02/07/2020
L	Construction sur sol d'autrui	0	02/07/2020
L	Engins et matériels roulants	5	02/07/2020
L	Equipement de cuisine	10	02/07/2020
L	Equipement de garages et ateliers	10	02/07/2020
L	Equipement sportifs	10	02/07/2020
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	02/07/2020
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	02/07/2020
L	Installation et appareils de chauffage	15	02/07/2020
L	Installations de voirie	20	02/07/2020
L	Jeux d'extérieur	8	02/07/2020
L	Licences	1	02/07/2020
L	Logiciels de gestion	2	02/07/2020
L	Logiciels métiers (finances, rh ...)	5	02/07/2020
L	Matériel classique (outils, matériels divers)	6	02/07/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	02/07/2020
L	Matériel informatique	2	02/07/2020
L	Mobilier	10	02/07/2020
L	Plantations	15	02/07/2020
L	Subvention finançant des aides à l'investissement d'entreprises (autres cas)	5	02/07/2020
L	Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations	15	02/07/2020
L	Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	02/07/2020
L	Subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	02/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	02/07/2020
L	Téléphones portables	2	02/07/2020
L	Véhicules légers	5	02/07/2020

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	476 000,00	0,00	476 000,00
Provisions pour litiges		0,00	476 000,00	0,00	476 000,00
contentieux, créances éteintes et gros entretien	07/04/2022	0,00	476 000,00	0,00	476 000,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	476 000,00	0,00	476 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		0,00	476 000,00	0,00	476 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 001		Intitulé de l'opération : MISE EN PERIL			Date de la délibération : 07/04/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	0,00	20 000,00	14 929,17	0,00	5 070,83	0,00
45411 MISE EN PERIL 2022 (2)	0,00	20 000,00	14 929,17	0,00	5 070,83	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	20 000,00	14 929,17	0,00	5 070,83	0,00
RECETTES (b)	0,00	20 000,00	14 929,17	0,00	5 070,83	0,00
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	20 000,00	14 929,17	0,00	5 070,83	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	20 000,00	14 929,17	0,00	5 070,83	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					34 000,00	32 970,07										219,33	1 029,93	
SEM VIE	2022	P	Réhabilitation d'un local commercial	Credit Mutuel du Centre	34 000,00	32 970,07	14,34	T	F	Taux fixe à 1,30%	1,300	F	Taux fixe à 1,30%	1,300	A-1	EUR	219,33	1 029,93
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					13 451 347,60	7 697 795,06										108 479,68	407 213,45	
APEI St Amand	2009	P	APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	Crédit Agricole Centre Loire	750 000,00	620 039,88	36,27	T	V	Livret A + 1,20%	3,700	V	Livret A + 1,20%	3,200	-	EUR	14 553,47	10 845,45
APEI St Amand	2009	C	APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	Crédit Foncier	2 500 000,00	1 395 833,28	16,76	T	V	Livret A + 1,04%	3,540	V	Livret A + 1,04%	3,040	A-1	EUR	31 230,21	83 333,36
France Loire	1978	X	Réajustementt Financement 20 Logts Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	21 098,94	605,83	0,56	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	12,06	599,84
France Loire	2021	X	Réhabilitation 20 logements résidence parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	60 000,00	14,10	A	F	Taux fixe à 0,43%	0,430	F	Taux fixe à 0,43%	0,430	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2017	X	Const.10 logements la Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	40 037,73	35 218,01	31,86	A	V	Livret A + 0,95%	1,700	V	Livret A + 0,95%	2,950	A-1	EUR	523,13	860,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2018	X	LOGEMENTS RUE DU PORTAIL	Caisse des Dépôts et Consignations	10 766,73	9 027,45	17,01	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	104,26	451,30
France Loire	2015	X	FONCIER 18 LOGTS AV GAL DE GAULLE	Caisse des Dépôts et Consignations	474 794,78	417 922,42	37,44	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	4 694,19	8 821,53
France Loire	2003	X	Acq.pour amélioration 1 logt 41 avenue meillant	Caisse des Dépôts et Consignations	33 282,00	20 902,91	30,35	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	261,44	883,06
France Loire	2018	X	compactage n°24	Caisse des Dépôts et Consignations	276 176,02	213 523,21	10,01	A	V	Livret A + 0,93%	1,680	V	Livret A + 0,93%	2,930	A-1	EUR	3 308,04	17 808,04
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	114 209,50	0,00	39,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2009	X	réhabilitation 29 logements "le molière"	Caisse des Dépôts et Consignations	49 418,97	4 564,33	1,84	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	75,37	2 287,55
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	139 500,00	0,00	19,49	A	V	Livret A - 0,45%	1,550	V	Livret A - 0,45%	1,550	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Amélioration 3 logements Rue M.Audoux	Caisse des Dépôts et Consignations	18 974,65	14 406,67	13,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	168,89	947,07
France Loire	2014	X	construction 18 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	68 651,50	61 510,90	42,53	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	688,88	1 114,20
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	150 000,00	0,00	49,28	A	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	travaux 18 logts av gal de gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	22 432,58	19 882,80	30,94	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	224,60	535,82
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	222 500,00	0,00	19,49	A	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	LOGEMENTS 4 RUE MURET	Caisse des Dépôts et Consignations	11 638,18	9 264,93	16,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	107,34	493,19
France Loire	2012	X	réhabilitation 505 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	278 198,00	94 037,74	4,17	A	V	Livret A + 0,60%	2,858	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	1 245,62	19 200,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2010	X	réhabilitation 28 logements le giraudoux	Caisse des Dépôts et Consignations	51 108,50	9 998,07	2,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	146,40	3 310,36
France Loire	2017	X	Réhabilitation 65 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	29 000,00	17 791,72	9,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	214,13	1 674,45
France Loire	2018	X	Construction 10 logements La Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	269 279,74	235 566,99	26,85	A	V	Livret A + 0,93%	1,680	V	Livret A + 0,93%	2,930	A-1	EUR	3 470,26	7 108,34
France Loire	2018	X	Réhabilitation 40 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	41 500,00	31 162,94	10,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	371,96	2 651,42
France Loire	2010	X	réhabilitation 27 lgts indiv le molière	Caisse des Dépôts et Consignations	45 759,62	6 451,36	2,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	99,91	2 631,04
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	15 000,00	0,00	39,27	A	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2003	X	Const.1 logement rue Jean Giraudoux	Caisse des Dépôts et Consignations	25 832,25	12 316,27	15,51	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	158,30	875,42
France Loire	2020	X	Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	Caisse des Dépôts et Consignations	70 277,56	70 277,55	19,18	A	V	Livret A - 0,45%	0,050	V	Livret A - 0,45%	1,550	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Réaménagement cnt n° 912194	Caisse des Dépôts et Consignations	152 569,00	112 288,22	11,68	A	V	Livret A + 0,93%	1,680	V	Livret A + 0,93%	2,930	A-1	EUR	1 727,56	8 519,91
France Loire	2014	X	construction 8 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	24 283,50	21 245,08	42,53	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	65,12	462,25
France Loire	2015	X	Réhabilitation 237 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	102 000,00	56 810,01	7,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	699,25	6 758,00
France Loire	2016	X	Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	74 100,00	44 460,00	8,50	A	V	Livret A - 0,75%	0,000	V	Livret A - 0,75%	1,250	A-1	EUR	0,00	4 940,00
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	55 140,50	0,00	49,28	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2003	X	Acq.et amélioration 2 logts 18 rue Jean Rameau	Caisse des Dépôts et Consignations	38 311,50	24 061,69	30,35	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	300,94	1 016,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2014	X	construction 8 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	277 168,65	232 138,38	32,52	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	716,47	6 682,52
France Loire	2007	X	Reconstruction FJT 60 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	155 911,15	122 477,87	35,78	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	2,000	A-1	EUR	627,88	3 098,14
France Loire	1992	X	Amélioration 2 Logements Rue Juranv.	Caisse des Dépôts et Consignations	17 302,96	3 866,72	4,25	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	3,300	A-1	EUR	83,63	779,49
France Loire	2018	X	Const.3 logements individuels la Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	43 661,50	38 010,13	26,85	A	V	Livret A + 0,70%	1,450	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	470,36	1 186,13
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	60 939,50	0,00	49,28	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Acq.amélioration 18 logts rue B.Constant	Caisse des Dépôts et Consignations	460 083,48	406 097,82	23,02	A	V	Livret A + 0,90%	1,650	V	Livret A + 0,90%	2,900	A-1	EUR	5 883,55	14 155,84
France Loire	2020	X	Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	Caisse des Dépôts et Consignations	50 000,00	50 000,00	27,18	A	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2004	X	Const.3 logements individuels la Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	15 412,00	9 932,04	31,86	A	V	Livret A + 0,70%	2,958	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	123,51	360,31
France Loire	1992	X	Acquisition, Amélioration Logementt Q.Pluviose	Caisse des Dépôts et Consignations	16 809,03	3 756,33	4,25	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	3,300	A-1	EUR	81,24	757,24
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	107 587,50	0,00	39,27	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	376 080,50	0,00	39,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	134 382,50	0,00	49,28	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2015	X	TRAVAUX 3 LOGTS RUE DES VARENNES	Caisse des Dépôts et Consignations	4 564,58	3 810,14	27,44	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	43,19	115,67
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	26 307,00	0,00	39,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2018	X	Acquisition Amélioration logements rue F. Villon	Caisse des Dépôts et Consignations	41 449,03	32 030,44	14,76	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	373,83	1 954,24
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	Caisse des Dépôts et Consignations	150 500,00	0,00	24,50	A	V	Livret A - 0,25%	1,750	V	Livret A - 0,25%	1,750	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	Caisse des Dépôts et Consignations	360 000,00	0,00	24,50	A	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2008	P	Location Accession de 3 pavillons La Cartelée	Caisse d'épargne Loire-Centre	280 000,00	130 260,03	15,99	T	F	Taux fixe à 4,45%	4,450	F	Taux fixe à 4,45%	4,450	A-1	EUR	5 946,39	5 356,81
France Loire	2018	X	Construction 8 pavillons PLUS La Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	369 388,61	242 586,05	23,93	A	V	Livret A + 0,90%	1,650	V	Livret A + 0,90%	2,900	A-1	EUR	3 514,59	8 456,12
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	45 000,00	0,00	49,28	A	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2020	X	Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	Caisse des Dépôts et Consignations	276 027,00	263 046,04	18,18	A	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	A-1	EUR	1 766,58	12 980,95
France Loire	2018	X	LOGTS RUE DU 14 JUILLET	Caisse des Dépôts et Consignations	8 193,98	6 862,49	17,43	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	79,26	343,06
France Loire	2008	X	Réhabilitation logts locatifs "Le petit Vernet"	Caisse des Dépôts et Consignations	93 332,00	5 621,49	0,84	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	125,14	5 754,93
France Loire	2007	X	Reconstruction FJT 60 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	1 542 091,46	1 032 696,41	25,77	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	2,000	A-1	EUR	5 349,02	37 106,81
France Loire	2016	X	Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	21 950,00	13 663,42	8,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	166,10	1 436,78
France Loire	2018	X	Réhabilitation 48 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	70 450,00	52 901,91	10,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	631,43	4 501,03
France Loire	2015	X	Réhabilitation 236 logements Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	483 742,00	201 069,06	3,01	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	2 749,74	48 907,43
France Loire	2014	X	construction 18 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	819 221,77	704 339,95	32,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	7 941,62	17 625,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	1996	X	1 logement rue du Pont Pasquet	Caisse des Dépôts et Consignations	19 208,58	4 288,18	5,84	A	V	Livret A + 0,80%	4,312	V	Livret A + 0,80%	2,800	A-1	EUR	65,28	733,34
France Loire	2016	X	Réhabilitation 23 logements Saint-Roch	Caisse des Dépôts et Consignations	32 200,00	20 043,84	8,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	243,66	2 107,70
France Loire	2015	X	FONCIER 3 LOGTS RUE DES VARENNES	Caisse des Dépôts et Consignations	75 592,08	66 537,43	37,44	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	747,36	1 404,47
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	6 logts rue de la tour/rue traversiere	Caisse des Dépôts et Consignations	117 541,98	85 629,12	10,10	A	V	Livret A + 1,10%	1,850	V	Livret A + 1,10%	3,100	A-1	EUR	1 498,70	8 040,02
Val de Berry - OPH du Cher	2008	X	Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	46 105,00	35 442,95	35,61	A	V	Livret A - 0,20%	3,309	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	109,12	931,00
Val de Berry - OPH du Cher	2003	X	Acq.et amélioration 1 logt 4 rue G.Sand	Caisse des Dépôts et Consignations	13 268,60	6 660,91	16,10	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	85,33	449,53
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	RENOVATION LOGEMENTS RUE MARENGO	Caisse des Dépôts et Consignations	15 830,77	9 226,09	5,17	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	119,39	1 627,80
Val de Berry - OPH du Cher	2008	X	Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	16 731,00	11 634,88	25,60	A	V	Livret A - 0,20%	3,309	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	36,19	429,66
Val de Berry - OPH du Cher	2009	X	30 logts rue malraux/le vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	21 022,00	3 142,51	1,50	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	51,57	1 545,66
Val de Berry - OPH du Cher	2009	X	24 logts rue clémenceau/buissonnets	Caisse des Dépôts et Consignations	13 568,00	2 028,24	1,50	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	33,28	997,60
Val de Berry - OPH du Cher	2011	X	réhabilitation 30 logements - cité 125	Caisse des Dépôts et Consignations	24 436,50	7 124,65	3,67	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	97,44	1 732,97
Val de Berry - OPH du Cher	2006	X	Réhabilitation de 80 logements Les Buissonnets	Caisse des Dépôts et Consignations	120 416,00	28 504,76	3,92	A	V	Livret A + 0,65%	3,400	V	Livret A + 0,65%	2,650	A-1	EUR	407,44	6 924,80
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Caisse des Dépôts et Consignations	129 149,34	102 294,46	15,68	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	3,000	A-1	EUR	1 618,72	5 620,15
Val de Berry - OPH du Cher	2011	X	Réhabilitation 80 logements - cité 42 -	Caisse des Dépôts et Consignations	46 700,00	13 615,77	3,67	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	186,21	3 311,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Caisse des Dépôts et Consignations	57 809,54	51 664,74	30,69	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	3,000	A-1	EUR	794,50	1 301,76
Val de Berry - OPH du Cher	2006	X	Réhabilitation de 40 logements Les Buissonnets	Caisse des Dépôts et Consignations	56 653,50	13 410,96	3,84	A	V	Livret A + 0,65%	3,400	V	Livret A + 0,65%	2,650	A-1	EUR	191,69	3 257,99
Val de Berry - OPH du Cher	2011	X	Réhabilitation 24 logements - cité 58	Caisse des Dépôts et Consignations	11 288,50	3 291,25	3,67	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	45,01	800,55
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	LOGT 15 RUE DU 14 JUILLET	Caisse des Dépôts et Consignations	6 071,49	3 416,51	6,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	43,31	521,22
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	5 logts la cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	84 356,77	55 500,83	9,42	A	V	Livret A + 1,10%	1,850	V	Livret A + 1,10%	3,100	A-1	EUR	980,62	5 787,77
TOTAL GENERAL					13 485 347,60	7 730 765,13											108 699,01	408 243,38

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	516 942,39
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	2 315 898,02
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 832 840,41
Recettes réelles de fonctionnement	II	17 390 416,98
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	16,29

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	606 456,30	
Personnes de droit privé	427 939,25	
Associations	408 205,89	
AIKIDO MUTOKUKAN 18 ST AMAND MD	500,00	Equipements sportifs
ASS ACCUEIL VILLES FRANCAISES	900,00	
ASS LOCALE DES MEDAILLES MILITAIRES	120,00	
ASS MISS EXCELLENCE FRANCE	8 000,00	
ASS SAM AMITIE FRANCO POLONAISE	1 400,00	
ASS. COOPERATIVE SCOLAIRE BUISSONNETS	50,00	
ASS. COOPERATIVE SCOLAIRE MARCEAU	50,00	
ASSOC.COOP.SCOL.VERNET	50,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE JEAN MOULIN	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ST AMANDOISE	50 000,00	Equipements sportifs et matériel
ASSOCIATION VMEH	150,00	
ASSOCIATIONS DIVERSES	0,00	Equipements sportifs, locaux, matériel, personnel communal et divers
BADMINTON SAINT AMAND MONTROND	4 000,00	Equipements sportifs
BERRY FM 91.3	10 000,00	
BODY KARATE SAINT AMAND	1 000,00	Equipements sportifs
BOISCHAUT MOTO CLUB	2 000,00	
C.D.U.A.A.R.D.18	100,00	
CARROSSERIE MESNIER	25 000,00	Locaux
CHALLENGE BOISCHAUT MARCHE	1 500,00	
CLUB MODELISTE ST AMANDOIS	500,00	Equipements sportifs
COLLECTIF ASSOCIATIF DU ST AMANDOIS	5 000,00	Locaux
COMITE DES FETES	60 000,00	Locaux, matériel, personnel communal et divers
CPIE BRENNE BERRY	2 000,00	
ESPOIR LYRIQUE ST AMANDOIS	4 000,00	Locaux
ETOILE ST AMANDOISE	15 000,00	Equipements sportifs et matériel
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	50 000,00	
GEM GALAXY	200,00	
LA PETANQUE D'OR SAINT AMAND	500,00	Equipements sportifs et matériel
LA TOUR MORILLON	500,00	
LE RELAIS	1 200,00	
LEMON FRACAS	2 000,00	
LES AMIS L'ORGUE GRAND CONDE	500,00	
LES ECHOS DU CHIGNON	3 000,00	Locaux
LES FORESTINS	3 000,00	
MISS EXCELLENCE CENTRE VAL DE LOIRE	500,00	Locaux
MONEV	69 685,89	
MOUVEMENT VIE LIBRE	1 500,00	
PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNAT	1 500,00	
RESTAURANTS DU COEUR DU CHER	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RUGBY CLUB ST AMAND ORVAL	4 000,00	Equipements sportifs
SA MUSCULATION ET ACTIVITES FITNESS	5 000,00	Equipements sportifs
SAINT AMAND BASKET	4 000,00	Equipements sportifs
SAINT AMAND MONTROND RIOBAMBA	500,00	
SAINT AMAND PING	1 200,00	Equipements sportifs
SAM CITY	10 000,00	Locaux
SAM DANSE	2 000,00	
SAM'HANDBALL 18	5 000,00	Equipements sportifs
SCHORALIA REGION CENTRE	600,00	
SCOUTS GUIDES DE FRANCE	300,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000,00	
SECT.JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00	
SOCIETE AVICULTURE DU CHER	1 000,00	
SPORTS COLOMBIERS ST AMAND KARTING	5 000,00	Matériel
ST AMAND JUDO	8 000,00	Equipements sportifs
ST AMAND MONTROND BOISCHAUT ATHLETIC	1 500,00	Equipements sportifs
STE ENCOURAGEMENT DEVOUEMENT BENEVOLAT	500,00	
SYNDICAT APICOLE ST AMANDOIS	3 000,00	
TCSA TENNIS CLUB SAINT AMAND	15 000,00	Equipements sportifs
TIR SPORTIF CLUB SAINT AMANDOIS	2 000,00	
TRI ST AMAND DUN 18	7 000,00	Equipements sportifs
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	400,00	
UNION MUSICALE	4 000,00	Locaux
Entreprises	15 648,50	
AIDE A L'IMPLANTATION COMMERCIALE	13 648,50	
DIVERS PROFESSIONNELS	0,00	Locaux et matériel
SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES	2 000,00	
Personnes physiques	4 084,86	
AIDES AUX FACADES	903,38	
AIDES AUX TOITURES	3 181,48	
Autres	0,00	
STRUCTURES PRIVEES EDUCATIVES	0,00	Locaux et matériel
Personnes de droit public	178 517,05	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	178 517,05	
CCAS	178 517,05	
Autres	0,00	
AUTRES STRUCTURES PUBLIQUES	0,00	Locaux et matériel
STRUCTURES PUBLIQUES EDUCATIVES ET AUTRES	0,00	Locaux

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	3 158 881,18	4 257 622,46
Réalisation d'une salle multiservices	2007	Dexia CLF	30	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	3 158 881,18	4 257 622,46
Total				274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	3 158 881,18	4 257 622,46

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		74,00	0,00	74,00	49,60	8,00	57,60
Adjoint administratif	C	21,00	0,00	21,00	9,50	5,00	14,50
Adjoint administratif principal 1re classe	C	21,00	0,00	21,00	18,10	0,00	18,10
Adjoint administratif principal 2e classe	C	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		102,00	2,00	104,00	73,30	11,00	84,30
Adjoint technique	C	42,00	1,00	43,00	22,40	9,00	31,40
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	32,00	1,00	33,00	26,90	0,00	26,90
Agent de maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		11,00	0,00	11,00	8,80	2,00	10,80
ATSEM principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur de jeunes enfants	A	6,00	0,00	6,00	3,80	2,00	5,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		17,00	17,00	34,00	7,20	8,20	15,40
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - CFU - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement principal de 1ère classe	B	2,00	6,00	8,00	1,80	0,50	2,30
Assistant d'enseignement principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	3,00	11,00	14,00	0,50	3,70	4,20
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Adjoint d'animation	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien Brigadier de police municipale	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Apprenti		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Contrats PEC / Adulte-relais		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		230,00	19,00	249,00	151,90	37,20	189,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				906 817,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	432	22 233,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 3-2	CDD
Assistant d'enseignement principal de 1ère classe	B	CULT	638	31 079,00	A CDI	CDI
Assistant d'enseignement principal de 2ème classe	B	CULT	401	21 127,00	A art 3-2	CDD
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT	478	24 153,00	A art 3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	31 719,00	A art 3-3-2°	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	444	22 698,00	A art 3-3-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	389	20 719,00	A art 3-2	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	397	21 010,00	A art 3-2	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	389	20 719,00	A art 3-2	CDD
Educateur de jeunes enfants	A	S	444	22 698,00	A art 3-3-2°	CDD
Educateur de jeunes enfants	A	S	444	22 698,00	A art 3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	29 857,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	27 529,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	608	29 740,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	519	25 957,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A art 3-3-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A CDI	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	488	24 561,00	A CDI	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	821	39 169,00	A CDI	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	27 529,00	A CDI	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	608	29 740,00	A CDI	CDI
Rédacteur	B	ADM	395	20 894,00	A art 3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	20 894,00	A contrat de projet	CDD
Technicien	B	TECH	395	20 894,00	A art 3-1	CDD

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - CFU - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti		OTR		0,00	A apprenti	CDD
Contrats PEC / Adulte-relais		OTR		0,00	A Adulte-relais	CDD
TOTAL GENERAL				906 817,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
25/07/1978 - Réajustement Financement 20 Logts Vernet	France Loire	ESH	Privé	605,83
01/04/1992 - Amélioration 2 Logements Rue Jurant.	France Loire	ESH	Privé	3 866,72
01/04/1992 - Acquisition, Amélioration Logement Q.Pluviose	France Loire	ESH	Privé	3 756,33
10/10/1996 - 1 logement rue du Pont Pasquet	France Loire	ESH	Privé	4 288,18
15/01/2003 - Acq.pour amélioration 1 logt 41 avenue meillant	France Loire	ESH	Privé	20 902,91
15/01/2003 - Const.1 logement rue Jean Giraudoux	France Loire	ESH	Privé	12 316,27
15/01/2003 - Acq.et amélioration 2 logts 18 rue Jean Rameau	France Loire	ESH	Privé	24 061,69
28/01/2003 - Acq.et amélioration 1 logt 4 rue G.Sand	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	6 660,91
28/01/2004 - Const.3 logements individuels la Cartelée	France Loire	ESH	Privé	9 932,04
23/10/2006 - Réhabilitation de 40 logements Les Buissonnets	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	13 410,96
28/11/2006 - Réhabilitation de 80 logements Les Buissonnets	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	28 504,76
08/06/2007 - Reconstruction FJT 60 logements	France Loire	ESH	Privé	122 477,87
08/06/2007 - Reconstruction FJT 60 logements	France Loire	ESH	Privé	1 032 696,41
11/11/2007 - APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	APEI St Amand	Association	Privé	620 158,66
19/11/2007 - APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	APEI St Amand	Association	Privé	1 395 833,28
03/07/2008 - Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	35 442,95
03/07/2008 - Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	11 634,88
07/08/2008 - Location Accession de 3 pavillons La Cartelée	France Loire	ESH	Privé	130 260,03
21/10/2008 - Réhabilitation logts locatifs "Le petit Vernet"	France Loire	ESH	Privé	5 621,49
02/06/2009 - 30 logts rue malraux/le vernet	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	3 142,51
02/06/2009 - 24 logts rue clémenceau/buissonnets	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	2 028,24
07/10/2009 - réhabilitation 29 logements "le molière"	France Loire	ESH	Privé	4 564,33
23/06/2010 - réhabilitation 28 logements le giraudoux	France Loire	ESH	Privé	9 998,07
23/06/2010 - réhabilitation 27 lgts indiv le molière	France Loire	ESH	Privé	6 451,36
09/08/2011 - réhabilitation 30 logements - cité 125	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	7 124,65
09/08/2011 - Réhabilitation 80 logements - cité 42 -	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	13 615,77
09/08/2011 - Réhabilitation 24 logements - cité 58	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	3 291,25
16/02/2012 - réhabilitation 505 logements	France Loire	ESH	Privé	94 037,74
09/05/2014 - construction 18 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	61 510,90
09/05/2014 - construction 8 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	21 245,08
09/05/2014 - construction 8 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	232 138,38
09/05/2014 - construction 18 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	704 339,95
05/11/2015 - Réhabilitation 237 logements	France Loire	ESH	Privé	56 810,01
17/12/2015 - Réhabilitation 236 logements Vernet	France Loire	ESH	Privé	201 069,06
31/12/2015 - FONCIER 18 LOGTS AV GAL DE GAULLE	France Loire	ESH	Privé	417 922,42
31/12/2015 - TRAVAUX 3 LOGTS RUE DES VARENNES	France Loire	ESH	Privé	3 810,14

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/12/2015 - FONCIER 3 LOGTS RUE DES VARENNES	France Loire	ESH	Privé	66 537,43
29/06/2016 - Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	44 460,00
29/06/2016 - Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	13 663,42
29/06/2016 - Réhabilitation 23 logements Saint-Roch	France Loire	ESH	Privé	20 043,84
01/01/2017 - Const.10 logements la Cartelée	France Loire	ESH	Privé	35 218,01
03/11/2017 - Réhabilitation 65 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	17 791,72
01/01/2018 - travaux 18 logts av gal de gaulle	France Loire	ESH	Privé	19 882,80
01/01/2018 - Acq.amélioration 18 logts rue B.Constant	France Loire	ESH	Privé	406 097,82
01/01/2018 - Construction 8 pavillons PLUS La Cartelée	France Loire	ESH	Privé	242 586,05
30/04/2018 - 6 logts rue de la tour/rue traversiere	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	85 629,12
30/04/2018 - RENOVATION LOGEMENTS RUE MARENGO	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	9 226,09
30/04/2018 - Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	102 294,46
30/04/2018 - Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	51 664,74
30/04/2018 - LOGT 15 RUE DU 14 JUILLET	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	3 416,51
30/04/2018 - 5 logts la cartelée	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	55 500,83
01/07/2018 - LOGEMENTS RUE DU PORTAIL	France Loire	ESH	Privé	9 027,45
01/07/2018 - compactage n°24	France Loire	ESH	Privé	213 523,21
01/07/2018 - Amélioration 3 logements Rue M.Audoux	France Loire	ESH	Privé	14 406,67
01/07/2018 - LOGEMENTS 4 RUE MURET	France Loire	ESH	Privé	9 264,93
01/07/2018 - Construction 10 logements La Cartelée	France Loire	ESH	Privé	235 566,99
01/07/2018 - Réaménagement cnt n° 912194	France Loire	ESH	Privé	112 288,22
01/07/2018 - Const.3 logements individuels la Cartelée	France Loire	ESH	Privé	38 010,13
01/07/2018 - Acquisition Amélioration logements rue F. Villon	France Loire	ESH	Privé	32 030,44
01/07/2018 - LOGTS RUE DU 14 JUILLET	France Loire	ESH	Privé	6 862,49
28/11/2018 - Réhabilitation 40 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	31 162,94
28/11/2018 - Réhabilitation 48 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	52 901,91
17/02/2020 - Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	France Loire	ESH	Privé	70 277,55
17/02/2020 - Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	France Loire	ESH	Privé	50 000,00
17/02/2020 - Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	France Loire	ESH	Privé	263 046,04
19/01/2021 - Réhabilitation 20 logements résidence parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	60 000,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	150 000,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	55 140,50
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	107 587,50
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	376 080,50
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	134 382,50
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	114 209,50
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	15 000,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	60 939,50
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	26 307,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	45 000,00
07/04/2022 - Réhabilitation d'un local commercial	SEM VIE	SEM	Privé	32 970,07
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	France Loire	ESH	Privé	139 500,00
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	France Loire	ESH	Privé	222 500,00
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	France Loire	ESH	Privé	150 500,00
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	France Loire	ESH	Privé	360 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	1 923,19
60628	Autres fournitures non stockées	1 664,70
60631	Fournitures d'entretien	258,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 923,19
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 923,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 637 323,73	I 1 631 079,73
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 636 433,73	1 630 189,73
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 636 433,73	1 630 189,73
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		890,00	890,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	890,00	890,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 631 079,73	400 748,16	439 213,51	2 471 041,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 979 886,02	III 1 153 143,16
Ressources propres externes de l'année (a)		231 030,00	263 017,89
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	206 030,00	206 035,02
10226	Taxe d'aménagement (2)	25 000,00	56 982,87
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 748 856,02	890 125,27
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	28 718,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	6 739,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	0,00	8 666,67
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	152 046,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	89,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00	8 747,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	4 902,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	3 055,40
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	706,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	588 880,00	0,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	0,00	14 620,35
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	788,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	2 533,57
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00	8 497,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	6 991,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	43 448,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	39 333,24

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	11 094,60
281838	Autre matériel informatique	0,00	50 334,97
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	5 116,80
28185	Matériel de téléphonie	0,00	621,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	191 827,67
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	301 250,00	301 250,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	256 525,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 602 201,02	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 153 143,16	66 885,39	0,00	231 496,75	1 451 525,30

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 471 041,40
Ressources propres disponibles	IV 1 451 525,30
Solde	V = IV - II (5) -1 019 516,10

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Amendes de police	0,00	31 626,00	42 236,50	-10 610,50
Total	0,00	31 626,00	42 236,50	-10 610,50

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Amendes de police		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1345	Amendes radars automatiques et de police	31 626,00
Total		31 626,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
1345	Amendes radars automatiques et de police	42 236,50
Total		42 236,50
Reste à employer au 31/12/N (3)		-10 610,50

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
CITE DE L'OR LES SEJOTS	SERVICES DIVERS Lotissements	01/12/2016		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	107 580,00	59 926,50	0,00	47 653,50
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	44 438,99	0,00	0,00	44 438,99
Recettes	10 719,00	4 290,03	0,00	6 428,97

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

État des Contrôles du Compte Financier

La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 31/03/2023

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

MME MURIELLE BOURGOIGNON

du 01/01/2022

au 31/03/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

, le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

, le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

, le



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Compte Financier Unique : budget annexe camping.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire (...) au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. » ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la candidature en juin 2019 de la Ville de Saint-Amand-Montrond à la vague 2 d'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

Considérant qu'au 31 janvier 2023, la commune a clôturé son exercice budgétaire. Le fonctionnement du CFU a entraîné des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable et le service des finances de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur - la commune - et la comptable - le service de gestion comptable de Saint-Amand-Montrond.

Considérant qu'il s'agit pour le Conseil municipal :

- d'examiner les résultats du compte financier unique 2022 du budget annexe Camping présentés ci- dessous ;
- de prendre connaissance des conditions d'exécution dans la note brève et synthétique jointe en annexe.

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2022 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		Résultat 2022 cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022		Résultat 2021 reporté
Camping	90 000,00	13 656,80	- 76 343,20	- 8 949,80	- 85 293,00	85 293,00	53 581,51	138 827,68	+85 246,17	+46,83	+ 85 293,00

Prélèvement et affectation du résultat à l'investissement 1068 85 293,00 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise (*note brève et synthétique annexée*) ;
- d'adopter les résultats du Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Camping (*document annexé*).

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »
5 « abstentions » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Sylvie OLIVIER)
Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE)

Le secrétaire de séance

Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-33-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE ST AMAND MONTROND

Numéro SIRET : 21180197200020

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : CAMPING ST AMAND MONTROND (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
A1.1 - Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1.2 - Recettes d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement - Vue d'ensemble	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
B1 - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	21
B2 - Recettes d'investissement - Vue détaillée	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	26
D2 - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	28

III - Etats financiers

A - Bilan (en euros)	30
B - Compte de résultat (en euros)	34
C - Annexe	36

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet


B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	39
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	41

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	107 949,80	164 273,97	272 223,77
	Recettes réalisées (1)	B	13 656,80	138 827,68	152 484,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	99 000,00	164 320,80	263 320,80
	Dépenses réalisées (1)	E	90 000,00	53 581,51	143 581,51
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-76 343,20	85 246,17	8 902,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 949,80	46,83	-8 902,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-85 293,00	85 293,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-85 293,00	85 293,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	85 246,17
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	46,83
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	85 293,00
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-76 343,20
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-8 949,80
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-85 293,00
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-85 293,00

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------	--------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement
Subventions d'investissement versées	90,00	Neutralisations et régularisations
Autres immobilisations incorporelles		Réserves
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau
Terrains	457,62	Résultat de l'exercice
Constructions	46,96	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)
Réseaux divers		550,70
Installations techniques, agencements et matériel	13,50	PASSIF
Immobilisations mises en concessions ou affermées		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)
Autres	7,88	DETTES FINANCIÈRES
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts obligataires
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit
Immobilisations financières (nettes)		Dettes financières et autres emprunts
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	615,95	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)
ACTIF CIRCULANT		65,25
Stocks		DETTES NON FINANCIÈRES
Créances	135,98	Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Charges constatées d'avance		Autres dettes non financières
Trésorerie		Produits constatés d'avance
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	135,98	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)
Comptes de régularisation (III)		135,74
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL TRÉSORERIE (4)
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	751,93	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)
		200,99
		Comptes de régularisation (III)
		Écarts de conversion passif (IV)
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
		751,93

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	138,83	62,27
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	138,83	62,27
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	3,22	22,88
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	0,20	0,22
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	4,71	4,71
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	8,14	27,80

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	45,25	30,72
Autres charges	0,20	0,20
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	45,45	30,92
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	85,25	3,55
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	85,25	3,55

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	99 000,00	90 000,00	90,91	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		99 000,00	90 000,00	90,91	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		99 000,00	90 000,00	90,91	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		99 000,00	90 000,00	90,91	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		8 949,80			
Total des dépenses de la section d'investissement		107 949,80	90 000,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 949,80	8 949,80	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 949,80	8 949,80	100,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	94 293,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 707,00	4 707,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		99 000,00	4 707,00	4,75	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		107 949,80	13 656,80	12,65	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		107 949,80	13 656,80	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	15 050,20	3 428,51	0,00	3 428,51	22,78	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	50 270,60	45 446,00	0,00	45 446,00	90,40	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		65 320,80	48 874,51	0,00	48 874,51	74,82	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		65 320,80	48 874,51	0,00	48 874,51	74,82	0,00
023	Virement à la section d'investissement	94 293,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 707,00	4 707,00	0,00	4 707,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		99 000,00	4 707,00	0,00	4 707,00	4,75	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		164 320,80	53 581,51	0,00	53 581,51	32,61	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		164 320,80	53 581,51	0,00	53 581,51	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	164 273,97	138 827,68	0,00	138 827,68	84,51	0,00
Total des recettes de gestion des services		164 273,97	138 827,68	0,00	138 827,68	84,51	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		164 273,97	138 827,68	0,00	138 827,68	84,51	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		164 273,97	138 827,68	0,00	138 827,68	84,51	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		46,83					
Total des recettes de la section de fonctionnement		164 320,80	138 827,68	0,00	138 827,68	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
20415342	Bâtiments et installations		90 000,00		90 000,00	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	99 000,00	90 000,00		90 000,00	9 000,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		99 000,00	90 000,00		90 000,00	9 000,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'investissement		99 000,00	90 000,00		90 000,00	9 000,00
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>					
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		99 000,00	90 000,00		90 000,00	9 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 949,80				
Total des dépenses de la section d'investissement		107 949,80	90 000,00		90 000,00	17 949,80

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		8 949,80		8 949,80	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 949,80	8 949,80		8 949,80	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		8 949,80	8 949,80		8 949,80	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	94 293,00				
28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>		2 081,00		2 081,00	
28188	<i>Autres</i>		2 626,00		2 626,00	
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	4 707,00	4 707,00		4 707,00	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement		99 000,00	4 707,00		4 707,00	94 293,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		107 949,80	13 656,80		13 656,80	94 293,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		107 949,80	13 656,80		13 656,80	94 293,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60632	Fournitures de petit équipement		2 094,65		2 094,65	
6231	Annonces et insertions		1 129,86		1 129,86	
63512	Taxes foncières		204,00		204,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	15 050,20	3 428,51		3 428,51	11 621,69
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65568	Autres contributions		200,00		200,00	
65742	Entreprises		45 246,00		45 246,00	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	50 270,60	45 446,00		45 446,00	4 824,60
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		65 320,80	48 874,51		48 874,51	16 446,29
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		65 320,80	48 874,51		48 874,51	16 446,29
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	94 293,00				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		4 707,00		4 707,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 707,00</i>	<i>4 707,00</i>		<i>4 707,00</i>	
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		99 000,00	4 707,00		4 707,00	94 293,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		164 320,80	53 581,51		53 581,51	110 739,29
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		164 320,80	53 581,51		53 581,51	110 739,29

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations					
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		4 500,00		4 500,00	
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		134 327,68		134 327,68	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	164 273,97	138 827,68		138 827,68	25 446,29
Total des recettes de gestion des services		164 273,97	138 827,68		138 827,68	25 446,29
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		164 273,97	138 827,68		138 827,68	25 446,29
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		164 273,97	138 827,68		138 827,68	25 446,29
002 Résultat de fonctionnement reporté		46,83				
Total des recettes de la section de fonctionnement		164 320,80	138 827,68		138 827,68	25 493,12

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		90 000,00		90 000,00	
Autres immobilisations incorporelles		1 885,86	1 885,86		
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		457 616,48		457 616,48	457 616,48
Constructions		46 956,17		46 956,17	46 956,17
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		31 222,91	17 723,00	13 499,91	15 580,91
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		47 568,27	39 692,11	7 876,16	10 502,16
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		675 249,69	59 300,97	615 948,72	530 655,72
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 573,00		1 573,00	298,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		79,80		79,80	79,80
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		134 327,68		134 327,68	84,32
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		135 980,48		135 980,48	462,12
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		3,10		3,10	3,10
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		3,10		3,10	3,10
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		811 233,27	59 300,97	751 932,30	531 120,94

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		5 716,84	5 716,84
Fonds globalisés		2 278,05	2 278,05
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		3 430,10	3 430,10
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-148,10	-148,10
RÉSERVES		115 949,87	107 000,07
REPORT A NOUVEAU		46,83	5 449,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		85 246,17	3 547,07
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		338 183,01	338 183,01
TOTAL FONDS PROPRES (1)		550 702,77	465 456,60
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		65 245,95	65 245,95
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		65 245,95	65 245,95
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		135 667,40	418,39
Autres dettes non financières		75,68	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		135 743,08	418,39
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		200 989,03	65 664,34
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		240,50	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		751 932,30	531 120,94

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		138 827,68	62 266,27	76 561,41
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		138 827,68	62 266,27	76 561,41
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		3 224,51	22 877,33	-19 652,82
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				
<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)			3,37	-3,37
Impôts et taxes		204,00	216,00	-12,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		4 707,00	4 707,00	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		8 135,51	27 803,70	-19 668,19
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		45 246,00	30 715,50	14 530,50
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		45 246,00	30 715,50	14 530,50
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Autres charges		200,00	200,00	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		45 446,00	30 915,50	14 530,50
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		85 246,17	3 547,07	81 699,10
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		85 246,17	3 547,07	81 699,10

III – ÉTATS FINANCIERS	III
ANNEXE	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800 €		02/07/2020
	Catégories de biens amortis		
L	Frais de recherche et de développement	5	02/07/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	02/07/2020
L	Appareils de laboratoires	5	02/07/2020
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	02/07/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	02/07/2020
L	Autres constructions	30	02/07/2020
L	Bâtiments légers, abris	10	02/07/2020
L	Camions et véhicules industriels	7	02/07/2020
L	Coffre fort	20	02/07/2020
L	Construction sur sol d'autrui	0	02/07/2020
L	Engins et matériels roulants	5	02/07/2020
L	Equipement de cuisine	10	02/07/2020
L	Equipement de garages et ateliers	10	02/07/2020
L	Equipement sportifs	10	02/07/2020
L	Frais d'études (non suivis de réalisation), frais de recherche et de développpt, frais d'insertion	5	02/07/2020
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	02/07/2020
L	Installation et appareils de chauffage	15	02/07/2020
L	Installations de voirie	20	02/07/2020
L	Jeux d'extérieur	8	02/07/2020
L	Licences	1	02/07/2020
L	Logiciels de gestion	2	02/07/2020
L	Logiciels métiers (finances, rh ...)	5	02/07/2020
L	Matériel classique (outils, matériels divers)	6	02/07/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	02/07/2020
L	Matériel informatique	2	02/07/2020
L	Mobilier	10	02/07/2020
L	Plantations	15	02/07/2020
L	Subvention finançant des aides à l'investissement d'entreprises (autres cas)	5	02/07/2020
L	Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations	15	02/07/2020
L	Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	02/07/2020
L	Subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	02/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	02/07/2020
L	Téléphones portables	2	02/07/2020
L	Véhicules légers	5	02/07/2020

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	120 000,00	
Personnes de droit privé	120 000,00	
Associations	0,00	
Entreprises	120 000,00	
SPL LES MILLES LIEUX DU BERRY	30 000,00	
SPL LES MILLES LIEUX DU BERRY	90 000,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

État des Contrôles du Compte Financier

La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 16/03/2023

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

MME MURIELLE BOURGOIGNON

du 01/01/2022

au 16/03/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale****DDFiP DU CHER , le 22/03/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (100039910-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**SAINT-AMAND-MONTROND , le 23/03/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

, le



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Compte Financier Unique : budget annexe cinéma.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire (...) au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. » ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la candidature en juin 2019 de la Ville de Saint-Amand-Montrond à la vague 2 d'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

Considérant qu'au 31 janvier 2023, la commune a clôturé son exercice budgétaire. Le fonctionnement du CFU a entraîné des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable et le service des finances de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur - la commune - et la comptable - le service de gestion comptable de Saint-Amand-Montrond.

Considérant qu'il s'agit pour le Conseil municipal :

- d'examiner les résultats du Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Cinéma présentés ci- dessous ;
- de prendre connaissance des conditions d'exécution dans la note brève et synthétique jointe en annexe.

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2022 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		
Cinéma	0,00	9 530,00	+9 530,00	+34 740,38	+44 270,38	0,00	44 228,38	44 228,38	0,00	0,00	-

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise (*note brève et synthétique annexée*) ;
- d'adopter les résultats du Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Cinéma (*document annexé*).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-34-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE ST AMAND MONTROND

Numéro SIRET : 21180197200236

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : CINEMA ST AMAND MONTROND (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
A1.1 - Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1.2 - Recettes d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement - Vue d'ensemble	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
B1 - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	21
B2 - Recettes d'investissement - Vue détaillée	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	26
D2 - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	28

III - Etats financiers

A - Bilan (en euros)	30
B - Compte de résultat (en euros)	34
C - Annexe	36

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet


B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	39
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	41

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 530,00	51 280,00	60 810,00
	Recettes réalisées (1)	B	9 530,00	44 228,38	53 758,38
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	44 270,38	51 280,00	95 550,38
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	44 228,38	44 228,38
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	9 530,00	0,00	9 530,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	34 740,38	0,00	34 740,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	44 270,38	0,00	44 270,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	44 270,38	0,00	44 270,38

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	0,00
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	9 530,00
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	34 740,38
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	44 270,38
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	44 270,38

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------	--------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	238,08
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	15,32
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions	230,01	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	65,02
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	318,42
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	59,03	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	14,89
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	14,89
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	289,04	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	3,47
Créances	47,74	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	3,47
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	47,74	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	18,36
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	336,78	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	336,78

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	44,23	48,51
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	44,23	48,51
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	5,70	5,63
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	9,53	9,53
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	15,23	15,17

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	29,00	48,57
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	29,00	48,57
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-15,23
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-15,23

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 270,38	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 270,38	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		44 270,38	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		44 270,38	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		44 270,38	0,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	9 530,00	9 530,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		9 530,00	9 530,00	100,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		9 530,00	9 530,00	100,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		34 740,38	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		44 270,38	9 530,00	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	6 900,00	5 698,38	0,00	5 698,38	82,59	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	34 850,00	29 000,00	0,00	29 000,00	83,21	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		41 750,00	34 698,38	0,00	34 698,38	83,11	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		41 750,00	34 698,38	0,00	34 698,38	83,11	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	9 530,00	9 530,00	0,00	9 530,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		9 530,00	9 530,00	0,00	9 530,00	100,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	86,25	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	86,25	0,00
Total des recettes de gestion des services		51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	86,25	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	86,25	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	86,25	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		51 280,00	44 228,38	0,00	44 228,38	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	44 270,38				44 270,38
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		44 270,38				44 270,38
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		44 270,38				44 270,38

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>					
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		44 270,38				44 270,38
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		44 270,38				44 270,38

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281568	<i>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>		461,00		461,00	
28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>		9 069,00		9 069,00	
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	9 530,00	9 530,00		9 530,00	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement		9 530,00	9 530,00		9 530,00	
Total des recettes d'investissement de l'exercice		9 530,00	9 530,00		9 530,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		34 740,38				
Total des recettes de la section d'investissement		44 270,38	9 530,00		9 530,00	34 740,38

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6132	Locations immobilières		5 698,38		5 698,38	
total chapitre 011	Charges à caractère général	6 900,00	5 698,38		5 698,38	1 201,62
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65742	Entreprises		29 000,00		29 000,00	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	34 850,00	29 000,00		29 000,00	5 850,00
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		41 750,00	34 698,38		34 698,38	7 051,62
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		41 750,00	34 698,38		34 698,38	7 051,62
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		9 530,00		9 530,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 530,00	9 530,00		9 530,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 530,00	9 530,00		9 530,00	
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations					
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		11 776,36		11 776,36	
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		32 452,02		32 452,02	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62
Total des recettes de gestion des services		51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		51 280,00	44 228,38		44 228,38	7 051,62

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		254,65	254,65		
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		230 011,28		230 011,28	230 011,28
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		143 527,51	84 495,70	59 031,81	68 561,81
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		14 240,50	14 240,50		
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		388 033,94	98 990,85	289 043,09	298 573,09
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		4 585,00		4 585,00	7 481,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		10 699,18		10 699,18	
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					27 259,38
Créances sur les autres débiteurs		32 452,02		32 452,02	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		47 736,20		47 736,20	34 740,38
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		435 770,14	98 990,85	336 779,29	333 313,47

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		238 080,51	238 080,51
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		15 322,34	15 322,34
REPORT A NOUVEAU			15 230,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			-15 230,49
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		65 016,24	65 016,24
TOTAL FONDS PROPRES (I)		318 419,09	318 419,09
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		14 894,38	14 894,38
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		14 894,38	14 894,38
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		3 465,22	
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		3 465,22	
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		18 359,60	14 894,38
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,60	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		336 779,29	333 313,47

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		44 228,38	48 509,39	-4 281,01
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		44 228,38	48 509,39	-4 281,01
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		5 698,38	5 633,34	65,04
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				
<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)			1,72	-1,72
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		9 530,00	9 530,00	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		15 228,38	15 165,06	63,32
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		29 000,00	48 574,82	-19 574,82
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		29 000,00	48 574,82	-19 574,82
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		29 000,00	48 574,82	-19 574,82
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)			-15 230,49	15 230,49
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)			-15 230,49	15 230,49

III – ÉTATS FINANCIERS	III
ANNEXE	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800 €		02/07/2020
	Catégories de biens amortis		
L	Frais de recherche et de développement	5	02/07/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	02/07/2020
L	Appareils de laboratoires	5	02/07/2020
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	02/07/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	02/07/2020
L	Autres constructions	30	02/07/2020
L	Bâtiments légers, abris	10	02/07/2020
L	Camions et véhicules industriels	7	02/07/2020
L	Coffre fort	20	02/07/2020
L	Construction sur sol d'autrui	0	02/07/2020
L	Engins et matériels roulants	5	02/07/2020
L	Equipement de cuisine	10	02/07/2020
L	Equipement de garages et ateliers	10	02/07/2020
L	Equipement sportifs	10	02/07/2020
L	Frais d'études (non suivis de réalisation), frais de recherche et de développpt, frais d'insertion	5	02/07/2020
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	02/07/2020
L	Installation et appareils de chauffage	15	02/07/2020
L	Installations de voirie	20	02/07/2020
L	Jeux d'extérieur	8	02/07/2020
L	Licences	1	02/07/2020
L	Logiciels de gestion	2	02/07/2020
L	Logiciels métiers (finances, rh ...)	5	02/07/2020
L	Matériel classique (outils, matériels divers)	6	02/07/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	02/07/2020
L	Matériel informatique	2	02/07/2020
L	Mobilier	10	02/07/2020
L	Plantations	15	02/07/2020
L	Subvention finançant des aides à l'investissement d'entreprises (autres cas)	5	02/07/2020
L	Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations	15	02/07/2020
L	Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	02/07/2020
L	Subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	02/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	02/07/2020
L	Téléphones portables	2	02/07/2020
L	Véhicules légers	5	02/07/2020

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	29 000,00	
Personnes de droit privé	29 000,00	
Associations	0,00	
Entreprises	29 000,00	
SARL CINEODE	29 000,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

État des Contrôles du Compte Financier

La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 16/03/2023

Comptable(s)

MME MURIELLE BOURGOIGNON

du 01/01/2022

Ayant exercé au cours de la gestion

au 16/03/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

DDFiP DU CHER , le 22/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (1000039910-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

SAINT-AMAND-MONTROND , le 23/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

, le



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	18	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Affectation du résultat 2022 de fonctionnement : budget principal Ville.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et plus particulièrement le tome II, titre 2, chapitre 4 sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte financier unique à la clôture de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant qu'à l'examen des résultats du compte financier unique du budget principal Ville, il apparaît un excédent de fonctionnement et que le besoin de la section d'investissement s'analyse en tenant compte des restes à réaliser ;

Considérant que pour le budget principal Ville à la clôture des comptes 2022, les résultats sont les suivants ;

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2022 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		
Ville	2 901 907,96	3 587 149,83	+ 685 241,87	- 439 213,51	+ 246 028,36	87 834,41	17 135 340,04	17 493 079,55	+357 739,51	+4 426 994,85	+4 784 734,36
RAR 2022	400 748,16	66 685,39		-	- 333 862,77						
			Besoin en investissement :		- 87 834,41	Prélèvement et affectation du résultat à l'investissement		1068		87 834,41	
			Résultat 2022 à reporter en investissement en 2023		+ 246 028,36	Résultat 2022 à reporter en fonctionnement en 2023		002		+ 4 696 899,95	

Considérant qu'il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget principal Ville comme suit :

-Une part de l'excédent de fonctionnement soit 87 834,41 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Cette affectation sera constatée au budget primitif 2023 par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 ;

-Le solde de l'excédent de fonctionnement soit 4 696 899,95 € en report à la section de fonctionnement il sera imputé au compte 002 « excédent reporté » et repris dans le cadre du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'affecter les résultats comme proposés ci-dessus et selon le calcul joint (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

*VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)*

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-35-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

ANNEXE AU RAPPORT AFFECTATION DU RESULTAT 2021

COLLECTIVITE **Commune de Saint Amand Montrond**
budget principal Ville

Résultats 2022

Proposition d'affectation 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT

DEFICIT REPORTE (001)	439 213,51	EXCEDENT REPORTE (001)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 901 907,96	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 587 149,83
TOTAL	3 341 121,47	TOTAL	3 587 149,83
I- RESULTAT D'INVESTISSEMENT	246 028,36	(A reprendre au c/ budgétaire 001)	

RESTES A REALISER

DEPENSES	400 748,16	RECETTES	66 885,39
II- SOLDE RESTES A REALISER	- 333 862,77		
III- BESOIN DE FINANCEMENT (Cumul I et II)	- 87 834,41 €	Result Court	685 241,87

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT

DEFICIT REPORTE (002)	-	EXCEDENT REPORTE(002)	4 426 994,85
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 135 340,04	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 493 079,55
TOTAL	17 135 340,04	TOTAL	21 920 074,40
IV- RESULTAT A AFFECTER	4 784 734,36	(c/110 + 12)	Result Court 357 739,51

AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération)

	PROPOSEE	
EN INVESTISSEMENT (III)	87 834,41	A prévoir budget et *Etablir Titre c/1068
EN FONCTIONNEMENT (IV-III)	4 696 899,95	*A reprendre au c/budgétaire 002 c/ de bilan 110



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	11	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Affectation du résultat 2022 de fonctionnement : budget annexe camping.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et plus particulièrement le tome II, titre 2, chapitre 4 sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte financier unique à la clôture de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant qu'à l'examen des résultats du compte financier unique du budget annexe Camping, il apparaît un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement ;

Considérant que pour le budget annexe Camping à la clôture des comptes 2022, les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2022 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2022	Résultat 2021 reporté		
Camping	90 000,00	13 656,80	- 76 343,20	- 8 940,80	- 85 293,00	85 293,00	53 581,51	138 827,68	+85 246,17	+46,83	+ 85 293,00

Considérant qu'il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget annexe Camping comme suit :

- La totalité de l'excédent de fonctionnement soit 85 293 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Cette affectation sera constatée au budget primitif 2023 par l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'affecter les résultats comme proposés ci-dessus et selon le calcul joint (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »
6 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)

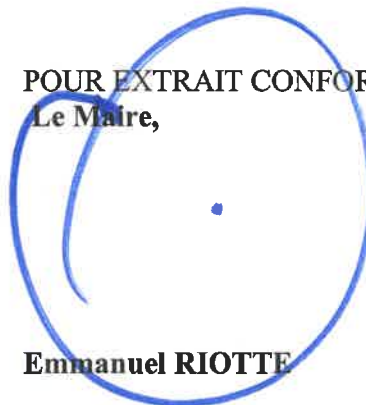
Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-36-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

ANNEXE AU RAPPORT AFFECTATION DU RESULTAT 2022

	Résultats	2022
COLLECTIVITE Commune de Saint Amand Montrond		
budget annexe camping	Proposition d'affectation	2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>RESULTAT</u>			
DEFICIT REPORTE (001)	8 949,80	EXCEDENT REPORTE (001)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	90 000,00	RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 656,80
TOTAL	98 949,80	TOTAL	13 656,80
 I- RESULTAT D'INVESTISSEMENT	 - 85 293,00	 (A reprendre au c/ budgétaire 001)	
 <u>RESTES A REALISER</u>			
DEPENSES		RECETTES	
II- SOLDE RESTES A REALISER	-		
III- BESOIN DE FINANCEMENT (Cumul I et II)	- 85 293,00 €		Result Court - 76 343,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>RESULTAT</u>			
DEFICIT REPORTE (002)	-	EXCEDENT REPORTE(002)	46,83
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 581,51	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	138 827,68
TOTAL	53 581,51	TOTAL	138 874,51
IV- RESULTAT A AFFECTER	85 293,00	(c/110 + 12)	Result Court 85 246,17

AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération)

	PROPOSE	
EN INVESTISSEMENT (III)	85 293,00	A prévoir budget et *Etablir Titre c/1068
EN FONCTIONNEMENT (IV-III)	-	*A reprendre au c/budgétaire 002 c/ de bilan 110



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) : Bilan 2022 et budget 2023.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la procédure des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) qui représente, en section d'investissement, la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année N pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP. Chaque AP comporte les besoins prévisionnels par exercice comptable de CP ;

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la mise en place de la gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP) et a inscrit les crédits nécessaires, à chaque opération, au budget ;

Vu l'avis de la commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint rapporteur entendu ;

Considérant que conformément au règlement financier et budgétaire (partie III), il convient de présenter un état arrêté au 31/12/2022 des AP CP. Les CP non réalisés sur l'exercice 2022 sont, selon le cas, lissés sur les exercices suivants ou se voient appliquer des règles de caducité (suppression de soldes de CP) ;

Considérant qu'une actualisation des AP et CP est nécessaire avant le vote du budget en tenant compte du traitement des soldes de CP 2022.

- Opération AP N°202001 : Réfection du Cours Manuel - suppression, les travaux sont terminés ;
- Opération AP N°202101 : Réaménagement du Cours Manuel - suppression, les travaux sont terminés ;
- Opération AP N°202201 : Aménagement voirie « Le Grand Pré » opération en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec l'Office public de l'Habitat du Cher Val de Berry dans le cadre de l'aménagement de voiries et réseaux du lotissement « le Grand Pré » comportant 48 nouvelles maisons.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'actualiser les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) comme proposé dans le document annexé ;
- de préciser que les reports de crédits de paiement 2022 prévus dans le document annexé se feront automatiquement sur les crédits de paiement 2023 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires tel que présentés dans le document annexé au budget principal de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-37-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Annexe - Etat des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) 2020/2026

BILAN 2022

N°AP	Description	Montant initial voté + actualisation délib du 03/03/22	AP/CP montant voté délib du 07/04/22	Exercice début	Exercice fin	Réalisé sur exercices antérieurs	CP 2021	Réalisé 2021	CP 2021 restant à réaliser	CP 2022	Réalisé 2022	traitement des soldes 2022
202001	Réfection du Cours Manuel	837 708,90	837 708,90	2020	2022	28 561,22	780 000,00	732 291,10	52 708,90	52 708,90	52 708,00	suppression opération terminée
202101	Réaménagement du Cours Manuel	175 000,00	175 000,00	2021	2022	0,00	160 000,00	38 389,31	121 610,69	136 610,69	136 610,69	suppression opération terminée
202201	Aménagement voirie "le Grand Pré"	0,00	1 516 403,00	2022	2026	0,00	0,00	0,00	0,00	323 500,00	0,00	report
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		1 012 708,90	2 529 111,90			28 561,22	940 000,00	770 680,41	174 319,59	512 819,59	189 318,69	-

BUDGET 2023

N°AP	Description	Montant initial voté + actualisation délib du 03/03/22	AP/CP montant voté délib du 07/04/22	Exercice début	Exercice fin	Réalisé sur exercices antérieurs	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2022 restant à réaliser	CP 2023 modifié	CP 2024	CP 2025	CP 2026
202201	Aménagement voirie "le Grand Pré"	0,00	1 516 403,00	2022	2026	0,00	323 500,00	0,00	323 500,00	100 000,00	524 351,00	524 351,00	392 052,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		-	1 516 403,00			-	323 500,00	-	323 500,00	100 000,00	524 351,00	446 026,00	446 026,00



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Budget primitif 2023 : budget principal Ville.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la note brève et synthétique, reprenant les informations essentielles du budget principal Ville (document annexé) ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil Municipal du 13 mars 2023 ;

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif 2023 du budget principal Ville ;

Considérant que les modalités de vote sont les suivantes :

- * Vote par nature ;
- * Vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération ;
- * Opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en section de fonctionnement et 7,5 % en section d'investissement.

Les principales masses de ce budget sont les suivantes :

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011 - charges à caractères général	4 500 689,76	013 - atténuations de produits	100 000,00
012 - charges de personnel	9 500 000,00	70 - produits des services	608 680,00
014 - atténuation de produits	170 000,00	73 - impôts et taxes	3 406 430,00
65 - autres charges de gestion courantes	2 586 805,00	731 - fiscalité locale	8 224 438,00
66 - charges financières	790 065,94	74 - dotations et participations	4 614 949,00
67 - charges exceptionnelles	2 855 583,25	75 - autres produits de gestion	182 000,00
68 - dotations aux provisions	0,00	76 - produits financiers	328 725,00
023 - virement à la section d'investissement	800 000,00	77 - produits exceptionnels	3 000,00
042 - opérations d'ordres	980 000,00	042- opérations d'ordres	18 022,00
		002 - excédent report de 2022	4 696 899,95
TOTAL	22 183 143,95	TOTAL	22 183 143,95

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
20 - immobilisations incorporelles	80 000,00	13 - subventions d'investissements	500 000,00
204 - subventions d'équipement versées	65 070,00	16 - emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00
21 - immobilisations incorporelles	2 427 662,97	10 - dotations, fonds divers	396 451,17
23 - immobilisations en cours	0,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisé	87 834,41
16 - emprunts et dettes assimilées	1 778 796,20	024 - produits des cessions d'immobilisations	93 100,00
16 - emprunts et dettes assimilées (caution)	300,00	16 - emprunts et dettes assimilées (caution)	300,00
45 - opérations pour compte de tiers	15 000,00	021 - virement de la section de fonctionnement	800 000,00
040 opérations d'ordres entre sections	18 022,00	45 - opérations pour compte de tiers	15 000,00
041 opérations patrimoniales	11 053,23	040 - opérations d'ordres entre sections	980 000,00
restes à réaliser de 2022	400 748,16	restes à réaliser de 2022	66 885,39
		041 opérations patrimoniales	11 053,23
		001 - excédent de clôture report 2022	246 028,36
TOTAL	4 796 652,56	TOTAL	4 796 652,56

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal Ville (*note brève et synthétique et document budgétaire annexés*) ;
- d'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnels) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »

2 « contre » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

4 « abstentions » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel Ripoll

Accusé de réception en préfecture
018-0101012-20230413-38-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-38-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Budget principal Ville, budgets annexes camping et cinéma

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme les Comptes Financiers Uniques 2022 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- ✓ De maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- ✓ De poursuivre les investissements.

Il est présenté avec les reprises des résultats de l'exercice 2022 du budget principal ainsi que ceux des budgets annexes camping et cinéma.

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Pour mémoire, les grandes orientations budgétaires pour 2023 intégrées au budget primitif présenté sont :

- ✓ Avec un contexte énergétique incertain pour 2023, une stratégie de résilience de la collectivité est en place. Il s'agit de retrouver le plus rapidement possible une situation financière permettant de continuer à investir pour notre avenir, d'améliorer la qualité de vie des habitants, de renforcer l'attractivité de Saint Amand Montrond en renforçant l'adaptation de la ville au changement climatique :
- ✓ Les projets importants en investissement ne seront lancés que lorsque le plan de financement sera bouclé afin de ne pas répéter les erreurs du passé ;
- ✓ L'Etat, à travers la loi de finances pour 2023, a fait augmenter forfaitairement les bases d'imposition du foncier bâti de +7,1% en suivant le rythme de l'inflation, ce budget intègre la notification des bases d'imposition des taxes directes locales (état 1259) ainsi que son scénario d'évolution des bases à hauteur de +6% ;
- ✓ La Ville de Saint-Amand-Montrond a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2023, Le budget 2023 s'équilibre à taux d'imposition constants ;
- ✓ Contenir le stock de dette, ce budget intègre un désendettement ;
- ✓ Des projets nombreux sur 2023 tout en préparant sur cet exercice les réalisations des prochaines années avec l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :
 - Le « Grand Pré » création de voirie et de réseaux (AP) ;
 - La rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle du Vernet ;
 - Fonds de concours éclairage public changement des ballons fluo en LED phase 2 (réduction des points lumineux en fonctionnement) ;
 - Aménagement du parc Montagnac avec des aires de jeux, un arbre connecté, du mobilier... et poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc Montagnac et la réhabilitation du bâtiment ;
 - Immeuble Mutin : acquisition et mise en hors d'eau ;
 - Travaux sur l'ancienne chambre d'agriculture afin de permettre l'occupation des deux ailes ;
 - Appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur Bois énergie ;
 - Réalisation d'un parking au niveau du lycée Jean-Moulin afin d'accompagner la sécurisation des sorties du lycée et du collège ;
 - Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République ;
 - Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase baraton et d'une potentielle extension à ce dernier.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le choix a été fait d'affronter l'adversité sans augmentation de la fiscalité locale, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les différentes optimisations génératrices de recettes et par une approche sélective de nos besoins en investissement.

Budget principal :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 22 183 143,95 € :

• Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2022	BP 2023	Evolution
011 - Charges à caractère général	4 664 148,32 €	4 500 689,76 €	-3,50%
012 - Charges de personnel	8 850 000,00 €	9 500 000,00 €	7,34%
014 - Atténuation de produits	167 500,00 €	170 000,00 €	1,49%
65 - Autres charges de gestion courante	2 836 503,72 €	2 586 805,00 €	-8,80%
66 - Charges financières	850 000,00 €	790 065,94 €	-7,05%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,80 €	2 855 583,25 €	28453,55%
68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	500 000,00 €	- €	-100,00%
023 - Virement à l'investissement	1 589 501,01 €	800 000,00 €	-49,67%
042 - Opérations d'ordre	890 130,00 €	980 000,00 €	10,10%
TOTAL	20 357 783,85 €	22 183 143,95 €	8,97%

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : la prévision est en retrait par rapport à celle de 2022. Sur l'exercice 2023 la Ville ne disposera pas du bouclier tarifaire. Quant au filet de sécurité, au regard du CFU 2022, la Ville devrait être éligible au solde.

Par rapport aux tarifs 2022, Approlys Centr'Achats nous notifie les évolutions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

*-15% au niveau du gaz (prix fermes fixés en 2021, +84% entre 2021 et 2022)

*+35% au niveau de l'électricité (révision chaque année)

La préparation budgétaire a permis d'étudier chaque ligne afin de viser l'efficacité tout en confortant certaines lignes. La volonté est d'animer et d'entretenir la dynamique de la Ville sur de nombreux aspects (sportifs, culturels, associatifs...).

Chapitre 012 Charges de personnel : le montant est en hausse par rapport à 2022. La collectivité intègre l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale, aux

évolutions structurelles de la collectivité et sa politique sociale (maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne, adhésion au Comité National d'Action Sociale, sollicitation d'une sophrologue...). L'année 2023 intègre en année pleine l'effet de l'augmentation du point d'indice de 2022 soit +300K€.

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 170 000 € en 2023.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ce chapitre comprend en partie les dépenses obligatoires à savoir les contributions, participation et subventions.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre au CCAS pour 2023 sera de 200 000 € et permettra de mettre en œuvre pleinement sa politique d'action sociale.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : ce chapitre est en baisse du fait du recours modéré à l'emprunt sur 2023 et de fins de contrat de prêt.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : Il s'agit du fait de la reprise des résultats, d'équilibrer le budget en inscrivant le solde sur ce chapitre. En vertu de l'article 1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le prochain budget sera présenté en sur-équilibre (situation d'une reprise excédentaire des résultats de l'exercice).

Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2022	BP 2023	Evolution
013 - Atténuation de charges	91 050,00 €	100 000,00 €	9,83%
70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	500 811,00 €	608 680,00 €	21,54%
73 - Impôts et taxes	2 470 433,00 €	3 406 430,00 €	37,89%
731 - Fiscalité locale	7 555 258,00 €	8 224 438,00 €	8,86%
74 - Dotations et participations	4 864 327,00 €	4 614 949,00 €	-5,13%
75 - Autres produits de gestion courante	99 210,00 €	182 000,00 €	83,45%
76 - Produits financiers	328 810,00 €	328 725,00 €	-0,03%
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €	3 000,00 €	-85,00%
042 - Opérations d'ordres entre sections	890,00 €	18 022,00 €	1924,94%
002 - Excédent report de l'exercice 2022	4 426 994,85 €	4 696 899,95 €	6,10%
TOTAL	20 357 783,85 €	22 183 143,95 €	8,97%

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie et le remboursement de décharge d'activité syndicale.

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population. Pour 2023, l'inscription a été estimée à la hausse du fait de l'augmentation des tarifs communaux.

Chapitre 73 Impôts et taxes : les prévisions concernant le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) restent stables pour 2023. Du fait du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2022, les attributions de compensation (AC) définitives sont inscrites dans ce chapitre à l'article 73211 pour un montant de 2 612 980 €.

Chapitre 731 Fiscalité locale : L'Etat, à travers la loi de finances pour 2023, a fait augmenter forfaitairement les bases d'imposition du foncier bâti de +7,1% en suivant le rythme de l'inflation, ce budget intègre la notification des bases d'imposition des taxes directes locales (état 1259) ainsi que son scénario d'évolution des bases à hauteur de +6%.

Chapitre 74 Dotations et participations : la notification des dotations de l'Etat (DGF) est arrivée le 1^{er} avril 2023 et globalement les montants attribués pour 2023 sont en hausse de + 124 793 € par rapport à 2022. Globalement chaque composante de la DGF évolue avec notamment +57K€ pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et +46K€ pour la Dotation de Solidarité Rurale « Bourg Centre » (DSR-BC). Ce chapitre intègre aussi le solde du filet de sécurité 2022 soit 323 803€.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles et la redevance versée par le concessionnaire des foires et marchés.

Chapitre 76 Produits financiers : ce chapitre concerne l'encaissement du fonds de soutien obtenu suite à la renégociation des emprunts structurés à risques. Conventions signées en 2015 avec un premier versement dès 2016 pour une durée de 13 ans.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : la nomenclature de la M57 concernant ce chapitre ne comporte plus que l'article 773 annulation de mandats sur exercices antérieurs il est donc préférable d'inscrire une prévision au budget 2023.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 4 796 652,46 €.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2022	BP 2023	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	80 000,00 €	1233,33%
204 - Subventions d'équipement	107 580,00 €	65 070,00 €	-39,51%
21 - Immobilisations corporelles	2 170 830,10 €	2 427 662,97 €	11,83%
23 - Immobilisations en cours	52 708,90 €	- €	-100,00%
13 - Subventions d'investissement	18 140,00 €	- €	-100,00%
16 - Emprunts	1 736 955,01 €	1 778 796,20 €	2,41%
16 - Emprunts (caution s/ loyer)		300,00 €	
45 - Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	15 000,00 €	-25,00%
040 - Opérations d'ordre entre sections	890,00 €	18 022,00 €	1924,94%
041 - Opérations patrimoniales	439 213,50 €	11 053,23 €	-97,48%
Restes à réaliser exercice 2022	53 832,33 €	400 748,16 €	644,44%
TOTAL	4 606 149,84 €	4 796 652,56 €	4,14%

En 2023, les principaux projets seront les suivants (*liste non exhaustive*) :

- Investissement annuel des services : matériels informatique, petits matériels... ;
- Le « Grand Pré » création de voirie et de réseaux (AP) ;
- La rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle du Vernet ;
- Fonds de concours éclairage public changement des ballons fluo en LED phase 2 (réduction des points lumineux en fonctionnement) ;
- Aménagement du parc Montagnac avec des aires de jeux, un arbre connecté, du mobilier... et poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc Montagnac et la réhabilitation du bâtiment ;
- Immeuble Mutin : acquisition et mise en hors d'eau ;
- Travaux sur l'ancienne chambre d'agriculture afin de permettre l'occupation des deux ailes ;
- Appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur Bois énergie ;
- Réalisation d'un parking au niveau du lycée Jean-Moulin afin d'accompagner la sécurisation des sorties du lycée et du collège ;
- Lancement d'un diagnostic archéologique et d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République ;
- Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase baraton et d'une potentielle extension à ce dernier ;
- Mise en place de conteneurs enterrés place du marché ;
- Poursuite des investissements dans les bâtiments : chaudières, toitures, travaux de mise aux normes en termes de sécurité (tableau général basse tension de SAM EXPO...) ;
- Poursuite de la relève de concessions.

La priorisation des investissements tient compte des subventions mobilisables et des dépenses de fonctionnement induites.

- Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2022	BP 2023	Evolution
13 - Subventions	13 653,00 €	500 000,00 €	3562,20%
16 - Emprunts	1 112 264,99 €	1 600 000,00 €	43,85%
10 - Dotations fonds divers (FCTVA, taxe aménagt)	231 030,00 €	396 451,17 €	71,60%
16 - Emprunts (caution s/ loyer)		300,00 €	
024 - Produits des cessions	256 525,00 €	93 100,00 €	-63,71%
021 - Virement à la section de fonctionnement	1 589 501,01 €	800 000,00 €	-49,67%
040 - Dotations aux amortissements	890 130,00 €	980 000,00 €	10,10%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	231 496,75 €	87 834,41 €	-62,06%
45 - Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	15 000,00 €	-25,00%
041 - Opérations patrimoniales		11 053,23 €	
Restes à réaliser exercice 2022	261 549,09 €	66 885,39 €	-74,43%
001 - Excédent report de l'exercice 2022		246 028,36 €	
TOTAL	4 606 149,84 €	4 796 652,56 €	4,14%

Les recettes sont constituées notamment de subventions, d'un emprunt au vu des projets en cours et du virement de la section de fonctionnement.

Ce budget primitif intègre un scénario de désendettement au regard d'une part de la mobilisation d'emprunt inscrite et d'autre part le remboursement de capital prévisionnel.

L'ambition de ce budget est de matérialiser ce scénario au niveau de l'exécution et de maintenir autant que possible les équilibres et le résultat cumulé malgré les incertitudes.

BUDGETS ANNEXES

- **Budget Camping :**

Le budget primitif 2023 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 132 000 € pour la section de fonctionnement et à 184 293 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 127 500 € en provenance du budget principal de la Ville.

- **Budget Cinéma :**

Le budget primitif 2023 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 51 280 € pour la section de fonctionnement et à 53 800,38 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 45 300 € en provenance du budget principal de la Ville.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21180197200012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE ST AMAND MONTROND (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	117

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	118
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	122
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	123
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	131
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	137
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	141
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	142
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	143
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	145
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	9785

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1068,37

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2073,21
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2267,06
3	Dépenses d'équipement brut / population	262,93
4	Encours de dette / population (2) (3)	1889,68
5	DGF / population	295,05
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	46,83%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,55%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,60%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	83,35%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,46%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	20 037 248,00	21 080 229,38	3 987 781,34	A1 5 030 762,72
Investissement	2 901 907,96	3 587 149,83	(3) -439 213,51	A2 246 028,36
Fonctionnement	17 135 340,04	17 493 079,55	(4) 4 426 994,85	A3 4 784 734,36

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 400 748,16	III + IV 66 885,39	B1	-333 862,77	
Investissement	I 400 748,16	III 66 885,39	B2	-333 862,77	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	4 696 899,95
Investissement	A2 + B2	-87 834,41
Fonctionnement	A3 + B3	4 784 734,36

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 400 748,16
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	400 748,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 66 885,39
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	66 885,39
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 395 904,40	4 483 738,81
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	400 748,16	66 885,39
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 246 028,36
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 796 652,56	4 796 652,56

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	22 183 143,95	17 486 244,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 696 899,95
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		22 183 143,95	22 183 143,95
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		26 979 796,51	26 979 796,51

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202201	AMÉNAGEMENT VOIRIE GP	21	0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	107 580,00	0,00	65 070,00	65 070,00	65 070,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 970 830,10	400 748,16	2 427 662,97	2 427 662,97	2 828 411,13
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	52 708,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 137 119,00	400 748,16	2 572 732,97	2 572 732,97	2 973 481,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	18 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 736 955,01	0,00	1 779 096,20	1 779 096,20	1 779 096,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 755 095,01	0,00	1 779 096,20	1 779 096,20	1 779 096,20
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 912 214,01	400 748,16	4 366 829,17	4 366 829,17	4 767 577,33

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	890,00		18 022,00	18 022,00	18 022,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		11 053,23	11 053,23	11 053,23
Total des dépenses d'ordre d'investissement		200 890,00		29 075,23	29 075,23	29 075,23

TOTAL	4 113 104,01	400 748,16	4 395 904,40	4 395 904,40	4 796 652,56
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 796 652,56
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	13 653,00	66 885,39	500 000,00	500 000,00	566 885,39
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 112 264,99	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 125 917,99	66 885,39	2 100 000,00	2 100 000,00	2 166 885,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	231 030,00	0,00	396 451,17	396 451,17	396 451,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	231 496,75	0,00	87 834,41	87 834,41	87 834,41
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	256 525,00	0,00	93 100,00	93 100,00	93 100,00
Total des recettes financières		719 051,75	0,00	577 685,58	577 685,58	577 685,58
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 864 969,74	66 885,39	2 692 685,58	2 692 685,58	2 759 570,97

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 589 501,01		800 000,00	800 000,00	800 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	890 130,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		11 053,23	11 053,23	11 053,23
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 479 631,01		1 791 053,23	1 791 053,23	1 791 053,23

TOTAL	4 344 600,75	66 885,39	4 483 738,81	4 483 738,81	4 550 624,20
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	246 028,36
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 796 652,56
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 761 978,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 664 148,32	0,00	4 500 689,76	4 500 689,76	4 500 689,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 850 000,00	0,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
014	Atténuations de produits	167 500,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 836 503,72	0,00	2 586 805,00	2 586 805,00	2 586 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 518 152,04	0,00	16 757 494,76	16 757 494,76	16 757 494,76
66	Charges financières	850 000,00	0,00	790 065,94	790 065,94	790 065,94
67	Charges spécifiques (3)	10 000,80	0,00	2 855 583,25	2 855 583,25	2 855 583,25
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 878 152,84	0,00	20 403 143,95	20 403 143,95	20 403 143,95

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 589 501,01		800 000,00	800 000,00	800 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	890 130,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 479 631,01		1 780 000,00	1 780 000,00	1 780 000,00

TOTAL	20 357 783,85	0,00	22 183 143,95	22 183 143,95	22 183 143,95
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 183 143,95
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	91 050,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 811,00	0,00	608 680,00	608 680,00	608 680,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 470 433,00	0,00	3 406 430,00	3 406 430,00	3 406 430,00
731	Fiscalité locale	7 555 258,00	0,00	8 224 438,00	8 224 438,00	8 224 438,00
74	Dotations et participations (3)	4 864 327,00	0,00	4 614 949,00	4 614 949,00	4 614 949,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	99 210,00	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
Total des recettes de gestion courante		15 581 089,00	0,00	17 136 497,00	17 136 497,00	17 136 497,00
76	Produits financiers	328 810,00	0,00	328 725,00	328 725,00	328 725,00
77	Produits spécifiques (3)	20 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 929 899,00	0,00	17 468 222,00	17 468 222,00	17 468 222,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	890,00		18 022,00	18 022,00	18 022,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		890,00		18 022,00	18 022,00	18 022,00

TOTAL	15 930 789,00	0,00	17 486 244,00	17 486 244,00	17 486 244,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 696 899,95
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 183 143,95
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 761 978,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	18 022,00	18 022,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 779 096,20	0,00	1 779 096,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	80 000,00	0,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	65 070,00	0,00	65 070,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 828 411,13	11 053,23	2 839 464,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 767 577,33	29 075,23	4 796 652,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 796 652,56
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 500 689,76		4 500 689,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 500 000,00		9 500 000,00
014	Atténuations de produits	170 000,00		170 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 586 805,00	0,00	2 586 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	790 065,94	0,00	790 065,94
67	Charges spécifiques (9)	2 855 583,25	0,00	2 855 583,25
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	980 000,00	980 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		800 000,00	800 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		20 403 143,95	1 780 000,00	22 183 143,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 183 143,95
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	396 451,17	0,00	396 451,17
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	566 885,39	0,00	566 885,39
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 600 300,00	0,00	1 600 300,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	11 053,23	11 053,23
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		678 750,00	678 750,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	15 000,00	0,00	15 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		301 250,00	301 250,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		800 000,00	800 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	93 100,00		93 100,00
Recettes d'investissement – Total	2 671 736,56	1 791 053,23	4 462 789,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	246 028,36
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	87 834,41
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 796 652,56
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	100 000,00		100 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	608 680,00		608 680,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	3 406 430,00		3 406 430,00
731 Fiscalité locale	8 224 438,00		8 224 438,00
74 Dotations et participations (8)	4 614 949,00		4 614 949,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	182 000,00	0,00	182 000,00
76 Produits financiers	328 725,00	0,00	328 725,00
77 Produits spécifiques (8)	3 000,00	18 022,00	21 022,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	17 468 222,00	18 022,00	17 486 244,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 696 899,95
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 183 143,95
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 113 104,01	400 748,16	0,00	4 395 904,40	4 395 904,40	100 000,00	4 295 904,40	4 796 652,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	107 580,00	0,00	0,00	65 070,00	65 070,00	0,00	65 070,00	65 070,00
21	Immobilisations corporelles	1 970 830,10	400 748,16	0,00	2 427 662,97	2 427 662,97	100 000,00	2 327 662,97	2 828 411,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	52 708,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 137 119,00	400 748,16	0,00	2 572 732,97	2 572 732,97	100 000,00	2 472 732,97	2 973 481,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 736 955,01	0,00		1 779 096,20	1 779 096,20		1 779 096,20	1 779 096,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 755 095,01	0,00	0,00	1 779 096,20	1 779 096,20	0,00	1 779 096,20	1 779 096,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		3 912 214,01	400 748,16	0,00	4 366 829,17	4 366 829,17	100 000,00	4 266 829,17	4 767 577,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	890,00			18 022,00	18 022,00		18 022,00	18 022,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00			11 053,23	11 053,23		11 053,23	11 053,23
Total des dépenses d'ordre		200 890,00			29 075,23	29 075,23		29 075,23	29 075,23

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 796 652,56
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 113 104,00	66 885,39	4 395 904,40	4 395 904,40	4 462 789,79
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 653,00	66 885,39	500 000,00	500 000,00	566 885,39
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 112 264,99	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 125 917,99	66 885,39	2 100 000,00	2 100 000,00	2 166 885,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	231 030,00	0,00	396 451,17	396 451,17	396 451,17
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	256 525,00	0,00	93 100,00	93 100,00	93 100,00
Total des recettes financières		487 555,00	0,00	489 851,17	489 851,17	489 851,17
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles		1 633 472,99	66 885,39	2 604 851,17	2 604 851,17	2 671 736,56
021	Virement de la section de fonctionnement	1 589 501,01		800 000,00	800 000,00	800 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	890 130,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		11 053,23	11 053,23	11 053,23
Total des recettes d'ordre		2 479 631,01		1 791 053,23	1 791 053,23	1 791 053,23

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	246 028,36
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	87 834,41
---------------------------------------	------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	4 796 652,56
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 113 104,01	400 748,16	0,00	4 395 904,40	4 395 904,40	100 000,00	4 295 904,40	4 796 652,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2031	Frais d'études	6 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	107 580,00	0,00	65 070,00	65 070,00	0,00	65 070,00	65 070,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	107 580,00	0,00	65 070,00	65 070,00	0,00	65 070,00	65 070,00
21	Immobilisations corporelles	1 970 830,10	400 748,16	2 427 662,97	2 427 662,97	100 000,00	2 327 662,97	2 828 411,13
2111	Terrains nus	42 850,00	1 506,60	32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	34 006,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000,00	2 258,50	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	12 258,50
2128	Autres agencements et aménagements	129 000,00	45 873,58	199 200,00	199 200,00	0,00	199 200,00	245 073,58
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	30 900,00	30 900,00	0,00	30 900,00	30 900,00
21316	Equipements du cimetière	15 180,00	10 020,00	15 180,00	15 180,00	0,00	15 180,00	25 200,00
21318	Autres bâtiments publics	615 710,10	143 272,10	1 390 640,00	1 390 640,00	0,00	1 390 640,00	1 533 912,10
2151	Réseaux de voirie	0,00	8 877,60	0,00	0,00	0,00	0,00	8 877,60
2152	Installations de voirie	509 320,00	53 618,71	487 806,97	487 806,97	100 000,00	387 806,97	541 425,68
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	7 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	116 350,00	26 077,18	155 020,00	155 020,00	0,00	155 020,00	181 097,18
21828	Autres matériels de transport	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	124 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	93 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	0,00	13 802,00	13 802,00	0,00	13 802,00	13 802,00
2188	Autres immobilisations corporelles	233 420,00	109 243,89	72 614,00	72 614,00	0,00	72 614,00	181 857,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	52 708,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	52 708,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 137 119,00	400 748,16	0,00	2 572 732,97	2 572 732,97	100 000,00	2 472 732,97	2 973 481,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 736 955,01	0,00		1 779 096,20	1 779 096,20		1 779 096,20	1 779 096,20
1641	Emprunts en euros	1 623 733,73	0,00		1 659 176,82	1 659 176,82		1 659 176,82	1 659 176,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	113 221,28	0,00		119 619,38	119 619,38		119 619,38	119 619,38
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 755 095,01	0,00	0,00	1 779 096,20	1 779 096,20	0,00	1 779 096,20	1 779 096,20
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
45411001		20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102023		0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		3 912 214,01	400 748,16	0,00	4 366 829,17	4 366 829,17	100 000,00	4 266 829,17	4 767 577,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	890,00			18 022,00	18 022,00		18 022,00	18 022,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	890,00			18 022,00	18 022,00		18 022,00	18 022,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			15 888,00	15 888,00		15 888,00	15 888,00
13913	Subv. transf. Départements	890,00			1 677,00	1 677,00		1 677,00	1 677,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			457,00	457,00		457,00	457,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00			11 053,23	11 053,23		11 053,23	11 053,23
21312	Bâtiments scolaires	0,00			11 053,23	11 053,23		11 053,23	11 053,23
21538	Autres réseaux	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		200 890,00			29 075,23	29 075,23		29 075,23	29 075,23

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 113 104,00	66 885,39	4 395 904,40	4 395 904,40	4 462 789,79
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 653,00	66 885,39	500 000,00	500 000,00	566 885,39
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	31 140,08	0,00	0,00	31 140,08
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	14 900,00	0,00	0,00	14 900,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	4 807,11	500 000,00	500 000,00	504 807,11
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	8 846,00	11 231,20	0,00	0,00	11 231,20
13462	Dotation de soutien à l'invest local	4 807,00	4 807,00	0,00	0,00	4 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 112 264,99	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
1641	Emprunts en euros	1 112 264,99	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 125 917,99	66 885,39	2 100 000,00	2 100 000,00	2 166 885,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	231 030,00	0,00	396 451,17	396 451,17	396 451,17
10222	FCTVA	206 030,00	0,00	351 451,17	351 451,17	351 451,17
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	256 525,00	0,00	93 100,00	93 100,00	93 100,00
Total des recettes financières		487 555,00	0,00	489 851,17	489 851,17	489 851,17
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles		1 633 472,99	66 885,39	2 604 851,17	2 604 851,17	2 671 736,56
021	Virement de la section de fonctionnement	1 589 501,01		800 000,00	800 000,00	800 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	890 130,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	588 880,00		678 750,00	678 750,00	678 750,00
281352	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	301 250,00		301 250,00	301 250,00	301 250,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		11 053,23	11 053,23	11 053,23
2031	Frais d'études	0,00		11 053,23	11 053,23	11 053,23
Total des recettes d'ordre		2 479 631,01		1 791 053,23	1 791 053,23	1 791 053,23

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 357 783,85	0,00	0,00	22 183 143,95	22 183 143,95	0,00	22 183 143,95	22 183 143,95
011	Charges à caractère général (3)	4 664 148,32	0,00	0,00	4 500 689,76	4 500 689,76	0,00	4 500 689,76	4 500 689,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 850 000,00	0,00		9 500 000,00	9 500 000,00		9 500 000,00	9 500 000,00
014	Atténuations de produits	167 500,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 836 503,72	0,00	0,00	2 586 805,00	2 586 805,00	0,00	2 586 805,00	2 586 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 518 152,04	0,00	0,00	16 757 494,76	16 757 494,76	0,00	16 757 494,76	16 757 494,76
66	Charges financières	850 000,00	0,00		790 065,94	790 065,94		790 065,94	790 065,94
67	Charges spécifiques (3)	10 000,80	0,00		2 855 583,25	2 855 583,25		2 855 583,25	2 855 583,25
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 360 000,80	0,00	0,00	3 645 649,19	3 645 649,19		3 645 649,19	3 645 649,19
Total des dépenses réelles		17 878 152,84	0,00	0,00	20 403 143,95	20 403 143,95	0,00	20 403 143,95	20 403 143,95
023	Virement à la section d'investissement	1 589 501,01			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	890 130,00			980 000,00	980 000,00		980 000,00	980 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 479 631,01			1 780 000,00	1 780 000,00		1 780 000,00	1 780 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	22 183 143,95
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 930 789,00	0,00	17 486 244,00	17 486 244,00	17 486 244,00
013	Atténuations de charges (2)	91 050,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 811,00	0,00	608 680,00	608 680,00	608 680,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 470 433,00	0,00	3 406 430,00	3 406 430,00	3 406 430,00
731	Fiscalité locale	7 555 258,00	0,00	8 224 438,00	8 224 438,00	8 224 438,00
74	Dotations et participations (2)	4 864 327,00	0,00	4 614 949,00	4 614 949,00	4 614 949,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	99 210,00	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
Total des recettes de gestion des services		15 581 089,00	0,00	17 136 497,00	17 136 497,00	17 136 497,00
76	Produits financiers	328 810,00	0,00	328 725,00	328 725,00	328 725,00
77	Produits spécifiques (2)	20 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		348 810,00	0,00	331 725,00	331 725,00	331 725,00
Total des recettes réelles		15 929 899,00	0,00	17 468 222,00	17 468 222,00	17 468 222,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	890,00	0,00	18 022,00	18 022,00	18 022,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		890,00	0,00	18 022,00	18 022,00	18 022,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	4 696 899,95
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	22 183 143,95
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 357 783,85	0,00	0,00	22 183 143,95	22 183 143,95	0,00	22 183 143,95	22 183 143,95
011	Charges à caractère général (4)	4 664 148,32	0,00	0,00	4 500 689,76	4 500 689,76	0,00	4 500 689,76	4 500 689,76
6042	Achats de prestations de services	103 030,00	0,00		132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00
60611	Eau et assainissement	82 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	474 000,00	0,00		720 000,00	720 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00
60613	Chauffage urbain	497 500,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	66 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60623	Alimentation	20 827,00	0,00		22 255,00	22 255,00	0,00	22 255,00	22 255,00
60624	Produits de traitement	2 430,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	12 165,00	0,00		3 495,00	3 495,00	0,00	3 495,00	3 495,00
60631	Fournitures d'entretien	17 975,00	0,00		21 350,00	21 350,00	0,00	21 350,00	21 350,00
60632	Fournitures de petit équipement	171 990,00	0,00		169 841,00	169 841,00	0,00	169 841,00	169 841,00
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	27 510,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6064	Fournitures administratives	17 870,00	0,00		20 050,00	20 050,00	0,00	20 050,00	20 050,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	26 850,00	0,00		21 165,00	21 165,00	0,00	21 165,00	21 165,00
6067	Fournitures scolaires	21 227,00	0,00		21 290,00	21 290,00	0,00	21 290,00	21 290,00
6068	Autres matières et fournitures	101 605,00	0,00		88 570,00	88 570,00	0,00	88 570,00	88 570,00
6078	Autres marchandises	600 000,00	0,00		238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00
611	Contrats de prestations de services	170 523,00	0,00		144 760,00	144 760,00	0,00	144 760,00	144 760,00
6132	Locations immobilières	41 240,00	0,00		39 512,00	39 512,00	0,00	39 512,00	39 512,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	133 278,00	0,00		140 504,00	140 504,00	0,00	140 504,00	140 504,00
61521	Entretien terrains	134 500,00	0,00		128 080,00	128 080,00	0,00	128 080,00	128 080,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	136 820,00	0,00		68 500,00	68 500,00	0,00	68 500,00	68 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	95 525,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		30 600,00	30 600,00	0,00	30 600,00	30 600,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 300,00	0,00		20 100,00	20 100,00	0,00	20 100,00	20 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	366 360,32	0,00		307 577,90	307 577,90	0,00	307 577,90	307 577,90
6156	Maintenance	153 215,00	0,00		151 308,00	151 308,00	0,00	151 308,00	151 308,00
6161	Multirisques	128 655,00	0,00		133 547,00	133 547,00	0,00	133 547,00	133 547,00
617	Etudes et recherches	150 200,00	0,00		69 320,00	69 320,00	0,00	69 320,00	69 320,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	13 275,00	0,00		14 704,00	14 704,00	0,00	14 704,00	14 704,00
6184	Versements à des organismes de formation	35 000,00	0,00		48 140,00	48 140,00	0,00	48 140,00	48 140,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6188	Autres frais divers	96 910,00	0,00		108 552,00	108 552,00	0,00	108 552,00	108 552,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	24 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	33 665,00	0,00		13 612,00	13 612,00	0,00	13 612,00	13 612,00
6231	Annonces et insertions	21 400,00	0,00		13 401,50	13 401,50	0,00	13 401,50	13 401,50
6232	Fêtes et cérémonies	6 980,00	0,00		4 950,00	4 950,00	0,00	4 950,00	4 950,00
6234	Réceptions	6 100,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6236	Catalogues et imprimés	28 630,00	0,00		30 036,36	30 036,36	0,00	30 036,36	30 036,36
6238	Divers	22 030,00	0,00		144 365,00	144 365,00	0,00	144 365,00	144 365,00
6245	Transports de personnes extérieures	271 000,00	0,00		381 508,00	381 508,00	0,00	381 508,00	381 508,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6261	Frais d'affranchissement	24 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	53 750,00	0,00		47 654,00	47 654,00	0,00	47 654,00	47 654,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 138,00	0,00		15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	15 600,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	15 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 305,00	0,00		7 672,00	7 672,00	0,00	7 672,00	7 672,00
63512	Taxes foncières	94 500,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	19 800,00	0,00		17 300,00	17 300,00	0,00	17 300,00	17 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	70,00	0,00		70,00	70,00	0,00	70,00	70,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	8 850 000,00	0,00		9 500 000,00	9 500 000,00		9 500 000,00	9 500 000,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25 000,00	0,00		25 500,00	25 500,00		25 500,00	25 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	120 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 160 000,00	0,00		4 700 000,00	4 700 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	56 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
64113	NBI	65 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	670 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	1 072 369,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	2 900,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	43 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	880 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 360 000,00	0,00		1 371 770,00	1 371 770,00		1 371 770,00	1 371 770,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	50 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	200 731,00	0,00		200 730,00	200 730,00		200 730,00	200 730,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	34 400,00	0,00		61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	49 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	36 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
014	Atténuations de produits	167 500,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	165 000,00	0,00		167 500,00	167 500,00		167 500,00	167 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 836 503,72	0,00	0,00	2 586 805,00	2 586 805,00	0,00	2 586 805,00	2 586 805,00
65131	Bourses	600,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65132	Prix	4 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6518	Divers	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65181	Primes, dots	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
65311	Indemnités de fonction	129 377,00	0,00		133 905,00	133 905,00	0,00	133 905,00	133 905,00
65312	Frais de mission et de déplacement	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65313	Cotisations de retraite	6 888,00	0,00		9 112,00	9 112,00	0,00	9 112,00	9 112,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 051,00	0,00		8 257,00	8 257,00	0,00	8 257,00	8 257,00
65315	Formation	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	431 737,00	0,00		453 452,00	453 452,00	0,00	453 452,00	453 452,00
65568	Autres contributions	235 000,00	0,00		260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	0,00	0,00		11 100,00	11 100,00	0,00	11 100,00	11 100,00
6558	Autres contributions obligatoires	30 000,00	0,00		24 200,00	24 200,00	0,00	24 200,00	24 200,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	28 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	190 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	40 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	83 365,00	0,00		31 500,00	31 500,00	0,00	31 500,00	31 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	333 120,00	0,00		442 950,00	442 950,00	0,00	442 950,00	442 950,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	39 655,00	0,00		26 524,00	26 524,00	0,00	26 524,00	26 524,00
65818	Autres	91 470,00	0,00		79 299,00	79 299,00	0,00	79 299,00	79 299,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	205 333,97	0,00		172 800,00	172 800,00	0,00	172 800,00	172 800,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	898 906,75	0,00		615 206,00	615 206,00	0,00	615 206,00	615 206,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 518 152,04	0,00	0,00	16 757 494,76	16 757 494,76	0,00	16 757 494,76	16 757 494,76
66	Charges financières	850 000,00	0,00		790 065,94	790 065,94		790 065,94	790 065,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	685 067,21	0,00		652 760,57	652 760,57		652 760,57	652 760,57
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-22 305,24	0,00		-17 760,57	-17 760,57		-17 760,57	-17 760,57
6618	Intérêts des autres dettes	161 464,04	0,00		155 065,94	155 065,94		155 065,94	155 065,94
6688	Autres	25 773,99	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,80	0,00		2 855 583,25	2 855 583,25		2 855 583,25	2 855 583,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,80	0,00		2 855 583,25	2 855 583,25		2 855 583,25	2 855 583,25
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 360 000,80	0,00	0,00	3 645 649,19	3 645 649,19		3 645 649,19	3 645 649,19
Total des dépenses réelles		17 878 152,84	0,00	0,00	20 403 143,95	20 403 143,95	0,00	20 403 143,95	20 403 143,95

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	1 589 501,01			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	890 130,00			980 000,00	980 000,00		980 000,00	980 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	588 880,00			678 750,00	678 750,00		678 750,00	678 750,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	301 250,00			301 250,00	301 250,00		301 250,00	301 250,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 479 631,01			1 780 000,00	1 780 000,00		1 780 000,00	1 780 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	268 822,47
Montant des ICNE de l'exercice N-1	286 583,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-17 760,57

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 930 789,00	0,00	17 486 244,00	17 486 244,00	17 486 244,00
013	Atténuations de charges (3)	91 050,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	71 050,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 811,00	0,00	608 680,00	608 680,00	608 680,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	44 600,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	8 750,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
70323	Red. occupation dom. public	30 670,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	530,00	0,00	540,00	540,00	540,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	73 531,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	8 880,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7066	Redevances services à caractère social	112 200,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	138 266,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
70688	Autres prestations de services	25 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	300,00	0,00	340,00	340,00	340,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	10 719,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	40 165,00	0,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 470 433,00	0,00	3 406 430,00	3 406 430,00	3 406 430,00
73211	Attribution de compensation	1 628 495,00	0,00	2 612 980,00	2 612 980,00	2 612 980,00
73221	FNGIR	670 450,00	0,00	670 450,00	670 450,00	670 450,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	171 488,00	0,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00
731	Fiscalité locale	7 555 258,00	0,00	8 224 438,00	8 224 438,00	8 224 438,00
73111	Impôts directs locaux	7 075 258,00	0,00	7 755 538,00	7 755 538,00	7 755 538,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	200 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	210 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	70 000,00	0,00	68 900,00	68 900,00	68 900,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 864 327,00	0,00	4 614 949,00	4 614 949,00	4 614 949,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 500 000,00	0,00	1 596 036,00	1 596 036,00	1 596 036,00
741121	DSR des communes	509 880,00	0,00	581 167,00	581 167,00	581 167,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741123	DSU des communes	545 570,00	0,00	584 499,00	584 499,00	584 499,00
741127	DNP des communes	111 500,00	0,00	125 377,00	125 377,00	125 377,00
744	FCTVA	22 690,00	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
74712	Emplois d'avenir	65 190,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74718	Autres participations Etat	112 005,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7472	Participation régions	2 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	8 125,00	8 125,00	8 125,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	725 680,00	725 680,00	725 680,00
74788	Autres	466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	338 302,00	0,00	338 302,00	338 302,00	338 302,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	64 425,00	64 425,00	64 425,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	181 960,00	0,00	129 081,00	129 081,00	129 081,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	0,00	0,00	1 854,00	1 854,00	1 854,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	323 803,00	323 803,00	323 803,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	99 210,00	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
752	Revenus des immeubles	37 110,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	52 100,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes de gestion des services		15 581 089,00	0,00	17 136 497,00	17 136 497,00	17 136 497,00
76	Produits financiers	328 810,00	0,00	328 725,00	328 725,00	328 725,00
761	Produits de participations	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	328 725,00	0,00	328 725,00	328 725,00	328 725,00
77	Produits spécifiques (3)	20 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		15 929 899,00	0,00	17 468 222,00	17 468 222,00	17 468 222,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	890,00		18 022,00	18 022,00	18 022,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	890,00		18 022,00	18 022,00	18 022,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		890,00		18 022,00	18 022,00	18 022,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 659 176,82	235 331,38	0,00	0,00	38 900,00	174 855,00	5 505,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 659 176,82	119 619,38	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	115 712,00	0,00	0,00	38 900,00	174 555,00	5 505,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 687 834,41	489 551,17	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	93 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 834,41	396 451,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		870 854,00	1 078 000,00	0,00	304 206,97		4 366 829,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 779 096,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 000,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	65 070,00	0,00	0,00		65 070,00
21	Immobilisations corporelles	775 854,00	1 012 930,00	0,00	304 206,97		2 427 662,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	15 000,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
RECETTES		15 000,00	500 000,00	0,00	0,00		2 692 685,58
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		93 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		484 285,58
13	Subventions d'investissement	0,00	500 000,00	0,00	0,00		500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 600 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	15 000,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 659 176,82
164	Emprunts auprès des états financiers	1 659 176,82
RECETTES		1 687 834,41
106	Réserves	87 834,41
164	Emprunts auprès des états financiers	1 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		97 532,00	0,00	0,00	3 000,00	119 619,38	15 180,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	119 619,38	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	29 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 180,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	28 452,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		489 551,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	93 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	396 451,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 331,38
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 619,38
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 260,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 452,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 551,17
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 100,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 451,17

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	7 500,00	31 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	7 500,00	23 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 900,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 900,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		6 000,00	16 950,00	16 200,00	14 120,00	28 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	15 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	8 950,00	0,00	14 120,00	24 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		82 560,00	0,00	0,00	2 955,00	5 300,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	82 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 955,00	5 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	174 855,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 560,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 795,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 505,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 505,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 505,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 505,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
			0,00	589 254,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES									
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	
213	Constructions	0,00	356 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	135 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 600,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
454	Travaux effectués d'office	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
454	Travaux effectués d'office	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 854,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 190,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 664,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 930,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 930,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	865 070,00	1 078 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	65 070,00	65 070,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	915 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 930,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	271 206,97	0,00	8 000,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	271 206,97	0,00	8 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 206,97
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 206,97
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		635 000,00	16 816 418,69	0,00	482 902,00	171 665,00	509 537,00	267 116,36	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 521 116,50	0,00	27 950,00	171 665,00	442 237,00	49 916,36	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	9 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 614 653,00	0,00	454 952,00	0,00	67 300,00	217 200,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	635 000,00	155 065,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	2 855 583,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		328 725,00	15 751 252,00	0,00	11 110,00	214 860,00	263 165,00	751 380,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	42 240,00	0,00	11 000,00	183 760,00	182 340,00	120 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	3 406 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	8 224 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	3 846 144,00	0,00	110,00	31 100,00	80 825,00	631 380,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	129 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	328 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	725 184,90	293 012,00	27 000,00	475 308,00		20 403 143,95
011	Charges à caractère général	0,00	719 584,90	65 912,00	27 000,00	475 308,00		4 500 689,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		170 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 600,00	227 100,00	0,00	0,00		2 586 805,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		790 065,94
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 855 583,25
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	28 800,00	69 910,00	15 020,00	34 000,00		17 468 222,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	18 800,00	16 000,00	540,00	34 000,00		608 680,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 406 430,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 224 438,00
74	Dotations et participations	0,00	10 000,00	15 390,00	0,00	0,00		4 614 949,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	38 520,00	14 480,00	0,00		182 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		328 725,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		635 000,00
661	Charges d'intérêts	635 000,00
RECETTES		328 725,00
768	Autres produits financiers	328 725,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		16 241 263,25	0,00	47 369,50	259 365,94	40 000,00	1 610,00	34 966,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 509 246,00	0,00	5 100,00	10 200,00	0,00	830,00	2 530,00	0,00
607	Achats de marchandises	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 530,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
613	Locations	49 300,00	0,00	2 668,00	55 300,00	0,00	0,00	2 736,00	0,00
615	Entretien et réparations	127 548,00	0,00	6 000,00	7 700,00	0,00	0,00	1 850,00	0,00
616	Primes d'assurances	133 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 524,00	0,00	500,00	2 800,00	0,00	580,00	1 500,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	31 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 850,00	0,00	18 601,50	14 300,00	10 000,00	200,00	850,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	47 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
628	Divers	14 500,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	155 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 512 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	442 950,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	700 429,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	155 065,94	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 855 583,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		15 689 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	26 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	5 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
731	Fiscalité locale	8 224 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	3 406 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	2 887 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	30 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	857 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		167 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	167 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	24 570,00	16 816 418,69
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00	1 527 976,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 530,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 004,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 098,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 547,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	56 404,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 602,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	75 801,50
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 654,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 186 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 274,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 950,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713 929,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 065,94
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 855 583,25
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 751 252,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 540,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 224 438,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 406 430,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 887 079,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 600,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868 465,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	29 450,00	453 452,00	0,00	0,00	482 902,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	15 900,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
618	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
628	Divers	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	453 452,00	0,00	0,00	453 452,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	11 110,00	0,00	0,00	0,00	11 110,00
708	Autres produits	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
747	Participations	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	10 315,00	30 100,00	600,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 115,00	16 100,00	600,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 500,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 700,00	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 500,00	36 800,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	36 800,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		128 200,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	0,00	171 665,00
604	Achats d'études, prestations de services	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	7 900,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	0,00	33 165,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
613	Locations	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
617	Etudes et recherches	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
RECETTES		123 800,00	0,00	0,00	0,00	45 760,00	0,00	214 860,00
706	Prestations de services	123 800,00	0,00	0,00	0,00	16 160,00	0,00	139 960,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00	0,00	31 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		44 440,00	195 290,00	24 400,00	71 690,00	17 800,00	0,00	0,00	45 300,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	14 380,00	11 515,00	2 690,00	23 920,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	115 470,00	1 760,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	27 960,00	3 400,00	18 850,00	1 600,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	10 780,00	250,00	8 100,00	13 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	5 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	24 815,00	850,00	17 500,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	17 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 300,00	0,00
RECETTES		0,00	134 698,00	1 873,00	8 400,00	2 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	126 573,00	1 873,00	8 400,00	2 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	8 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		2 000,00	0,00	0,00	4 832,00	4 075,00	36 300,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 880,00	525,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	2 952,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	36 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
706	Prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		22 910,00	20 000,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	509 537,00
604	Achats d'études, prestations de services	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 350,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	61 160,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 130,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	54 910,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
618	Divers	9 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 782,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 510,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	99 775,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 300,00
RECETTES		99 740,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 165,00
706	Prestations de services	35 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 340,00
747	Participations	64 700,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 825,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		209 200,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	2 580,00	35 830,00	6 506,36
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00	5 290,00	3 820,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00	540,00	0,00
618	Divers	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,36
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 700,00	447 680,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 600,00	54 400,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 100,00	393 280,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 116,36	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 510,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,36	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 380,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	631 380,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	519 554,90	174 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 650,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	46 505,00	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	320 777,90	116 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	29 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 650,00
618	Divers	0,00	56 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	4 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	18 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725 184,90
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 505,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 757,90
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 750,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 250,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 422,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 012,00	134 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 512,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 910,00	14 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 390,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 520,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	68 100,00	293 012,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 512,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00	11 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00	88 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	69 910,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 390,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 520,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
RECETTES		540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	14 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 020,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	14 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 480,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	38 681,00	0,00	335 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	38 681,00	0,00	334 827,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	57 600,00	0,00	43 500,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	30 600,00	0,00	16 500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 308,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 508,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					33 610 918,80									
1641 Emprunts en euros (total)					33 610 918,80									
161	Crédit Agricole Centre Loire	05/04/2007	04/04/2007	04/07/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,29%	4,290	4,290	EUR	T	P	O	A-1
162	Crédit Agricole Centre Loire	10/08/2007	09/08/2007	10/11/2007	825 000,00	F	Taux fixe à 4,79%	4,790	4,790	EUR	T	P	O	A-1
163	Caisse d'épargne Loire-Centre	09/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	1 055 808,43	F	Taux fixe à 3,59%	3,590	3,640	EUR	A	C	O	B-3
164	Caisse d'épargne Loire-Centre	25/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	2 169 361,17	F	Taux fixe à 3,57%	3,570	3,620	EUR	A	C	O	B-3
167	Société de Financement Local	16/08/2007	20/08/2007	01/01/2008	700 000,00	F	Taux fixe à 4,89%	4,890	4,890	EUR	T	C	O	A-1
168	Caisse d'épargne Loire-Centre	28/08/2007	25/12/2007	25/12/2008	1 825 000,00	F	Taux fixe à 5,06%	5,060	5,060	EUR	A	P	O	A-1
169	Société de Financement Local	28/04/2008	05/05/2008	01/10/2008	850 000,00	F	Taux fixe à 4,72%	4,720	4,720	EUR	T	C	O	A-1
171	Crédit Agricole Centre Loire	17/04/2008	16/04/2008	17/07/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	4,470	EUR	T	P	O	A-1
172	Credit Mutuel du Centre	07/07/2008	09/07/2008	30/09/2008	563 980,09	F	Taux fixe à 4,90%	4,900	4,900	EUR	T	P	O	A-1
177	Société de Financement Local	01/06/2011	01/06/2011	01/06/2012	3 499 965,90	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	5,450	5,526	EUR	A	P	O	E-1
418	Société de Financement Local	19/06/2015	01/07/2015	01/07/2016	8 689 836,02	F	Taux fixe à 3,41%	3,410	3,457	EUR	A	X	O	A-1
419	Société de Financement Local	19/06/2015	01/04/2016	01/04/2017	4 381 967,19	F	Taux fixe à 3,50%	3,500	3,558	EUR	A	X	O	A-1
420	Caisse d'épargne Loire-Centre	27/07/2016	21/12/2016	21/03/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	1,680	EUR	T	P	O	A-1

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
421	Caisse d'épargne Loire-Centre	27/07/2016	30/06/2017	30/09/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,77%	1,770	1,770	EUR	T	P	O	A-1
422	Crédit Agricole Centre Loire	03/08/2018	07/11/2018	07/02/2019	800 000,00	F	Taux fixe à 1,92%	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
423	Crédit Agricole Centre Loire	28/06/2019	12/09/2019	12/01/2020	800 000,00	F	Taux fixe à 1,34%	1,340	1,340	EUR	T	P	O	A-1
424	Caisse d'épargne Loire-Centre	28/06/2019	01/07/2019	01/01/2020	700 000,00	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	1,390	EUR	S	P	O	A-1
425	Crédit Agricole Centre Loire	12/10/2020	30/10/2020	30/01/2021	350 000,00	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	0,720	EUR	T	P	O	A-1
426	La banque postale	08/07/2021	17/08/2021	01/12/2021	550 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,840	EUR	T	C	O	A-1
427	La banque postale	08/07/2021	17/08/2021	01/12/2021	250 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,840	EUR	T	C	O	A-1
428	Crédit Agricole Centre Loire	01/10/2021	02/11/2021	02/02/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 0,97%	0,970	0,970	EUR	T	P	O	A-1
429	Credit Mutuel du Centre	12/10/2022	15/12/2022	31/12/2022	650 000,00	F	Taux fixe à 2,25%	2,250	2,250	EUR	T	P	O	A-1
430	Crédit Agricole Centre Loire	06/10/2022	25/11/2022	25/02/2023	650 000,00	F	Taux fixe à 2,59%	2,590	2,590	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 610 918,80									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		20 462 836,72					1 659 176,80	652 760,59	0,00	268 822,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		20 462 836,72					1 659 176,80	652 760,59	0,00	268 822,47
161	N	0,00	A-1	304 348,93	4,26	F	Taux fixe à 4,29%	4,290	62 675,01	12 057,27	0,00	2 505,55
162	N	0,00	A-1	271 914,68	4,61	F	Taux fixe à 4,79%	4,790	52 249,42	12 095,50	0,00	1 490,61
163	N	0,00	B-3	71 808,43	0,81	C	Si 0,60% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,59% sinon Taux fixe à 5	5,750	71 808,43	4 186,33	0,00	0,00
164	N	0,00	B-3	140 361,17	0,81	C	Si 0,60% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,57% sinon Taux fixe à 5	5,750	140 361,17	8 182,86	0,00	0,00
167	N	0,00	A-1	350 000,20	14,76	F	Taux fixe à 4,89%	4,890	23 333,32	16 687,14	0,00	3 993,50
168	N	0,00	A-1	636 194,28	4,98	F	Taux fixe à 5,06%	5,060	114 997,23	32 191,43	0,00	439,54
169	N	0,00	A-1	365 500,00	10,50	F	Taux fixe à 4,72%	4,720	34 000,00	16 649,80	0,00	3 911,70
171	N	0,00	A-1	73 654,03	5,30	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	12 087,94	3 091,62	0,00	565,70
172	N	0,00	A-1	26 174,76	0,49	F	Taux fixe à 4,90%	4,900	26 174,76	481,94	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
177	N	0,00	E-1	2 458 141,13	13,42	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	5,450	125 424,13	135 829,37	0,00	75 573,55
418	N	0,00	A-1	5 357 560,94	13,51	F	Taux fixe à 3,41%	3,410	493 385,94	185 230,23	0,00	84 777,17
419	N	0,00	A-1	3 310 558,03	13,26	F	Taux fixe à 3,50%	3,500	200 463,54	117 478,83	0,00	83 151,83
420	N	0,00	A-1	830 980,15	22,99	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	29 860,12	13 773,00	0,00	373,86
421	N	0,00	A-1	847 497,90	23,51	F	Taux fixe à 1,77%	1,770	29 354,57	14 806,59	0,00	40,23
422	N	0,00	A-1	696 287,73	20,86	F	Taux fixe à 1,92%	1,920	27 193,61	13 173,71	0,00	1 926,99
423	N	0,00	A-1	693 209,60	16,79	F	Taux fixe à 1,34%	1,340	36 559,87	9 105,81	0,00	1 930,92
424	N	0,00	A-1	606 953,92	16,51	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	31 884,58	8 326,24	0,00	3 996,73
425	N	0,00	A-1	317 222,13	17,84	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	16 566,62	2 239,34	0,00	366,80
426	N	0,00	A-1	515 625,00	18,68	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	27 500,00	4 244,63	0,00	341,69
427	N	0,00	A-1	234 375,00	18,68	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	12 500,00	1 929,37	0,00	155,31
428	N	0,00	A-1	1 060 924,68	23,85	F	Taux fixe à 0,97%	0,970	39 455,74	10 147,74	0,00	1 623,85
429	N	0,00	A-1	643 544,03	19,76	F	Taux fixe à 2,25%	2,250	26 189,07	14 259,81	0,00	38,58
430	N	0,00	A-1	650 000,00	19,91	F	Taux fixe à 2,59%	2,590	25 151,73	16 592,03	0,00	1 618,36
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		20 462 836,72					1 659 176,80	652 760,59	0,00	268 822,47

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
163	Caisse d'épargne Loire-Centre	1 055 808,43	71 808,43	3	17,00	25/10/2006 - 25/10/2008	Taux fixe à 3,59%	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,59% sinon Taux fixe à 5	0,00	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,59% sinon Taux fixe à 5	5,750	4 186,33	0,00	0,35
164	Caisse d'épargne Loire-Centre	2 169 361,17	140 361,17	3	17,00	25/10/2006 - 25/10/2008	Taux fixe à 3,57%	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,57% sinon Taux fixe à 5	0,00	Si 0,25% <= (CMS EUR 10a Postfixé - CMS EUR 2a Postfixé) alors Taux fixe à 3,57% sinon Taux fixe à 5	5,750	8 182,86	0,00	0,69
TOTAL (B)		3 225 169,60	212 169,60						0,00			12 369,19	0,00	1,04
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
177	Société de Financement Local	3 499 965,90	2 458 141,13	1	25,00	01/06/2026 - 01/06/2036	Taux fixe à 5,45%	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	0,00	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 5,45% sinon 4 * (Euribor 12m Postfixé - 6,00%) +	5,450	135 829,37	0,00	12,01
TOTAL (E)		3 499 965,90	2 458 141,13						0,00			135 829,37	0,00	12,01
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 725 135,50	2 670 310,73						0,00			148 198,56	0,00	13,05

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	86,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	17 792 525,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	2	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	1,04	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	212 169,60	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	12,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 458 141,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		13/03/2023
	Catégories de biens amortis		
L	Brevets	0	13/03/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	13/03/2023
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	13/03/2023
L	Appareils de laboratoires	5	13/03/2023
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	13/03/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	13/03/2023
L	Autres constructions	30	13/03/2023
L	Bâtiments légers, abris	10	13/03/2023
L	Camions et véhicules industriels	7	13/03/2023
L	Coffre fort	20	13/03/2023
L	Construction sur sol d'autrui	0	13/03/2023
L	Engins et matériels roulants	5	13/03/2023
L	Equipement de cuisine	10	13/03/2023
L	Equipement de garages et ateliers	10	13/03/2023
L	Equipement sportifs	10	13/03/2023
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	13/03/2023
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	13/03/2023
L	Installation et appareils de chauffage	15	13/03/2023
L	Installations de voirie	20	13/03/2023
L	Jeux d'extérieur	8	13/03/2023
L	Licences	1	13/03/2023
L	Logiciels de gestion	2	13/03/2023
L	Logiciels métiers (finances, rh ...)	5	13/03/2023
L	Matériel classique (outils, matériels divers)	6	13/03/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	13/03/2023
L	Matériel informatique	2	13/03/2023
L	Mobilier	10	13/03/2023
L	Plantations	15	13/03/2023
L	Subvention finançant des aides à l'investissement d'entreprises (autres cas)	5	13/03/2023
L	Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations	30	13/03/2023
L	Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	13/03/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	13/03/2023
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	13/03/2023
L	Téléphones portables	2	13/03/2023
L	Véhicules légers	5	13/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 001	Intitulé de l'opération : MISE EN PERIL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	14 929,17	0,00	0,00	0,00
45411 (5)	14 929,17	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	14 929,17	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	14 929,17	0,00	0,00	0,00
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	14 929,17	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	14 929,17	0,00	0,00	0,00

N° opération : 02023	Intitulé de l'opération : PERIL 2023			Date de la délibération : 13/04/2023
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
45411 (5)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	13 485 347,60	7 729 388,47	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	8 060 345,86	3 982 937,08	274 685,32
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					34 000,00	32 970,07										418,51	2 080,03	
SEM VIE	2022	P	Réhabilitation d'un local commercial	Credit Mutuel du Centre	34 000,00	32 970,07	14,34	T	F	Taux fixe à 1,30%	1,300	F	Taux fixe à 1,30%	1,300	A-1	EUR	418,51	2 080,03
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					13 451 347,60	7 696 418,40										165 810,00	390 280,47	
APEI St Amand	2009	P	APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	Crédit Agricole Centre Loire	750 000,00	620 039,88	36,27	T	V	Livret A + 1,20%	3,700	V	Livret A + 1,20%	3,200	-	EUR	19 731,24	9 231,45
APEI St Amand	2009	C	APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	Crédit Foncier	2 500 000,00	1 395 833,28	16,76	T	V	Livret A + 1,04%	3,540	V	Livret A + 1,04%	3,040	A-1	EUR	41 483,35	83 333,36
France Loire	2015	X	TRAVAUX 3 LOGTS RUE DES VARENNES	Caisse des Dépôts et Consignations	4 564,58	3 810,14	27,43	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	60,96	108,94
France Loire	2018	X	LOGTS RUE DU 14 JUILLET	Caisse des Dépôts et Consignations	8 193,98	6 862,49	17,43	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	109,80	323,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2018	X	LOGEMENTS RUE DU PORTAIL	Caisse des Dépôts et Consignations	10 766,73	9 027,45	17,01	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	99,30	456,26
France Loire	2018	X	LOGEMENTS 4 RUE MURET	Caisse des Dépôts et Consignations	11 638,18	9 264,93	16,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	240,89	380,26
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	15 000,00	0,00	39,27	A	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2004	X	Const.3 logements individuels la Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	15 412,00	9 932,04	31,85	A	V	Livret A + 0,70%	2,958	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	268,17	214,48
France Loire	1992	X	Acquisition, Amélioration Logement Q.Pluviose	Caisse des Dépôts et Consignations	16 809,03	3 756,33	4,25	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	3,300	A-1	EUR	86,40	740,15
France Loire	1992	X	Amélioration 2 Logements Rue Juranv.	Caisse des Dépôts et Consignations	17 302,96	3 866,72	4,25	A	V	Livret A + 1,30%	5,816	V	Livret A + 1,30%	3,300	A-1	EUR	88,93	761,91
France Loire	2018	X	Amélioration 3 logements Rue M.Audoux	Caisse des Dépôts et Consignations	18 974,65	14 406,67	13,93	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	374,57	775,71
France Loire	1996	X	1 logement rue du Pont Pasquet	Caisse des Dépôts et Consignations	19 208,58	4 288,18	5,84	A	V	Livret A + 0,80%	4,312	V	Livret A + 0,80%	2,800	A-1	EUR	120,07	674,93
France Loire	1978	X	Réajustement Financement 20 Logts Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	21 098,94	605,83	0,56	A	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	F	Taux fixe à 1,00%	1,000	A-1	EUR	6,07	605,83
France Loire	2016	X	Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	21 950,00	13 663,42	8,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	218,62	1 407,86
France Loire	2018	X	travaux 18 logts av gal de gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	22 432,58	19 882,80	30,94	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	516,96	368,31
France Loire	2014	X	construction 8 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	24 283,50	21 245,08	42,53	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	169,96	415,91
France Loire	2003	X	Const.1 logement rue Jean Giraudoux	Caisse des Dépôts et Consignations	25 832,25	12 316,27	15,51	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	209,38	804,41
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	26 307,00	0,00	39,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2017	X	Réhabilitation 65 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	29 000,00	17 791,72	9,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	462,58	1 474,95
France Loire	2016	X	Réhabilitation 23 logements Saint-Roch	Caisse des Dépôts et Consignations	32 200,00	20 043,84	8,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,354	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	320,70	2 065,28
France Loire	2003	X	Acq.pour amélioration 1 logt 41 avenue meillant	Caisse des Dépôts et Consignations	33 282,00	20 902,91	30,35	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	355,35	767,07
France Loire	2003	X	Acq.et amélioration 2 logts 18 rue Jean Rameau	Caisse des Dépôts et Consignations	38 311,50	24 061,69	30,35	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	409,05	882,98
France Loire	2017	X	Const.10 logements la Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	40 037,73	35 218,01	31,85	A	V	Livret A + 0,95%	1,700	V	Livret A + 0,95%	2,950	A-1	EUR	1 038,93	676,66
France Loire	2018	X	Acquisition Amélioration logements rue F. Villon	Caisse des Dépôts et Consignations	41 449,03	32 030,44	14,76	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	832,79	1 569,67
France Loire	2018	X	Réhabilitation 40 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	41 500,00	31 162,94	10,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	810,24	2 295,20
France Loire	2018	X	Const.3 logements individuels la Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	43 661,50	38 010,13	26,85	A	V	Livret A + 0,70%	1,450	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	1 026,27	706,16
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	45 000,00	0,00	49,28	A	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2010	X	réhabilitation 27 lgts indiv le molière	Caisse des Dépôts et Consignations	45 759,62	6 451,36	2,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	103,22	2 121,82
France Loire	2009	X	réhabilitation 29 logements "le molière"	Caisse des Dépôts et Consignations	49 418,97	4 564,33	1,84	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	118,67	2 250,02
France Loire	2020	X	Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	Caisse des Dépôts et Consignations	50 000,00	50 000,00	27,18	A	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2010	X	réhabilitation 28 logements le giraudoux	Caisse des Dépôts et Consignations	51 108,50	9 998,07	2,50	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	159,97	3 288,30
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	55 140,50	0,00	49,27	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2021	X	Réhabilitation 20 logements résidence parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	60 000,00	14,10	A	F	Taux fixe à 0,43%	0,430	F	Taux fixe à 0,43%	0,430	A-1	EUR	258,00	3 880,98
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	60 939,50	0,00	49,28	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2014	X	construction 18 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	68 651,50	61 510,90	42,53	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	984,17	1 005,36
France Loire	2020	X	Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	Caisse des Dépôts et Consignations	70 277,56	70 277,55	19,18	A	V	Livret A - 0,45%	0,050	V	Livret A - 0,45%	1,550	A-1	EUR	386,52	3 163,49
France Loire	2018	X	Réhabilitation 48 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	70 450,00	52 901,91	10,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	1 375,45	3 896,30
France Loire	2016	X	Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	74 100,00	44 460,00	8,50	A	V	Livret A - 0,75%	0,000	V	Livret A - 0,75%	1,250	A-1	EUR	111,15	4 841,20
France Loire	2015	X	FONCIER 3 LOGTS RUE DES VARENNES	Caisse des Dépôts et Consignations	75 592,08	66 537,43	37,44	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	1 064,60	1 285,85
France Loire	2008	X	Réhabilitation logts locatifs "Le petit Vernet"	Caisse des Dépôts et Consignations	93 332,00	5 621,49	0,83	A	V	Livret A + 0,60%	4,613	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	146,16	5 621,49
France Loire	2015	X	Réhabilitation 237 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	102 000,00	56 810,01	7,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	1 477,06	6 155,32
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	107 587,50	0,00	39,27	A	V	Livret A - 0,20%	1,800	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Construction 6 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	114 209,50	0,00	39,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	134 382,50	0,00	49,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	139 500,00	0,00	19,49	A	V	Livret A - 0,45%	1,550	V	Livret A - 0,45%	1,550	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	150 000,00	0,00	49,27	A	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	F	Taux fixe à 1,49%	1,490	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	Caisse des Dépôts et Consignations	150 500,00	0,00	24,49	A	V	Livret A - 0,25%	1,750	V	Livret A - 0,25%	1,750	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Réaménagement cnt n° 912194	Caisse des Dépôts et Consignations	152 569,00	112 288,22	11,67	A	V	Livret A + 0,93%	1,680	V	Livret A + 0,93%	2,930	A-1	EUR	3 290,04	7 109,34
France Loire	2007	X	Reconstruction FJT 60 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	155 911,15	122 477,87	35,77	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	2,000	A-1	EUR	2 449,56	2 355,59
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	222 500,00	0,00	19,49	A	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Construction 10 logements La Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	269 279,74	235 566,99	26,85	A	V	Livret A + 0,93%	1,680	V	Livret A + 0,93%	2,930	A-1	EUR	6 902,11	4 156,59
France Loire	2020	X	Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	Caisse des Dépôts et Consignations	276 027,00	263 046,04	18,18	A	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	A-1	EUR	1 683,49	13 064,03
France Loire	2018	X	compactage n°24	Caisse des Dépôts et Consignations	276 176,02	213 523,21	10,01	A	V	Livret A + 0,93%	1,680	V	Livret A + 0,93%	2,930	A-1	EUR	3 053,38	18 062,70
France Loire	2014	X	construction 8 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	277 168,65	232 138,38	32,52	A	V	Livret A - 0,20%	1,050	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	1 857,11	6 174,69
France Loire	2012	X	réhabilitation 505 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	278 198,00	94 037,74	4,16	A	V	Livret A + 0,60%	2,858	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	1 504,61	18 692,62
France Loire	2008	P	Location Accession de 3 pavillons La Cartelée	Caisse d'épargne Loire-Centre	280 000,00	128 883,37	15,99	T	F	Taux fixe à 4,45%	4,450	F	Taux fixe à 4,45%	4,450	A-1	EUR	5 703,99	5 599,21
France Loire	2024	X	Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	Caisse des Dépôts et Consignations	360 000,00	0,00	24,49	A	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	F	Taux fixe à 1,76%	1,760	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Construction 8 pavillons PLUS La Cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	369 388,61	242 586,05	23,93	A	V	Livret A + 0,90%	1,650	V	Livret A + 0,90%	2,900	A-1	EUR	7 034,99	6 469,55
France Loire	2024	X	Construction 20 logements rue Grands Villages	Caisse des Dépôts et Consignations	376 080,50	0,00	39,27	A	V	Livret A + 0,53%	2,530	V	Livret A + 0,53%	2,530	A-1	EUR	0,00	0,00
France Loire	2018	X	Acq.amélioration 18 logts rue B.Constant	Caisse des Dépôts et Consignations	460 083,48	406 097,82	23,02	A	V	Livret A + 0,90%	1,650	V	Livret A + 0,90%	2,900	A-1	EUR	5 685,37	14 354,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
France Loire	2015	X	FONCIER 18 LOGTS AV GAL DE GAULLE	Caisse des Dépôts et Consignations	474 794,78	417 922,42	37,44	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	6 686,76	8 076,42
France Loire	2015	X	Réhabilitation 236 logements Vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	483 742,00	201 069,06	3,00	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	2 211,76	49 445,42
France Loire	2014	X	construction 18 logements locatifs	Caisse des Dépôts et Consignations	819 221,77	704 339,95	32,52	A	V	Livret A + 0,60%	1,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	11 269,44	16 368,91
France Loire	2007	X	Reconstruction FJT 60 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	1 542 091,46	1 032 696,41	25,77	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	2,000	A-1	EUR	20 653,93	30 670,29
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	LOGT 15 RUE DU 14 JUILLET	Caisse des Dépôts et Consignations	6 071,49	3 416,51	6,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	88,83	469,30
Val de Berry - OPH du Cher	2011	X	Réhabilitation 24 logements - cité 58	Caisse des Dépôts et Consignations	11 288,50	3 291,25	3,67	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	85,58	791,40
Val de Berry - OPH du Cher	2003	X	Acq.et amélioration 1 logt 4 rue G.Sand	Caisse des Dépôts et Consignations	13 268,60	6 660,91	16,10	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,700	A-1	EUR	113,23	411,30
Val de Berry - OPH du Cher	2009	X	24 logts rue clémenceau/buissonnets	Caisse des Dépôts et Consignations	13 568,00	2 028,24	1,50	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	32,45	1 006,08
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	RENOVATION LOGEMENTS RUE MARENGO	Caisse des Dépôts et Consignations	15 830,77	9 226,09	5,17	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	147,62	1 562,93
Val de Berry - OPH du Cher	2008	X	Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	16 731,00	11 634,88	25,60	A	V	Livret A - 0,20%	3,309	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	209,43	354,86
Val de Berry - OPH du Cher	2009	X	30 logts rue malraux/le vernet	Caisse des Dépôts et Consignations	21 022,00	3 142,51	1,50	A	V	Livret A + 0,60%	2,350	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	50,28	1 558,78
Val de Berry - OPH du Cher	2011	X	réhabilitation 30 logements - cité 125	Caisse des Dépôts et Consignations	24 436,50	7 124,65	3,67	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	185,24	1 713,18
Val de Berry - OPH du Cher	2008	X	Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Caisse des Dépôts et Consignations	46 105,00	35 442,95	35,61	A	V	Livret A - 0,20%	3,309	V	Livret A - 0,20%	1,800	A-1	EUR	637,97	708,29
Val de Berry - OPH du Cher	2011	X	Réhabilitation 80 logements - cité 42 -	Caisse des Dépôts et Consignations	46 700,00	13 615,77	3,67	A	V	Livret A + 0,60%	2,850	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	354,01	3 274,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Val de Berry - OPH du Cher	2006	X	Réhabilitation de 40 logements Les Buissonnets	Caisse des Dépôts et Consignations	56 653,50	13 410,96	3,84	A	V	Livret A + 0,65%	3,400	V	Livret A + 0,65%	2,650	A-1	EUR	355,39	3 222,38
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Caisse des Dépôts et Consignations	57 809,54	51 664,74	30,69	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	3,000	A-1	EUR	1 549,94	1 033,24
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	5 logts la cartelée	Caisse des Dépôts et Consignations	84 356,77	55 500,83	9,42	A	V	Livret A + 1,10%	1,850	V	Livret A + 1,10%	3,100	A-1	EUR	1 165,52	5 493,23
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	6 logts rue de la tour/rue traversiere	Caisse des Dépôts et Consignations	117 541,98	85 629,12	10,09	A	V	Livret A + 1,10%	1,850	V	Livret A + 1,10%	3,100	A-1	EUR	1 798,21	7 606,94
Val de Berry - OPH du Cher	2006	X	Réhabilitation de 80 logements Les Buissonnets	Caisse des Dépôts et Consignations	120 416,00	28 504,76	3,92	A	V	Livret A + 0,65%	3,400	V	Livret A + 0,65%	2,650	A-1	EUR	755,38	6 849,10
Val de Berry - OPH du Cher	2018	X	Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Caisse des Dépôts et Consignations	129 149,34	102 294,46	15,68	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	3,000	A-1	EUR	3 068,83	5 074,92
TOTAL GENERAL					13 485 347,60	7 729 388,47											166 228,51	392 360,50

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	558 589,01
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	2 311 937,39
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 870 526,40
Recettes réelles de fonctionnement	II	22 183 143,95
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	12,94

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				274 685,32	8 060 345,86	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	2 884 195,80	3 982 937,08
Réalisation d'une salle multiservices	2007	Dexia CLF	30	274 685,32	8 060 345,86	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	2 884 195,80	3 982 937,08
Total				274 685,32	8 060 345,86	274 685,32	274 685,32	274 685,32	274 685,32	2 884 195,80	3 982 937,08

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		74,00	0,00	74,00	49,60	10,00	59,60
Adjoint administratif	C	21,00	0,00	21,00	9,50	6,00	15,50
Adjoint administratif principal 1re classe	C	21,00	0,00	21,00	18,10	0,00	18,10
Adjoint administratif principal 2e classe	C	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
Attaché hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		102,00	2,00	104,00	73,30	14,00	87,30
Adjoint technique	C	42,00	1,00	43,00	22,40	11,00	33,40
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	32,00	1,00	33,00	26,90	1,00	27,90
Agent de maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		11,00	0,00	11,00	8,80	2,00	10,80
ATSEM principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur de jeunes enfants	A	6,00	0,00	6,00	3,80	2,00	5,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		17,00	17,00	34,00	7,20	8,20	15,40
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement principal de 1ère classe	B	2,00	6,00	8,00	1,80	0,50	2,30
Assistant d'enseignement principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	3,00	11,00	14,00	0,50	3,70	4,20
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Adjoint d'animation	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien Brigadier de police municipale	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Apprenti		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Contrats PEC / Adulte-relais		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		230,00	19,00	249,00	151,90	42,20	194,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 001 974,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	19 788,00	A art 332-14	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TECH	430	22 116,00	A art 332-13	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	CDD
Assistant d'enseignement principal de 1ère classe	B	CULT	638	31 079,00	A art 332-10	CDI
Assistant d'enseignement principal de 2ème classe	B	CULT	401	21 127,00	A art 332-14	CDD
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT	478	24 153,00	A art 332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	31 719,00	A art 332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	33 465,00	A art 332-14	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	444	22 698,00	A art 332-8-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	389	20 719,00	A art 332-14	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	397	21 010,00	A art 332-14	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	389	20 719,00	A art 332-14	CDD
Contrats PEC / Adulte-relais		OTR		0,00	A Adulte-relais	CDD
Educateur de jeunes enfants	A	S	444	22 698,00	A art 332-8-2°	CDD
Educateur de jeunes enfants	A	S	444	22 698,00	A art 332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	29 857,00	A art 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	27 529,00	A art 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A art 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	608	29 740,00	A art 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	519	25 957,00	A art 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A art 332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	22 989,00	A art 332-10	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	488	24 561,00	A art 332-10	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	821	39 169,00	A art 332-10	CDI

SAINT AMAND MONTROND - VILLE ST AMAND MONTROND - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	27 529,00	A art 332-10	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	608	29 740,00	A art 332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	395	20 894,00	A art 332-24	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	20 894,00	A art 332-14	CDD
Technicien	B	TECH	395	20 894,00	A art 332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				1 001 974,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
25/07/1978 - Réajustement Financement 20 Logts Vernet	France Loire	ESH	Privé	605,83
01/04/1992 - Amélioration 2 Logements Rue Jurantv.	France Loire	ESH	Privé	3 866,72
01/04/1992 - Acquisition, Amélioration Logement Q.Pluviose	France Loire	ESH	Privé	3 756,33
10/10/1996 - 1 logement rue du Pont Pasquet	France Loire	ESH	Privé	4 288,18
15/01/2003 - Acq.pour amélioration 1 logt 41 avenue meillant	France Loire	ESH	Privé	20 902,91
15/01/2003 - Const.1 logement rue Jean Giraudoux	France Loire	ESH	Privé	12 316,27
15/01/2003 - Acq.et amélioration 2 logts 18 rue Jean Rameau	France Loire	ESH	Privé	24 061,69
28/01/2003 - Acq.et amélioration 1 logt 4 rue G.Sand	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	6 660,91
28/01/2004 - Const.3 logements individuels la Cartelée	France Loire	ESH	Privé	9 932,04
23/10/2006 - Réhabilitation de 40 logements Les Buissonnets	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	13 410,96
28/11/2006 - Réhabilitation de 80 logements Les Buissonnets	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	28 504,76
08/06/2007 - Reconstruction FJT 60 logements	France Loire	ESH	Privé	122 477,87
08/06/2007 - Reconstruction FJT 60 logements	France Loire	ESH	Privé	1 032 696,41
11/11/2007 - APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	APEI St Amand	Association	Privé	620 158,66
19/11/2007 - APEI Construction centre d'hébergement Les Séjots	APEI St Amand	Association	Privé	1 395 833,28
03/07/2008 - Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	35 442,95
03/07/2008 - Acquisition amélioration logt 26 av du gal de gaulle	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	11 634,88
07/08/2008 - Location Accession de 3 pavillons La Cartelée	France Loire	ESH	Privé	130 260,03
21/10/2008 - Réhabilitation logts locatifs "Le petit Vernet"	France Loire	ESH	Privé	5 621,49
02/06/2009 - 30 logts rue malraux/le vernet	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	3 142,51
02/06/2009 - 24 logts rue clémenceau/buissonnets	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	2 028,24
07/10/2009 - réhabilitation 29 logements "le molière"	France Loire	ESH	Privé	4 564,33
23/06/2010 - réhabilitation 28 logements le giraudoux	France Loire	ESH	Privé	9 998,07
23/06/2010 - réhabilitation 27 lgts indiv le molière	France Loire	ESH	Privé	6 451,36
09/08/2011 - réhabilitation 30 logements - cité 125	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	7 124,65
09/08/2011 - Réhabilitation 80 logements - cité 42 -	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	13 615,77
09/08/2011 - Réhabilitation 24 logements - cité 58	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	3 291,25
16/02/2012 - réhabilitation 505 logements	France Loire	ESH	Privé	94 037,74
09/05/2014 - construction 18 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	61 510,90
09/05/2014 - construction 8 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	21 245,08
09/05/2014 - construction 8 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	232 138,38
09/05/2014 - construction 18 logements locatifs	France Loire	ESH	Privé	704 339,95
05/11/2015 - Réhabilitation 237 logements	France Loire	ESH	Privé	56 810,01
17/12/2015 - Réhabilitation 236 logements Vernet	France Loire	ESH	Privé	201 069,06
31/12/2015 - FONCIER 18 LOGTS AV GAL DE GAULLE	France Loire	ESH	Privé	417 922,42
31/12/2015 - TRAVAUX 3 LOGTS RUE DES VARENNES	France Loire	ESH	Privé	3 810,14

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/12/2015 - FONCIER 3 LOGTS RUE DES VARENNES	France Loire	ESH	Privé	66 537,43
29/06/2016 - Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	44 460,00
29/06/2016 - Réhabilitation 523 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	13 663,42
29/06/2016 - Réhabilitation 23 logements Saint-Roch	France Loire	ESH	Privé	20 043,84
01/01/2017 - Const.10 logements la Cartelée	France Loire	ESH	Privé	35 218,01
03/11/2017 - Réhabilitation 65 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	17 791,72
01/01/2018 - travaux 18 logts av gal de gaulle	France Loire	ESH	Privé	19 882,80
01/01/2018 - Acq.amélioration 18 logts rue B.Constant	France Loire	ESH	Privé	406 097,82
01/01/2018 - Construction 8 pavillons PLUS La Cartelée	France Loire	ESH	Privé	242 586,05
30/04/2018 - 6 logts rue de la tour/rue traversiere	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	85 629,12
30/04/2018 - RENOVATION LOGEMENTS RUE MARENGO	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	9 226,09
30/04/2018 - Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	102 294,46
30/04/2018 - Const.9 logts rue du Docteur Coulon	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	51 664,74
30/04/2018 - LOGT 15 RUE DU 14 JUILLET	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	3 416,51
30/04/2018 - 5 logts la cartelée	Val de Berry - OPH du Cher	OPH	Public	55 500,83
01/07/2018 - LOGEMENTS RUE DU PORTAIL	France Loire	ESH	Privé	9 027,45
01/07/2018 - compactage n°24	France Loire	ESH	Privé	213 523,21
01/07/2018 - Amélioration 3 logements Rue M.Audoux	France Loire	ESH	Privé	14 406,67
01/07/2018 - LOGEMENTS 4 RUE MURET	France Loire	ESH	Privé	9 264,93
01/07/2018 - Construction 10 logements La Cartelée	France Loire	ESH	Privé	235 566,99
01/07/2018 - Réaménagement cnt n° 912194	France Loire	ESH	Privé	112 288,22
01/07/2018 - Const.3 logements individuels la Cartelée	France Loire	ESH	Privé	38 010,13
01/07/2018 - Acquisition Amélioration logements rue F. Villon	France Loire	ESH	Privé	32 030,44
01/07/2018 - LOGTS RUE DU 14 JUILLET	France Loire	ESH	Privé	6 862,49
28/11/2018 - Réhabilitation 40 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	31 162,94
28/11/2018 - Réhabilitation 48 logements Parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	52 901,91
17/02/2020 - Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	France Loire	ESH	Privé	70 277,55
17/02/2020 - Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	France Loire	ESH	Privé	50 000,00
17/02/2020 - Réhabilitation 20 logements Clos les Grands Jardin	France Loire	ESH	Privé	263 046,04
19/01/2021 - Réhabilitation 20 logements résidence parc du Vernet	France Loire	ESH	Privé	60 000,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
29/03/2022 - Construction 20 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
30/03/2022 - Construction 6 logements rue Grands Villages	France Loire	ESH	Privé	0,00
07/04/2022 - Réhabilitation d'un local commercial	SEM VIE	SEM	Privé	32 970,07
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	France Loire	ESH	Privé	0,00
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence De Gaulle	France Loire	ESH	Privé	0,00
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	France Loire	ESH	Privé	0,00
24/06/2022 - Réhabilitation 18 logements résidence Vendemiaire	France Loire	ESH	Privé	0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)		Contribution	10 900,00
Mission Locale		Contribution	12 100,00
Pays Berry Saint-Amandois		Contribution	14 000,00
Syndicat Départemental d'Energie (SDE)		Contribution	7 200,00
Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges (SICGC)		Contribution	74 000,00
Syndicat du canal de Berry		Contribution	26 586,52
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Mouvement des Villes Sous-préfectures		Contribution	853,92
Association Chats Libres de Bourges		Contribution	8 000,00
Association des Villes Marraines		Contribution	392,56
Association Maires de France		Contribution	1 624,31
Association Maires du Cher		Contribution	116,00
Association Villes et Métiers d'Art		Contribution	1 600,00
Syndicat Intercommunal du Cher d'Aménagement de la Loire et ses Affluents (SICALA)		Contribution	100,00
OGEC (école privée St Joseph)		Contribution	70 000,00
Société Berrichonne Protectrice des Animaux (SBPA)		Contribution	2 931,00
TGV		Contribution	150,00
Conseil Départemental Accès droit du Cher		Contribution	500,00
Ville de France		Contribution	1 076,35
ADEFIBOIS BERRY		Contribution	300,00
Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)		Contribution	500,00
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)		Contribution	600,00
Cher Ingénierie des Territoires		Contribution	9 814,00
SPL Les 1000 lieux du Berry		Contribution	9 531,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CAMPING MUNICIPAL LA ROCHE	SERVICE D'HEBERGEMENT			21180197200020		oui
CINEMA LE MODERNE	SERVICE CULTUREL			21180197200236		oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 677 198,82	I 1 677 198,82
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 659 176,82	1 659 176,82
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 659 176,82	1 659 176,82
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 022,00	18 022,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	18 022,00	18 022,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 677 198,82	400 748,16	0,00	2 077 946,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 269 551,17	III 2 269 551,17
Ressources propres externes de l'année (a)		396 451,17	396 451,17
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	351 451,17	351 451,17
10226	Taxe d'aménagement (3)	45 000,00	45 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 873 100,00	1 873 100,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	678 750,00	678 750,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	301 250,00	301 250,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	93 100,00	93 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	800 000,00	800 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 269 551,17	66 885,39	246 028,36	87 834,41	2 670 299,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 077 946,98
Ressources propres disponibles	IV 2 670 299,33
Solde	V = IV – II (8) 592 352,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
CITE DE L'OR LES SEJOTS	SERVICES DIVERS Lotissements	01/12/2016		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	13 081 000,00	1,00	48,10	1,00	6 291 961,00	1,00
TFPNB	83 200,00	1,00	59,20	1,00	49 254,00	1,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 231 801,00	1,00	26,10	1,00	321 500,00	1,00
TOTAL	0,00	0,00			6 662 715,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Budget primitif 2023 : budget annexe camping.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la note brève et synthétique, reprenant les informations essentielles du budget annexe Camping ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil Municipal du 13 mars 2023 ;

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif 2023 du budget annexe camping ;

Considérant que les modalités de vote sont les suivantes :

* Vote par nature ;

* Vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération ;

* Opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en section de fonctionnement et 7,5 % en section d'investissement.

Les principales masses du budget annexe Camping sont les suivantes :

Le budget primitif 2023 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 132 000,00 € en section de fonctionnement et à 184 293,00 € en section d'investissement ;

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 127 500,00 € en provenance du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du Camping (*note brève et synthétique et document budgétaire annexés*) ;
- d'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnels) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »
4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)
2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-39-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE ST AMAND MONTROND (2)

Numéro SIRET : 21180197200020

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CAMPING ST AMAND MONTROND (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	101
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	103
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	105
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	107

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	143 581,51	152 484,48	-8 902,97	A1 0,00
Investissement	90 000,00	13 656,80	(3) -8 949,80	A2 -85 293,00
Fonctionnement	53 581,51	138 827,68	(4) 46,83	A3 85 293,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	-85 293,00
Fonctionnement	A3 + B3	85 293,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	99 000,00	184 293,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 85 293,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		184 293,00	184 293,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	132 000,00	132 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		132 000,00	132 000,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		316 293,00	316 293,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	85 293,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	184 293,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	8 949,80	0,00	85 293,00	85 293,00	85 293,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 949,80	0,00	85 293,00	85 293,00	85 293,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 949,80	0,00	85 293,00	85 293,00	85 293,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	94 293,00		91 293,00	91 293,00	91 293,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 707,00		7 707,00	7 707,00	7 707,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		99 000,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00

TOTAL	107 949,80	0,00	184 293,00	184 293,00	184 293,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	184 293,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	99 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	15 050,20	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	50 270,60	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		65 320,80	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		65 320,80	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	94 293,00	0,00	91 293,00	91 293,00	91 293,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 707,00	0,00	7 707,00	7 707,00	7 707,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00

TOTAL	164 320,80	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
Total des recettes de gestion courante		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	99 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	99 000,00	0,00	99 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		99 000,00	0,00	99 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	85 293,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	184 293,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	33 000,00	0,00	33 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	7 707,00	7 707,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		91 293,00	91 293,00
Dépenses de fonctionnement – Total		33 000,00	99 000,00	132 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 000,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		7 707,00	7 707,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		91 293,00	91 293,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	99 000,00	99 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	85 293,00
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	184 293,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	132 000,00	0,00	132 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	132 000,00	0,00	132 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 000,00
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	85 293,00
---	------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	184 293,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	94 293,00		91 293,00	91 293,00	91 293,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 707,00		7 707,00	7 707,00	7 707,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		99 000,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	85 293,00
---------------------------------------	------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	184 293,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AMAND MONTROND - CAMPING ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	94 293,00		91 293,00	91 293,00	91 293,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	4 707,00		7 707,00	7 707,00	7 707,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	4 707,00		2 081,00	2 081,00	2 081,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00		2 626,00	2 626,00	2 626,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		99 000,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		164 320,80	0,00	0,00	132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00
011	Charges à caractère général (3)	15 050,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	50 270,60	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		65 320,80	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		65 320,80	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
023	Virement à la section d'investissement	94 293,00			91 293,00	91 293,00		91 293,00	91 293,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 707,00			7 707,00	7 707,00		7 707,00	7 707,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		99 000,00			99 000,00	99 000,00		99 000,00	99 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	132 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
Total des recettes de gestion des services		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	132 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		164 320,80	0,00	0,00	132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00
011	Charges à caractère général (4)	15 050,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 050,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	50 270,60	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	50 270,60	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		65 320,80	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		65 320,80	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
023	Virement à la section d'investissement	94 293,00	0,00	0,00	91 293,00	91 293,00	0,00	91 293,00	91 293,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 707,00	0,00	0,00	7 707,00	7 707,00	0,00	7 707,00	7 707,00

SAINT AMAND MONTROND - CAMPING ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	4 707,00			7 707,00	7 707,00		7 707,00	7 707,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		99 000,00			99 000,00	99 000,00		99 000,00	99 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	159 773,97	0,00	127 500,00	127 500,00	127 500,00
Total des recettes de gestion des services		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		164 273,97	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	99 000,00	0,00	0,00		99 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	99 000,00	0,00	0,00		99 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	85 293,00	0,00	0,00		85 293,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	85 293,00	0,00	0,00		85 293,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SAINT AMAND MONTROND - CAMPING ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 293,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 293,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 293,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 293,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00		33 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00		33 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00		132 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00		132 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
657	Charges intervent [°] cpt prop. - Subvent [°]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		13/03/2023
	Catégories de biens amortis		
L	Brevets	0	13/03/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	13/03/2023
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	13/03/2023
L	Appareils de laboratoires	5	13/03/2023
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	13/03/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	13/03/2023
L	Autres constructions	30	13/03/2023
L	Bâtiments légers, abris	10	13/03/2023
L	Camions et véhicules industriels	7	13/03/2023
L	Coffre fort	20	13/03/2023
L	Construction sur sol d'autrui	0	13/03/2023
L	Engins et matériels roulants	5	13/03/2023
L	Equipement de cuisine	10	13/03/2023
L	Equipement de garages et ateliers	10	13/03/2023
L	Equipement sportifs	10	13/03/2023
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	13/03/2023
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	13/03/2023
L	Installation et appareils de chauffage	15	13/03/2023
L	Installations de voirie	20	13/03/2023
L	Jeux d'extérieur	8	13/03/2023
L	Licences	1	13/03/2023
L	Logiciels de gestion	2	13/03/2023
L	Logiciels métiers (finances, rh ...)	5	13/03/2023
L	Matériel classique (outils, matériels divers)	6	13/03/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	13/03/2023
L	Matériel informatique	2	13/03/2023
L	Mobilier	10	13/03/2023
L	Plantations	15	13/03/2023
L	Subvention finançant des aides à l'investissement d'entreprises (autres cas)	5	13/03/2023
L	Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations	30	13/03/2023
L	Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	13/03/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	13/03/2023
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	13/03/2023
L	Téléphones portables	2	13/03/2023
L	Véhicules légers	5	13/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					99 000,00
20415342		Allocation annuelle	1000 LIEUX DU BERRY	Entreprise	99 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					33 000,00
65742		Allocation annuelle	1000 LIEUX DU BERRY	Entreprise	33 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	85 293,00	85 293,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		99 000,00	III 99 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		99 000,00	99 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280415342	IC : Bâtiments, installations	3 000,00	3 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 081,00	2 081,00
28188	Autres immo. corporelles	2 626,00	2 626,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	91 293,00	91 293,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	99 000,00	0,00	0,00	85 293,00	184 293,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 85 293,00
Ressources propres disponibles	IV 184 293,00
Solde	V = IV – II (8) 99 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

SAINT AMAND MONTROND - CAMPING ST AMAND MONTROND - BP - 2023

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Budget primitif 2023 : budget annexe cinéma.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la note brève et synthétique, reprenant les informations essentielles du budget annexe Cinéma ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil Municipal du 13 mars 2023 ;

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif 2023 du budget annexe cinéma ;

Considérant que les modalités de vote sont les suivantes :

- * Vote par nature ;
- * Vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération ;
- * Opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en section de fonctionnement et 7,5 % en section d'investissement.

Les principales masses du budget annexe Cinéma sont les suivantes :

Le budget primitif 2023 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 51 280,00 € en section de fonctionnement et à 53 800,38 € en section d'investissement ;

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 45 300,00 € en provenance du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du Cinéma (*note brève et synthétique et document budgétaire annexés*) ;
- d'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnels) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-40-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAINT AMAND MONTROND (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE ST AMAND MONTROND (2)

Numéro SIRET : 21180197200236

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CINEMA ST AMAND MONTROND (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	101
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	103
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	105
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	107

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	44 228,38	53 758,38	34 740,38	A1 44 270,38
Investissement	0,00	9 530,00 (3)	34 740,38	A2 44 270,38
Fonctionnement	44 228,38	44 228,38 (4)	0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	44 270,38
Investissement	A2 + B2	44 270,38
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	53 800,38	9 530,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 44 270,38
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		53 800,38	53 800,38

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 280,00	51 280,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		51 280,00	51 280,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		105 080,38	105 080,38

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	44 270,38	0,00	53 800,38	53 800,38	53 800,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 270,38	0,00	53 800,38	53 800,38	53 800,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		44 270,38	0,00	53 800,38	53 800,38	53 800,38

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	44 270,38	0,00	53 800,38	53 800,38	53 800,38
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 800,38
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00

TOTAL	9 530,00	0,00	9 530,00	9 530,00	9 530,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	44 270,38
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 800,38
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	9 530,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 900,00	0,00	6 950,00	6 950,00	6 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	34 850,00	0,00	34 800,00	34 800,00	34 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		41 750,00	0,00	41 750,00	41 750,00	41 750,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 750,00	0,00	41 750,00	41 750,00	41 750,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00

TOTAL	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPIE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 280,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
Total des recettes de gestion courante		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 280,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	9 530,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	53 800,38	0,00	53 800,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		53 800,38	0,00	53 800,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 800,38
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 950,00		6 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	34 800,00	0,00	34 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	9 530,00	9 530,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		41 750,00	9 530,00	51 280,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 280,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		9 530,00	9 530,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	9 530,00	9 530,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	44 270,38
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 800,38
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	51 280,00	0,00	51 280,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	51 280,00	0,00	51 280,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 280,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	53 800,38
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 530,00	0,00	9 530,00	9 530,00	9 530,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	44 270,38
---	------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	53 800,38
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
21318	Autres bâtiments publics	17 300,00	0,00		22 270,38	22 270,38	0,00	22 270,38	22 270,38
2188	Autres immobilisations corporelles	26 970,38	0,00		31 530,00	31 530,00	0,00	31 530,00	31 530,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		44 270,38	0,00	0,00	53 800,38	53 800,38	0,00	53 800,38	53 800,38

SAINT AMAND MONTROND - CINEMA ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		9 530,00	0,00	9 530,00	9 530,00	9 530,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	461,00		461,00	461,00	461,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	9 069,00		9 069,00	9 069,00	9 069,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 530,00		9 530,00	9 530,00	9 530,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 280,00	0,00	0,00	51 280,00	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00
011	Charges à caractère général (3)	6 900,00	0,00	0,00	6 950,00	6 950,00	0,00	6 950,00	6 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	34 850,00	0,00	0,00	34 800,00	34 800,00	0,00	34 800,00	34 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		41 750,00	0,00	0,00	41 750,00	41 750,00	0,00	41 750,00	41 750,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		41 750,00	0,00	0,00	41 750,00	41 750,00	0,00	41 750,00	41 750,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 530,00			9 530,00	9 530,00		9 530,00	9 530,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 530,00			9 530,00	9 530,00		9 530,00	9 530,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	51 280,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
Total des recettes de gestion des services		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	51 280,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 280,00	0,00	0,00	51 280,00	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00
011	Charges à caractère général (4)	6 900,00	0,00	0,00	6 950,00	6 950,00	0,00	6 950,00	6 950,00
6132	Locations immobilières	6 900,00	0,00		6 950,00	6 950,00	0,00	6 950,00	6 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	34 850,00	0,00	0,00	34 800,00	34 800,00	0,00	34 800,00	34 800,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	34 800,00	0,00		34 800,00	34 800,00	0,00	34 800,00	34 800,00
65888	Autres	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		41 750,00	0,00	0,00	41 750,00	41 750,00	0,00	41 750,00	41 750,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		41 750,00	0,00	0,00	41 750,00	41 750,00	0,00	41 750,00	41 750,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 530,00			9 530,00	9 530,00		9 530,00	9 530,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	9 530,00			9 530,00	9 530,00		9 530,00	9 530,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 530,00			9 530,00	9 530,00		9 530,00	9 530,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	5 720,00	0,00	5 980,00	5 980,00	5 980,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	45 560,00	0,00	45 300,00	45 300,00	45 300,00
Total des recettes de gestion des services		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		51 280,00	0,00	51 280,00	51 280,00	51 280,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 800,38	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 800,38	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		53 800,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		53 800,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SAINT AMAND MONTROND - CINEMA ST AMAND MONTROND - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 800,38	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 270,38	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 530,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 800,38
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 270,38
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 530,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 750,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 750,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 280,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 280,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 750,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 750,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		13/03/2023
	Catégories de biens amortis		
L	Brevets	0	13/03/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	13/03/2023
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	13/03/2023
L	Appareils de laboratoires	5	13/03/2023
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	13/03/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	13/03/2023
L	Autres constructions	30	13/03/2023
L	Bâtiments légers, abris	10	13/03/2023
L	Camions et véhicules industriels	7	13/03/2023
L	Coffre fort	20	13/03/2023
L	Construction sur sol d'autrui	0	13/03/2023
L	Engins et matériels roulants	5	13/03/2023
L	Equipement de cuisine	10	13/03/2023
L	Equipement de garages et ateliers	10	13/03/2023
L	Equipement sportifs	10	13/03/2023
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	13/03/2023
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	13/03/2023
L	Installation et appareils de chauffage	15	13/03/2023
L	Installations de voirie	20	13/03/2023
L	Jeux d'extérieur	8	13/03/2023
L	Licences	1	13/03/2023
L	Logiciels de gestion	2	13/03/2023
L	Logiciels métiers (finances, rh ...)	5	13/03/2023
L	Matériel classique (outils, matériels divers)	6	13/03/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	13/03/2023
L	Matériel informatique	2	13/03/2023
L	Mobilier	10	13/03/2023
L	Plantations	15	13/03/2023
L	Subvention finançant des aides à l'investissement d'entreprises (autres cas)	5	13/03/2023
L	Subvention finançant des biens immobiliers ou des installations	30	13/03/2023
L	Subvention finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	13/03/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	13/03/2023
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	13/03/2023
L	Téléphones portables	2	13/03/2023
L	Véhicules légers	5	13/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					34 800,00
65742		Subvention pour compensation contraintes DSP	SARL CINEODE	Entreprise	34 800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 530,00	III 9 530,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		9 530,00	9 530,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281568	Autre matériel, outillage incendie	461,00	461,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	9 069,00	9 069,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 530,00	0,00	44 270,38	0,00	53 800,38

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 53 800,38
Solde	V = IV – II (8) 53 800,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Octroi de subventions aux associations budget 2023.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations dans le cadre du budget primitif 2023.

Considérant que les subventions proposées sont réparties en deux catégories :

1) Subventions annuelles de fonctionnement :

La fourniture d'un dossier complet et le respect du délai de dépôt conditionnent la recevabilité d'une demande. Au vu de l'étude des dossiers complets reçus et au vu de l'intérêt général que représentent leurs actions pour les administrés de Saint-Amand-Montrond, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans la liste ci-dessous, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités.

Dénomination	Montant individualisé
Relations Publiques	
Association de Jumelage St Amand /Nottuln	1 000,00 €
Saint Amand Montrond / Riobamba	1 000,00 €
Association Saint-Amandoise d'Amitié Franco Polonaise	1 000,00 €
Comité des Fêtes	73 000,00 €
Majorettes de Saint-Amand-Montrond	1 000,00 €
Accueil des villes Françaises (AVF)	500,00 €
Berry FM	9 000,00 €
Miss excellence Centre Val de Loire	1 000,00 €
TOTAL Relations Publiques	87 500,00 €
Œuvres sociales scolaires	
Association Sportive et Scolaire - Les Buissonnets	50,00 €
Association Coopérative Marceau / La Chaume	50,00 €
Association DECL Loisirs - Le Vernet	50,00 €
Union Française des Organisations Laïques d'Education Physique du Cher (UFOLEP)	1 500,00 €
	<small>Accusé de réception en préfecture 018-211801972-20230413-41-DE Date de réception préfecture : 18/04/2023</small>
TOTAL Œuvres sociales scolaires	1 650,00 €

Encouragement aux sociétés sportives	
ASSA	40 000,00 €
Challenge Boischaut Marche	1 500,00 €
SAMBA	700,00 €
Tri Sud 18	4 000,00 €
Etoile Saint Amandoise	20 000,00 €
Saint-Amand Judo	7 000,00 €
Rugby Club Saint Amand Orval	3 000,00 €
Les Archers St Amandois	400,00 €
Tennis Club Saint Amand (TCSA)	14 000,00 €
Aïkido Mutokukan 18 Saint Amand Montrond	300,00 €
SA Musculation et activités Fitness	3 500,00 €
Saint amand Basket (SAB)	4 000,00 €
Genseï ryu karaté do	1 000,00 €
Badminton Saint Amand Montrond (SAMBAD)	3 000,00 €
Saint Amand Ping (SAP)	600,00 €
Tir Sportif Club Saint Amandois (TSCSA)	2 000,00 €
La Pétanque d'or Saint Amand	1 000,00 €
Sports Colombiers St Amand Karting (SCSAK)	1 000,00 €
Boischaut Moto Club	2 000,00 €
Club Nautique Saint Amandois	1 000,00 €
Body Karate Saint Amand (BKSAM)	800,00 €
SAM Hand-ball	4 000,00 €
Critérium expérience	50 000,00 €
TOTAL Encouragement aux sociétés sportives	164 800,00 €
Encouragement aux Sociétés Culturelles	
Théâtre Carrosserie Mesnier	25 000,00 €
Théâtre Carrosserie Mesnier subvention exceptionnelle "rencontre théâtrale avec les écoles"	300,00 €
Association Philatélique du Boischaut	1 000,00 €
Sam Danse	2 000,00 €
Union Musicale	4 000,00 €
Espoir Lyrique Saint Amandois (ELSA)	4 000,00 €
Les Amis de l'Orgue du Grand Condé	300,00 €
Schoralia Région Centre	600,00 €
Association Berry Gospel	1 500,00 €
LEMON FRACAS	2 000,00 €
TOTAL Encouragement aux Sociétés Culturelles	40 700,00 €
Aides sociales diverses	
Association locale des Médaillés Militaires (SNEMM)	150,00 €
Vie Libre - section de Saint Amand Montrond	1 500,00 €
Union Locale des Anciens Combattants (ULAC)	150,00 €
le Souvenir Français – Comité de Saint-Amand-Montrond	550,00 €

Secours populaire français - Cher	1 000,00 €
Collectif Associatif St Amandois (CASA)	5 000,00 €
Association départementale des Restaurants du Cœur du Cher	1 000,00 €
Conseil départemental de l'accès au droit du Cher (CDAD)	500,00 €
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)	150,00 €
Association de Solidarité, de l'Encouragement, du Dévouement et du Bénévolat de SAM (SEDB)	500,00 €
Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation du Cher (CDUAARD18)	150,00 €
Association de santé et de solidarité APLEAT-ACEP	72 500,00 €
TOTAL Aides sociales diverses	83 150,00 €
Interventions économiques	
SAM CITY	4 000,00 €
Vitrines saint-amandoises	4 000,00 €
TOTAL Interventions économiques	8 000,00 €
Encouragement à l'Agriculture	
Société d'Aviculture du Cher	300,00 €
Syndicat Apicole St-Amandois	1 500,00 €
TOTAL Encouragement à l'Agriculture	1 800,00 €
Aides aux Malades	
Pharmacie Humanitaire Internationale Berry	1 500,00 €
Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH)	150,00 €
TOTAL Aides aux Malades	1 650,00 €
Divers	
Association Foyer des Jeunes Travailleurs	50 000,00 €
BRENNE BERRY	3 000,00 €
Association faculté de médecine de Tours	200,00 €
La tour Morillon	500,00 €
TOTAL Divers	53 700,00 €
Sous total I (subvt assoc)	442 950,00 €
Société des courses hippiques	1 500,00 €
Aides aux toitures, façades et volets	30 000,00 €
Aides aux entreprises = aide aux commerces	30 000,00 €
Sous total II (aides municipales + subvt entreprises)	61 500,00 €
Centre Communal d'Action Sociale (article 657362)	200 000,00 €
Sous total III (subvt CCAS)	200 000,00 €
Accusé de réception en préfecture 018-211801972-20230413-41-DE Date de réception préfecture : 18/04/2023	

Total Général (I+II+III)	704 450,00 €
--------------------------	--------------

*Théâtre Carrosserie Mesnier 25 000 € : *Solde restant à verser suite à l'aide de début d'exercice déjà perçue de 5 000€ (délibération 186 du Conseil municipal du 8/12/2022) : 20 000 €*

**Union musicale 4 000 € : *Solde restant à verser suite à l'aide de début d'exercice déjà perçue de 2 000 € (délibération 186 du Conseil municipal du 8/12/2022) : 2 000 €*

2) Subventions octroyées en application d'une convention passée avec la Ville :

La Ville apporte son soutien à plusieurs associations sous forme de partenariat qui au vu de leurs projets d'activités sur la commune et de leur budget prévisionnel nécessite d'établir une convention entre les deux parties afin de définir les conditions d'octroi de subvention (*conventions jointes en annexe*). Les associations concernées sont :

- Berry FM
- Etoile Saint Amandoise
- TCSA Tennis
- Sam City
- Les vitrines Saint Amandoises

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer les subventions proposées (hors Comité des fêtes, l'Association Sportive St Amandoise Foot, le Foyer des Jeunes Travailleurs, APLEAT ACEP et Critérium Expériences dont une délibération spécifique approuvera les montants et les conventions) ;
- d'approuver les conventions fixant les conditions d'attribution de certaines subventions (*documents annexés*) ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « contre » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

Le secrétaire de séance

Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-41-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-41-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur **Emmanuel RIOTTE**, Maire, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du 13 avril 2023,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART ;

ET

L'Association « Etoile Saint-Amandoise », domiciliée 11 le Venon à UZAY LE VENON (18190), et représentée par Monsieur Julien DELFOLIE, son Président, agissant en cette qualité,

ci-après désignée « **l'Association** »,

D'AUTRE PART ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics qui lui sont alloués par la Ville.

Article 2 : Activités prises en compte au titre de la subvention

L'Association compte 385 adhérents au 31/12/2022. Elle organise chaque année de grandes compétitions.

Article 3 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de 20 000 € lui est attribuée pour l'année 2023. Son versement sera effectué de la façon suivante :
10 000 € en avril et 10 000 € en juin.

Le paiement de la subvention sera réglé par mandat administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. A cet effet, l'Association lui présente une demande de subvention (CERFA), accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

Article 4 : Objectifs – projet de la demande

L'association souhaite créer deux pôles :

- Gymnastique ;
- Santé/bien-être.

Afin de supporter la création de ce second pôle en réponse aux besoins exprimés par la population locale, l'Association demande une subvention cohérente et corrélée aux activités du club.

Article 5 : Contrôle de l'application des fonds

L'Association s'engage à fournir dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte-rendu financier retraçant de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet ou programme d'actions. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- toutes pièces (factures, documents bancaires, justificatifs de recettes) permettant de valider les comptes et résultats. La Ville peut, à ce titre, effectuer des contrôles sur pièces dans les

- locaux de l'Association, chez le comptable ou dans les locaux de la Ville ;
- le rapport d'activité.

L'Association s'engage également à informer la Ville de tout nouveau projet qui serait susceptible d'être financé à l'aide de fonds communaux n'ayant pas été exposés à l'appui de la demande de subvention.

Article 6 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 7 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par l'Association pourra justifier la résiliation de toutes les dispositions de la présente convention après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

Article 8 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 9 : Elections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023

En deux exemplaires,

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Ville,
Le Maire

Julien DELFOLIE

Emmanuel RIOTTE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur **Emmanuel RIOTTE**, Maire, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du 13 avril 2023,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART ;

ET

L'Association BERRY FM, domiciliée 8/10 rue du Commandant Pierre Rauscher (place du Marché) à Saint-Amand-Montrond (18200) et représentée par Monsieur David TAKTOUK, son président, agissant en cette qualité,

ci-après désignée « **l'Association** »,

D'AUTRE PART ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics qui lui sont alloués par la Ville.

Article 2 : Activités prises en compte au titre de la subvention

L'Association s'engage à :

- assurer la diffusion radio gratuitement des événements municipaux de tout ordre,
- diffuser gratuitement les annonces des associations caritatives et solidaires saint-amandoises,
- diffuser à un tarif préférentiel (50 euros) les annonces de toutes les associations saint-amandoises.

Le service communication de la Ville devra adresser les informations concernant uniquement les activités de la Ville de Saint-Amand-Montrond à l'Association pour qu'elle mène à bien ses engagements conventionnels énoncés ci-dessus.

Article 3 : Engagements de l'Association

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle la concernant.

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé, au plus tard le 1^{er} mars 2024, afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues à l'article 2.

Ce rapport comprendra notamment :

- le bilan détaillé des diffusions d'événements et retransmissions réalisées ;
- le compte de résultat financier détaillé, faisant notamment figurer toutes les aides directes et indirectes de la Ville et des autres partenaires.

Article 4 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de 9 000 € est attribuée pour l'année 2023. Son versement sera effectué au mois de mai pour la totalité.

Le paiement de la subvention sera réglé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. A cet effet, l'Association lui présente une demande de subvention (CERFA), accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

L'Association s'engage à faire part du soutien de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

Article 5 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect de ses engagements par l'Association, la convention pourra être résiliée par la Ville, par lettre recommandée avec accusé de réception, non suivie d'effet sous un délai de 15 jours. L'Association devra, dans ce cas, restituer à la Ville, dans le mois suivant la notification de la lettre recommandée, le montant de la subvention correspondant à la durée de la convention non effectuée, calculé au prorata temporis (durée de la convention après la résiliation divisée par la durée totale de la convention x montant de la subvention).

En cas de dissolution de l'Association, la résiliation de la convention interviendra de plein droit. Le montant de subvention correspondant à la durée de la convention non effectuée, comme exposée ci-dessus, devra être restitué à la Ville par l'Association avant dissolution de cette dernière.

Article 7 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.
-

Article 8 : Elections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023

En deux exemplaires,

Pour l'Association,
Le Président,

Pour la Ville,
Le Maire,

David TAKTOUK

Emmanuel RIOTTE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur **Emmanuel RIOTTE**, Maire, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du 13 avril 2023,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART ;

ET

L'Association les vitrines Saint Amandoises, domiciliée 20 rue Nationale à Saint-Amand-Montrond (18200), et représentée par Monsieur Olivier BEGASSAT, son Président, agissant en cette qualité,

ci-après désignée « **l'Association** »,

D'AUTRE PART ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics qui lui sont alloués par la Ville.

La présente convention précise le partenariat entre l'Association et la Ville dans le cadre de la mise en place d'animations.

L'Association, par la programmation d'animations, participe à l'enrichissement et à la redynamisation de l'activité commerciale à Saint-Amand-Montrond.

Article 2 : Activités prises en compte au titre de la subvention

L'Association compte 51 adhérents au 16/02/2023 ;

Elle s'engage à mener sur l'année 2023 :

Un site internet est en cours de développement ;

Des avantages réservés exclusivement aux adhérents vont être mis en place ;

Collaboration avec BNK STUDIO, la Ville et le comité des fêtes de Saint-Amand-Montrond sur une animation proposée le 27/10/2023 pour Halloween ;

Préparatifs afin d'organiser un « spectacle cabaret » qui se déroulera les 13 et 14 janvier 2024 à la Pyramide des Métiers d'Art de Saint-Amand-Montrond ;

Article 3 : Engagements de l'Association

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 ci-dessus et conformes aux objectifs énoncés à l'article 1 ci-dessus.

Elle s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget global d'animations dans le cadre de cette convention.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé, au plus tard le 28 février 2024, afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et de la bonne exécution de la présente convention.

Ce rapport comprendra notamment :

- Le bilan détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées dans l'article 2 ;
- Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée, faisant notamment figurer toutes les aides directes et indirectes de la Ville et des autres partenaires.

En cas d'annulation d'une des manifestations pour une raison indépendante de la volonté de l'Association (interdiction réglementaire, crise sanitaire, circonstance exceptionnelle ...), le report sera étudié entre l'Association et la Ville, dans le cadre d'une nouvelle convention, ainsi que l'ajustement du montant de subvention.

Article 4 : Protocoles Vigipirate et sanitaire

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre des protocoles vigipirate, devant garantir la sécurité des usagers, notamment avec la mise en place de dispositifs anti-intrusion (blocs de béton, voiture bélier...).

La Ville pourra mettre à disposition des blocs de béton lors des animations, sous réserve des disponibilités des équipements et après application d'un délai de prévenance d'au moins 1 mois.

L'Association s'engage également à mettre en place et faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

Article 5 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de 4 000 € lui est attribuée pour l'année 2023. Son versement sera effectué en mai.

Le paiement de la subvention sera réglé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. A cet effet, l'Association lui présente une demande de subvention (CERFA), accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

Article 6 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect de ses engagements par l'Association, la convention pourra être résiliée par la Ville, par lettre recommandée avec accusé de réception, non suivie d'effet sous un délai de 15 jours. L'Association devra, dans ce cas, restituer à la Ville, dans le mois suivant la notification de la lettre recommandée, le solde de subvention non consommé dans le cadre du programme d'animations de la présente convention.

En cas de dissolution de l'Association, la résiliation de la convention interviendra de plein droit. Le solde de subvention non consommé devra être restitué à la Ville par l'Association avant dissolution de cette dernière.

Article 8 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- La partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- L'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;

- En cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 9 : Élections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023

En deux exemplaires,

Pour l'Association,
Le Président,

Pour la Ville,
Le Maire,

Olivier BEGASSAT

Emmanuel RIOTTE



CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur **Emmanuel RIOTTE**, Maire, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du 13 avril 2023,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART ;

ET

L'Association Sam City, domiciliée 17 rue Porte Mutin à Saint-Amand-Montrond (18200), et représentée par Monsieur Sylvain LESAGE, son Président, agissant en cette qualité,

ci-après désignée « **l'Association** »,

D'AUTRE PART ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics qui lui sont alloués par la Ville.

La présente convention précise le partenariat entre l'Association et la Ville dans le cadre de la mise en place d'un calendrier d'animations.

L'Association, par la programmation d'animations, participe à l'enrichissement et à la redynamisation de l'activité commerciale à Saint-Amand-Montrond.

Article 2 : Activités prises en compte au titre de la subvention

L'Association s'engage à mener ce calendrier d'animations :

Du 1^{er} au 11 mars 2023 : la semaine du vélo, décoration des vitrines de 60 boutiques du centre-ville ;

11-12 et 13 mai 2023 : Animation « Sam City days »

Décoration autour de la thématique du développement du pouvoir d'achat et animation en commerces avec tickets de remises ;

De juin à décembre 2023 : le plan de Métrommerce et son développement ;

Création d'un QR Code accessible à tous, il renverra sur un site internet. Situation de chaque commerçant sur un plan et renvoi sur sa page dédiée via un lien. Développer des visuels en ville de façon ludique, créer des vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux pour tous les âges. Tous les commerçants apparaîtront sur le listing par code métier comme actuellement qu'ils soient adhérents ou non ;

1^{er} juillet 2023 : Déballage et habillage au sol dans les rues Henri Barbusse et Mutin. Animation culinaire qui viendra appuyer la mise en avant de nos commerces de manière festive ;

26 août 2023 : Festival des Jeux Géants.

Journée conviviale ouverte à tous, autour du jeu traditionnel grandeur nature et animation musicale ;

En décembre 2023 : Plusieurs animations musicales et décorations de Noël.

Article 3 : Engagements de l'Association

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 ci-dessus et conformes aux objectifs énoncés à l'article 1 ci-dessus.

Elle s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget global d'animations dans le cadre de cette convention.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé, au plus tard le 28 février 2024, afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et de la bonne exécution de la présente convention.

Ce rapport comprendra notamment :

- Le bilan détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées dans l'article 2 ;
- Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée, faisant notamment figurer toutes les aides directes et indirectes de la Ville et des autres partenaires.

En cas d'annulation d'une des manifestations pour une raison indépendante de la volonté de l'Association (interdiction réglementaire, crise sanitaire, circonstance exceptionnelle ...), le report sera étudié entre l'Association et la Ville, dans le cadre d'une nouvelle convention, ainsi que l'ajustement du montant de subvention.

Article 4 : Protocoles Vigipirate et sanitaire

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre des protocoles Vigipirate, devant garantir la sécurité des usagers, notamment avec la mise en place de dispositifs anti-intrusion (blocs de béton, voiture bélier...).

La Ville pourra mettre à disposition des blocs de béton lors des animations, sous réserve des disponibilités des équipements et après application d'un délai de prévenance d'au moins 1 mois.

L'Association s'engage également à mettre en place et faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

Article 5 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de 4 000 € lui est attribuée pour l'année 2023. Son versement sera effectué de la façon suivante :
4 000 € en mai.

Le paiement de la subvention sera réglé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. A cet effet, l'Association lui présente une demande de subvention (CERFA), accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

Article 6 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect de ses engagements par l'Association, la convention pourra être résiliée par la Ville, par lettre recommandée avec accusé de réception, non suivie d'effet sous un délai de 15 jours. L'Association devra, dans ce cas, restituer à la Ville, dans le mois suivant la notification de la lettre recommandée, le solde de subvention non consommé dans le cadre du programme d'animations de la présente convention.

En cas de dissolution de l'Association, la résiliation de la convention interviendra de plein droit. Le solde de subvention non consommé devra être restitué à la Ville par l'Association avant dissolution de cette dernière.

Article 8 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- La partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- L'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- En cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 9 : Élections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023

En deux exemplaires,

Pour l'Association,
Le Président,

Pour la Ville,
Le Maire,

Sylvain LESAGE

Emmanuel RIOTTE



CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur **Emmanuel RIOTTE**, Maire, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du 13avril 2023,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART ;

ET

L'Association Tennis Club Saint Amand « TCSA », domiciliée 2 Le Boucher à LOYE SUR ARNON (18170), et représentée par Monsieur Eric CHAMPEYROL, son Président, agissant en cette qualité,

ci-après désignée « **l'Association** » ;

D'AUTRE PART ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics qui lui sont alloués par la Ville.

Article 2 : Activités prises en compte au titre de la subvention

L'Association compte 189 adhérents. Elle organise chaque année de grandes compétitions.

Article 3 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de 14 000 € est attribuée pour l'année 2023. Son versement sera effectué de la façon suivante :
5 000 € en avril 2023 et de 9 000 € en juin 2023.

Le paiement de la subvention sera réglé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. A cet effet, l'Association lui présente une demande de subvention (CERFA), accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

Les monnayeurs mis en place pour l'éclairage et au service des usagers sont gérés par l'Association qui en percevra les produits et les reversera à la Ville.

Article 4 : Evaluation des objectifs fixés dans la convention

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et de la bonne exécution de la présente convention.

Article 5 : Contrôle de l'application des fonds

L'Association s'engage à fournir dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte-rendu financier retraçant de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet ou programme d'actions. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- toutes pièces (factures, documents bancaires, justificatifs de recettes) permettant de valider

les comptes et résultats. La Ville peut, à ce titre, effectuer des contrôles sur pièces dans les locaux de l'Association, chez le comptable ou dans les locaux de la Ville ;

- le rapport d'activité.

L'Association s'engage également à informer la Ville de tout nouveau projet qui serait susceptible d'être financé à l'aide de fonds communaux n'ayant pas été exposés à l'appui de la demande de subvention.

Article 6 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 7 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par l'Association pourra justifier la résiliation de toutes les dispositions de la présente convention après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

Article 8 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 9 : Elections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023.

En deux exemplaires,

Pour l'Association,
Le Président,

Pour la Ville,
Le Maire,

Eric CHAMPEYROL

Emmanuel RIOTTE



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Subventions aux associations 2023 supérieures à 23 000 €.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12/ avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés et l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention avec l'organisme bénéficiaire ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu les conventions annexées ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que c'est le cas pour ces entités avec la subvention globale mentionnée :

- Comité des fêtes	73 000 €
- Association Sportive St Amandoise Foot	40 000 €
<i>Solde restant à verser suite à l'aide de début d'exercice déjà perçue de 15 000€ (délibération 186 du Conseil Municipal du 8/12/2022) :</i>	<i>25 000 €</i>
- Foyer des Jeunes Travailleurs	50 000 €
<i>Solde restant à verser suite à l'aide de début d'exercice déjà perçue de 16 000€ (délibération 186 du Conseil Municipal du 8/12/2022) :</i>	<i>34 000 €</i>
- Critérium Expériences :	50 000 €
<i>Solde restant à verser suite à l'aide de début d'exercice déjà perçue de 10 000€ (délibération 186 du Conseil Municipal du 8/12/2022) :</i>	<i>40 000 €</i>
- Association de santé et de solidarité APLEAT-ACEP	72 500 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les conventions (*documents annexés*) ;
- d'attribuer les subventions proposées ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « contre » (*Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER*)

Le secrétaire de séance


Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,


Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-42-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023



CONVENTION CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond domiciliée à Saint-Amand-Montrond (18206), 2 rue Philibert Audebrand, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023,

ci-après désignée « la Ville » ;

D'UNE PART ;

ET

L'association APLEAT-ACEP, domiciliée 10 Bis Boulevard Rocheplatte, Orléans (45000) et représentée par Madame Claire BOTTE, sa Présidente,

ci-après désigné « l'Association » ;

D'AUTRE PART ;

L'avenant à la convention PSU n°1 à la prestation de service « Etablissement d'accueil du jeune enfant : bonus territoire Ctg » a été présenté au Conseil Municipal du 22/09/2022 ;

La commune de Saint-Amand-Montrond s'engage à soutenir le centre social « le LOCCAL ». Tant que dure l'engagement de la CAF du Cher d'apporter une majoration exceptionnelle du bonus territoire par place en EAJE ;

Préambule :

L'association APLEAT-ACEP gère des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle est engagée dans une action citoyenne visant à aller vers les jeunes et les familles en difficultés. A partir du 1er septembre 2022, l'association APLEAT-ACEP gère le centre social « le LOCCAL » situé au 2, rue Racine à Saint-Amand-Montrond.

Le Loccal est une structure agréée Centre social par la Caf du Cher pour la période 2022-2024, et est située sur la commune de Saint Amand Montrond, et plus spécifiquement sur le Quartier Politique de la Ville du Vernet.

Son territoire d'intervention est prioritairement le Quartier Politique de la Ville, mais des adhérents, viennent de toute la ville et de communes environnantes.

Les missions

Un Centre social se doit de répondre à différentes missions pour obtenir son agrément de la Caf.

Les Centres sociaux poursuivent plusieurs finalités :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Leurs missions :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, ;
- Développer des actions adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs locaux.

Le Centre social travaille avec l'ensemble des partenaires du territoire pour la réalisation de ses missions. En effet, le Centre social se doit d'associer, de coordonner les acteurs du territoire, autour de projets, de réflexion commune.

Cela se traduit par la mise en place d'actions, telles, les quartiers d'été, le compostage sur le quartier, le goûter des lutins. Cela se traduit également par la mise en place de temps de concertation avec les partenaires (familles, jeunesse) qui favorise le partage de problématiques, la mutualisation d'actions.

Enfin, le Loccal participe au réseaux départementaux Reaap (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement) pour les familles, RAJ (Réseau Animation Jeunes) pour les jeunes et Comité d'animation des Centres sociaux.

Les périodes de fonctionnement incluent les périodes d'accueil des usagers ainsi que les temps de présence sur les différents lieux d'interventions.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00

Ces temps d'ouverture hebdomadaires fixes, sont complétés par des temps d'animation en soirée (le vendredi deux fois par mois), et par la possibilité de pouvoir travailler le samedi (lors d'animations de quartiers, lors de projets spécifiques avec les habitants)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Dispositions financières et engagements

Afin de soutenir l'objectif général de l'Association et conformément à l'avenant convention PSU n°1 à la prestation de service « Etablissement d'accueil du jeune enfant : bonus territoire Ctg », une subvention annuelle équivalente à la majoration exceptionnelle du bonus territoire par place en EAJE octroyée par la CAF est attribuée par la Ville à l'Association.

Les conditions de calcul :

*Nombre de places soutenues financièrement par la mairie de Saint-Amand-Montrond au moment du conventionnement : 49 places.

*Montant non majoré avant l'avenant 1 de bonus territoire Ctg pour les places existantes soutenues par la collectivité : 2 120,73 € par place

*Montant majoré et exceptionnel de bonus territoire Ctg pour les places existantes soutenues par la collectivité : 3 600 € par place

Exemple : $(3\,600\text{ €} - 2\,120,73\text{ €}) * 49\text{ places} = 72\,484,23\text{ €}$

Cette somme sera évolutive selon les barèmes annuels publiés par la Cnaf.

Son versement sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association, au vu d'un relevé d'identité bancaire et dès le versement par la CAF du bonus territoire CTG. Si ce versement est fractionné la Ville reversera dès l'encaissement la part relevant à l'APLEAT-ACEP conformément au calcul exposé ci-dessus. Le versement est également lié à l'ouverture effective du Loccal et à la gestion par ladite association.

A cet effet, l'Association s'engage à présenter une demande de subvention (CERFA) chaque année. Celle-ci doit être accompagnée du projet global de ses activités et du plan de financement prévisionnel des activités dans lequel apparait la participation financière de la Ville.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle la concernant.

Dans l'éventualité d'une perte de place ou d'une majoration inférieure la Ville se bornera à reverser la majoration octroyée par rapport aux 2 120,73 € par place.

Article 2 : Contrôle de l'application des fonds

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Association sera tenue de fournir à la Ville une copie certifiée de son budget, des comptes financiers de l'exercice ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

L'Association s'engage également à informer la Ville de tout nouveau projet qui pourrait être financé à l'aide des fonds communaux et n'ayant pas été exposé à l'appui de la demande de subvention annuelle.

A cet effet, les dirigeants de l'Association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Ville, pour évaluer les conditions d'emploi de cette subvention.

Article 3 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention prendra fin dès le versement du bonus complémentaire au titre de l'exercice 2023. Ainsi la convention couvre deux périodes, l'exercice 2022 et l'exercice 2023 conformément à l'engagement figurant dans l'avenant de la convention PSU n°1 à la prestation de service « Etablissement d'accueil du jeune enfant » : bonus territoire Ctg » annexé à la présente convention.

Le bonus complémentaire au titre de l'exercice 2022 : versement en 2023 par la CAF et reversement à l'association immédiatement.

Le bonus complémentaire au titre de l'exercice 2023 : versement en 2024 par la CAF et reversement à l'association immédiatement.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements par l'association, la convention pourra être résiliée par la Ville. Cette dernière pourra éventuellement demander le reversement de tout ou partie des subventions indûment versées.

Par ailleurs dans l'éventualité où l'association n'est plus gestionnaire du Loccal, la convention sera résiliée de plein droit par la Ville en fonction du principe du prorata temporis et des droits acquis au cours de l'année alors un solde pourrait être versé en fonction du reversement de la CAF en N+1.

Article 5 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 6 : Elections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023,

L'Association,
La Présidente,

La Ville,
Le Maire,

Claire BOTTE

Emmanuel RIOTTE



CONVENTION CONCERNANT LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE AUX ASSOCIATIONS

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur **Emmanuel RIOTTE**, Maire, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023.

D'UNE PART

ET

L'Association Sportive Saint-Amandoise, représentée par Monsieur **Cyril MICHOUX**, son Président, domicilié à Saint-Amand-Montrond, 135 rue Hugues Lapaire, agissant en cette qualité, ci-après désignée « l'Association » ;

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

L'association, au travers de ses activités, doit porter les valeurs morales qui en font un moyen d'éducation, un facteur d'épanouissement de la personne et de l'intégration sociale.

Ces valeurs sont notamment l'effort, la loyauté et le respect. Toutes les personnes participant à l'activité sportive - joueur, entraîneur, arbitre, éducateur, dirigeant, parent, supporter, spectateurs - sont dépositaires de ces valeurs.

La Ville exige le respect de ces valeurs et souhaite accompagner les mesures et les actions contre les incivilités et la violence.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Saint-Amand-Montrond apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association Sportive Saint-Amandoise entend poursuivre conformément à ses statuts et précisées à l'article 2 ci-après. Elle fixe les droits et obligations de l'association dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont alloués par la Ville.

Article 2 : Activités prises en compte au titre de la subvention

L'Association compte plus de **265 adhérents**. Elle développe l'école de football. Différents critères interviennent dans l'attribution de la subvention par la Ville comme l'accueil, la fidélisation des jeunes, la qualité de l'encadrement ainsi que la communication de certaines valeurs telle la solidarité, le respect des règles et le sens de la citoyenneté. L'objectif est de faire évoluer toutes les équipes de jeunes.

Article 3 : Périmètre de la présente convention

Outre le concours financier, l'Association Sportive Saint-Amandoise bénéficie de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux, d'un club house et d'emplacements publicitaires.

Article 4 : Conditions de mise en œuvre du projet

L'association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

Elle s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

L'association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville de Saint-Amand-Montrond lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

Article 5 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de **40 000,00 euros** est attribuée pour l'année 2023.

Son versement sera effectué de la façon suivante :

15 000,00 € en mars, 12 500,00 € en avril, et 12 500,00 € en juin.

Le paiement de la subvention sera réglé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

A cet effet, l'association lui présente une demande de subventions, accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

Article 6 : Evaluation des objectifs fixés dans la convention

L'association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé à la Ville afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et de la bonne exécution de la présente convention.

Article 7 : Contrôle de l'application des fonds

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier retraçant de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet ou programme d'actions. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- toutes pièces (factures, documents bancaires, justificatifs de recettes) permettant de valider les comptes et résultats. La collectivité peut à ce titre effectuer des contrôles sur pièces dans les locaux de l'association, chez le comptable ou dans les locaux de la collectivité ;
- le rapport d'activité.

L'association s'engage également à informer la Commune la Ville de tout nouveau projet qui pourrait être financé à l'aide de fonds communaux n'ayant pas été exposé à l'appui de la demande de subvention annuelle.

A cet effet, les dirigeants de l'association rencontreront au moins une fois par an les représentants de la Ville, pour évaluer les conditions d'application de cette subvention.

Article 8 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 9 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par l'Association Sportive Saint-Amandoise pourra justifier la résiliation de toutes les dispositions de la présente convention après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

Article 10 : Litiges

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023

Le Président,

Le Maire,

Cyril MICHOUX

Emmanuel RIOTTE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond domiciliée à Saint-Amand-Montrond (18206), 2 rue Philibert Audebrand, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, dûment autorisé à signer ce contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023, ci-après désignée « la Ville » ;

D'UNE PART ;

ET

Le Comité des Fêtes représenté par son Président, Monsieur François PERRONNET, domicilié à Saint-Amand-Montrond (18200), 7 rue Entre les Deux Villes, ci-après désigné « l'Association » ;

D'AUTRE PART ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Saint-Amand-Montrond apporte son soutien aux activités que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et précisées à l'article 2 ci-après. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont alloués par la Ville.

Article 2 : Festivités prises en compte au titre de la subvention

L'Association compte plus de 36 membres actifs. Ils participent à l'organisation de diverses manifestations sur le territoire communal notamment pour 2023 :

- fête de Printemps les 15 et 16 avril ;
- deuxième estivale de Montagnac les 1^{er} et 2 juillet ;
- retraite aux flambeaux à la suite du défilé militaire le 13 juillet ;
- animations au lac de Virlay et spectacle pyrotechnique le 14 juillet : la participation de la Ville au coût du spectacle pyrotechnique est compris dans le montant de la subvention allouée pour 2023 ;
- tournée d'été le 27 juillet ;
- fête champêtre des berges du Canal le 13 août ;
- foires d'Orval du 14 au 22 octobre ;
- parade d'Halloween le 27 octobre ;
- soirée beaujolais le 17 novembre ;
- marché de Noël les 15,16 et 17 décembre.

Article 3 : Avantages en nature

Le garage situé Maison des Associations, 5 allée de la Vigne du Prince, et une partie du local Bussière soit 450 m² font l'objet de deux conventions particulières établies en début d'année dans le cadre d'une mise à disposition gratuite.

Lors des différentes manifestations, des agents municipaux participent à la mise en place des équipements et au transport de matériels.

Article 4 : Conditions des mises en œuvre du projet

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2.

Elle s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget des projets menés dans le cadre de la convention.

Ainsi, une convention signée entre l'Association et le délégataire du service public des foires, marchés et fêtes foraines précise les conditions dans lesquelles les festivités associées aux foires d'Orval sont organisées. Ce document détaille d'une part, les actions qui sont assurées par l'Association, et d'autre part, le montant des contributions des industriels forains perçu par le délégataire et ensuite reversé à l'Association.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville de Saint-Amand-Montrond lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle.

Article 5 : Dispositions financières

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant global de **73 000,00 €** pour l'année 2023 est attribuée par la Ville à l'Association dont les versements se répartissent comme suit : 36 500 € en avril et 36 500 € en juin.

Le paiement de la subvention sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière.

La Ville fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. A cet effet, l'Association lui présente une demande de subvention (CERFA), accompagnée de son plan de financement prévisionnel des activités et de son budget dans lequel apparaît la participation financière communale.

Article 6 : Evaluations des objectifs fixés dans la convention

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et de la bonne exécution de la présente convention.

Article 7 : Contrôle de l'application des fonds

L'Association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après, établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte-rendu financier retraçant de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention. Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet ou programme d'actions. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L.61264 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- toutes pièces (factures, documents bancaires, justificatifs de recettes) permettant de valider les comptes et résultats. La Ville peut à ce titre effectuer des contrôles sur pièces dans les locaux de l'Association, chez le comptable ou dans les locaux de la Ville ;
- le rapport d'activité.

L'Association s'engage également à informer la Ville de tout nouveau projet qui pourrait être financé avec l'aide de fonds communaux et n'ayant pas été exposé à l'appui de la demande de subvention annuelle.

Article 8 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 9 : Résiliation

Le non-respect pour l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention par l'Association pourra justifier la résiliation de la présente convention après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

Article 10 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;

- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 11 : Elections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023,

L'Association,
Le Président,

La Ville,
Le Maire,

François PERRONNET

Emmanuel RIOTTE



CONVENTION CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond domiciliée à Saint-Amand-Montrond (18206), 2 rue Philibert Audebrand, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, dûment autorisé à signer ce contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023,

ci-après désignée « la Ville » ;

D'UNE PART ;

ET

Le Foyer de Jeunes Travailleurs, domicilié 34/36 rue de la Brasserie, Saint-Amand-Montrond (18200) et représenté par Monsieur Alain JULIEN, son Président,

ci-après désigné « l'Association » ;

D'AUTRE PART ;

Préambule :

Nés au siècle dernier à la suite des difficultés de logement dans les villes, les Foyers de Jeunes Travailleurs vont progressivement évoluer vers une mission socio-éducative afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Le Foyer de JEUNES Travailleurs procure à ses adhérents l'hébergement, la nourriture, des activités socio-éducatives et culturelles, de sports et de loisirs et gère un restaurant social.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Dispositions financières et engagements

Afin de soutenir l'objectif général de l'Association, une subvention annuelle de 50 000 € est attribuée par la Ville à l'Association.

Son versement sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association, au vu d'un relevé d'identité bancaire, selon les modalités suivantes :

- 16 000 € en janvier 2023 (mandat émis le 26/01/2023, conformément à la délibération n°186 du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 s'agissant d'une avance sur la subvention globale) ;
- 17 000 € en juin 2023 ;
- 17 000 € en septembre 2023.

A cet effet, l'Association s'engage à présenter une demande de subvention (CERFA) chaque année. Celle-ci doit être accompagnée du projet global de ses activités et du plan de financement prévisionnel des activités dans lequel apparaît la participation financière de la Ville.

L'Association s'engage à faire part du soutien financier de la Ville lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle la concernant.

Article 2 : Contrôle de l'application des fonds

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Association sera tenue de fournir à la Ville une copie certifiée de son budget, des comptes financiers de l'exercice ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

L'Association s'engage également à informer la Ville de tout nouveau projet qui pourrait être financé à l'aide des fonds communaux et n'ayant pas été exposé à l'appui de la demande de subvention annuelle.

A cet effet, les dirigeants de l'Association rencontreront au moins une fois dans l'année les représentants de la Ville, pour évaluer les conditions d'emploi de cette subvention.

Article 3 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'une année et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction. Elle prend effet à la signature de la convention pour s'achever le 31 décembre de la même année.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements par le Foyer de Jeunes Travailleurs, la convention pourra être résiliée par la Ville. Cette dernière pourra éventuellement demander le reversement de tout ou partie des subventions indûment versées.

Article 5 : Clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 6 : Elections de domicile

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en tête de la présente convention. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023,

L'Association,
Le Président,

La Ville,
Le Maire,

Alain JULIEN

Emmanuel RIOTTE



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Vote des taux de la fiscalité.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Auréliе COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts (CGI), et notamment les articles 1379, 1380, 1381, 1393, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, rapporteur entendu ;

Considérant que le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget ;

Considérant que depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale ;

Considérant qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI ;

Considérant que les bases d'impositions prévisionnelles 2023 sont les suivantes :

- 13 081 000 € pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 83 200 € pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;
- 1 231 801 € pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Considérant qu'il est proposé de maintenir les taux de l'année antérieure.

Considérant que pour 2023, eu égard la notification de l'administration fiscale sur les bases prévisionnelles, le montant des produits de fiscalité directe locale devrait atteindre :

- 6 291 961 € pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 1 092 823 € lié au versement du coefficient correcteur (1,170194) qui permet de neutraliser la sous-compensation initiale résultant du transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 49 254 € pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;
- 321 500 € pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Le produit fiscal total attendu au titre de la fiscalité directe locale est ainsi arrêté à 7 755 538 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023 :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,10 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,20 %
 - taxe d'habitation : 26,10 %

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-43-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	12 374 286	48,10	98,98	13 081 000	6 291 961		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	78 703	59,20	116,40	83 200	49 254		
Taxe d'habitation (TH)	1 150 141	26,10	57,96	1 231 801	321 500		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	6 662 715		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité <input type="text" value="6 662 715"/> =	Produit total de référence (total colonne 5)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			193 506	338 302	670 450	1 092 823	2 295 081

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
		2 295 081		

À BOURGES

Le 09 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
 ISABELLE PHEULPIN
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
 PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	3. PRODUITS DES IFER
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="9 753"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="47 794"/> c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) <input type="text" value="1 163"/> d. Locaux industriels <input type="text" value="129 081"/> Taxe foncière non bâtie <input type="text" value="5 715"/> Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Dotation pour Mayotte <input type="text"/> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire <input type="text" value=">>>"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>	Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="902 669"/> Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="14 036"/> c. Par la loi (autres) <input type="text" value="47"/> Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>	a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> 5. RÉFORMES FISCALES Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) <input type="text"/> b. TVA prévisionnelle <input type="text"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="1,170194"/>
	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION a. Hors résid. principales et log. vacants <input type="text" value="1 231 801"/> b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text" value=">>>"/>	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	42,19	105,48	6,50000	98,98
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	39,71	126,10	9,70000	116,40
Taxe d'habitation (TH)	22,98	25,44	63,60	5,64000	57,96
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	<input type="text" value=">>>"/>
b. Communal	<input type="text" value=">>>"/>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	<input type="text" value=">>>"/>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	<input type="text" value=">>>"/>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	<input type="text" value=">>>"/>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	<input type="text" value=">>>"/>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	<input type="text" value="29,95"/>
---	------------------------------------



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Acquisition d'une parcelle bâtie : 42 rue de Juranville.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 09 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Francis BLONDIEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que la parcelle bâtie cadastrée BP 302, d'une superficie de 3 644 m², sise 42 rue de Juranville à Saint-Amand-Montrond, jouxte le site de la friche « Bussière ». Dans le cadre du futur aménagement de l'ensemble immobilier, une liaison supplémentaire depuis la rue de Juranville doit être envisagée.

Considérant que par un mail en date du 13 février 2023, la Ville a fait part à Monsieur et Madame Jean-Claude BRIGOT, de son intérêt à acquérir ladite parcelle.

Considérant que Monsieur et Madame Jean-Claude BRIGOT ont proposé verbalement une cession à hauteur de 200 000 €.

Considérant que l'estimation de France Domaine s'élève à 223 000 €.

Considérant que par un mail en date du 17 mars 2023, Monsieur et Madame Jean-Claude BRIGOT ont accepté de maintenir la cession du bien au montant de 200 000 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Jean-Claude BRIGOT, la parcelle bâtie cadastrée BP 302, sise 42 rue de Juranville à Saint-Amand-Montrond, d'une superficie de 3 644 m², pour un prix de 200 000 € (*plans annexés*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel BLOIS

Plan de situation

- Rue de Juranville -



 Parcelle concernée



Rue de Juranville

- Plan de masse -



 Parcelle concernée





Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Cession d'une partie de parcelle : rue de la Cannelle.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Francis BLONDIEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que par un courrier en date du 27 février 2023, la Communauté de communes Cœur de France, représentée par son Président, a fait part de son intérêt à acquérir une partie de la parcelle cadastrée BV 213, sise rue de la Cannetille dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Cité de l'Or, pour une superficie d'environ 8 000 m², au prix de 5,6 € le m².

Considérant que cette cession à la Communauté de communes Cœur de France s'inscrit dans le transfert de compétence « action de développement économique » et a pour but l'installation d'une entreprise.

Considérant qu'au vu des futurs aménagements nécessaires à la ZAC relevant de la compétence de la Communauté de Communes Cœur de France, la Ville, par un courrier en date du 15 mars 2023, a émis un accord de principe à la cession au prix inférieur de celui émis par les services fiscaux.

Considérant que la surface réelle sera déterminée par un géomètre.

Considérant que l'avis de France Domaine s'élève à 7 € le m².

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à la Communauté de Communes Cœur de France, une partie de la parcelle cadastrée BV 213, pour une superficie d'environ 8 000 m², sise rue de la Cannetille dans la ZAC de la Cité de l'Or, au prix de 5,6 € le m² (*plans annexés*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



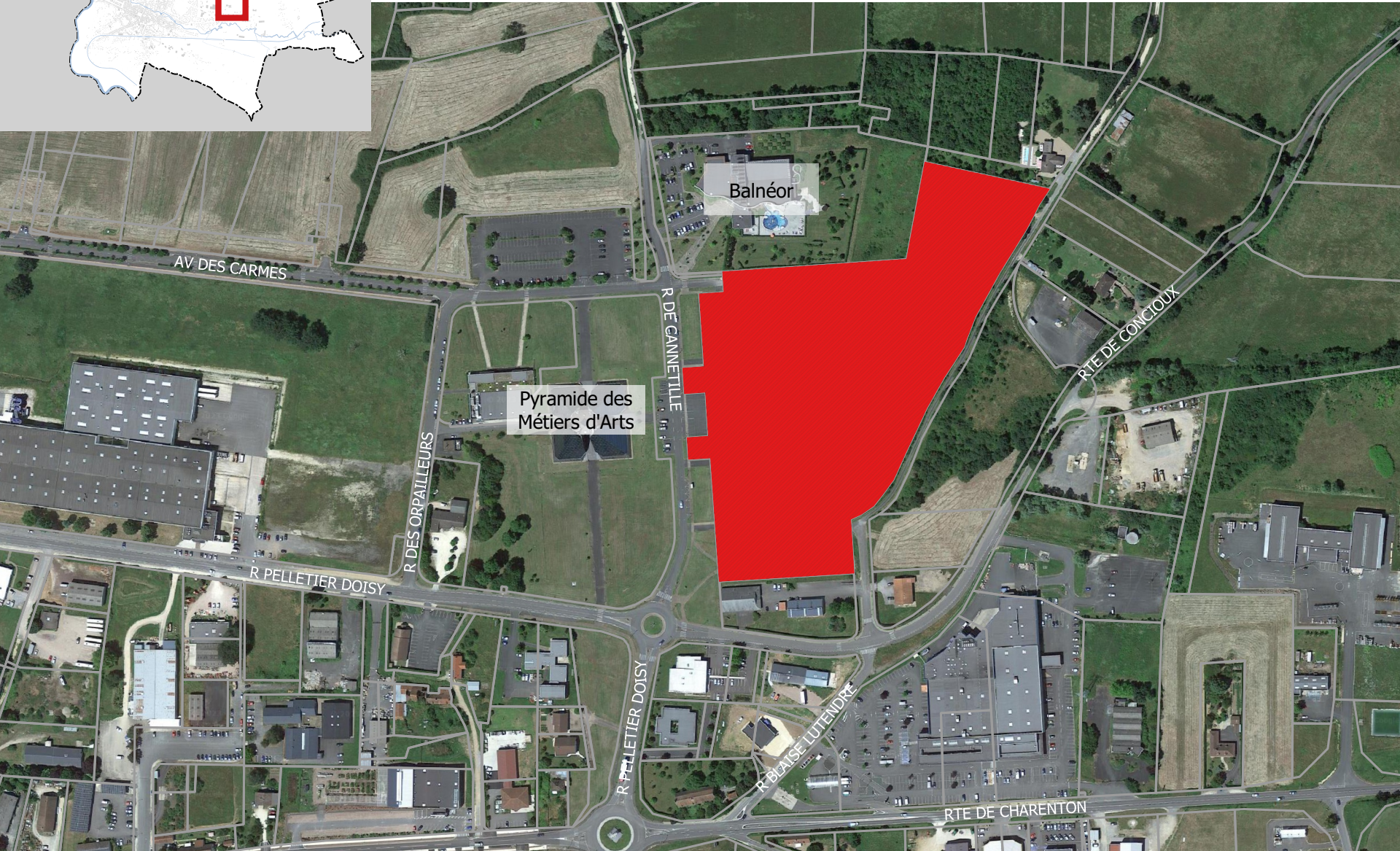
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-45-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Plan de situation

- Rue de la Cannetille -



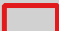
 Parcelle concernée



Rue de la Cannetille

- Plan de masse -



 Section de parcelle concernée





Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Désaffectation de l'Eglise Saint Roch.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT
Philippe MARME
Claudette GAUDIN
Yves PURET
Jean-Pierre ROBBE
Malika LACH-HAB
Patrick BONGRAND
Tony JUNG
Jonathan SAINTRAPT
Aurélié COUSIN

donne pouvoir à Florence COMBES
donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
donne pouvoir à Nora ANGLADE
donne pouvoir à Lionel DELHOMME
donne pouvoir à Didier DEVASSINE
donne pouvoir à Pascale BECUAU
donne pouvoir à Brigitte MERCIER
donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 décembre 2022 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Francis BLONDIEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que l'Eglise Saint Roch dédiée au culte catholique n'a pas célébré d'office depuis plus de six mois consécutifs.

Considérant qu'en vue d'un futur changement d'affectation il est nécessaire de procéder à la désaffectation de cet édifice et des objets mobiliers le garnissant.

Considérant que la désaffectation peut être prononcée par arrêté préfectoral, à la demande du Conseil Municipal, si le représentant du culte affectataire a donné son consentement par écrit. Ce dernier a été sollicité par la Ville par un courrier en date du 05 juillet 2022.

Considérant que Monseigneur Jérôme BEAU, Archevêque de Bourges et représentant le culte affectataire, a donné par courrier en date du 20 mars 2023, son consentement à la désaffectation par décret d'exécution.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander à Monsieur le préfet la désaffectation du bien et de ses objets mobiliers et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME

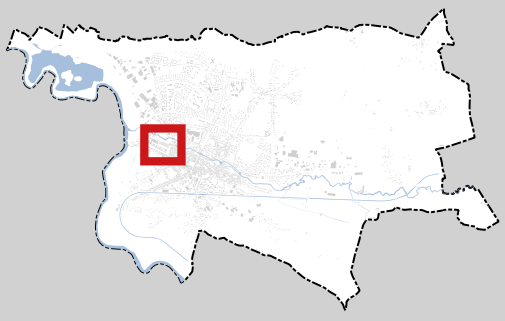


POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Plan de situation

- Eglise Saint Roch -

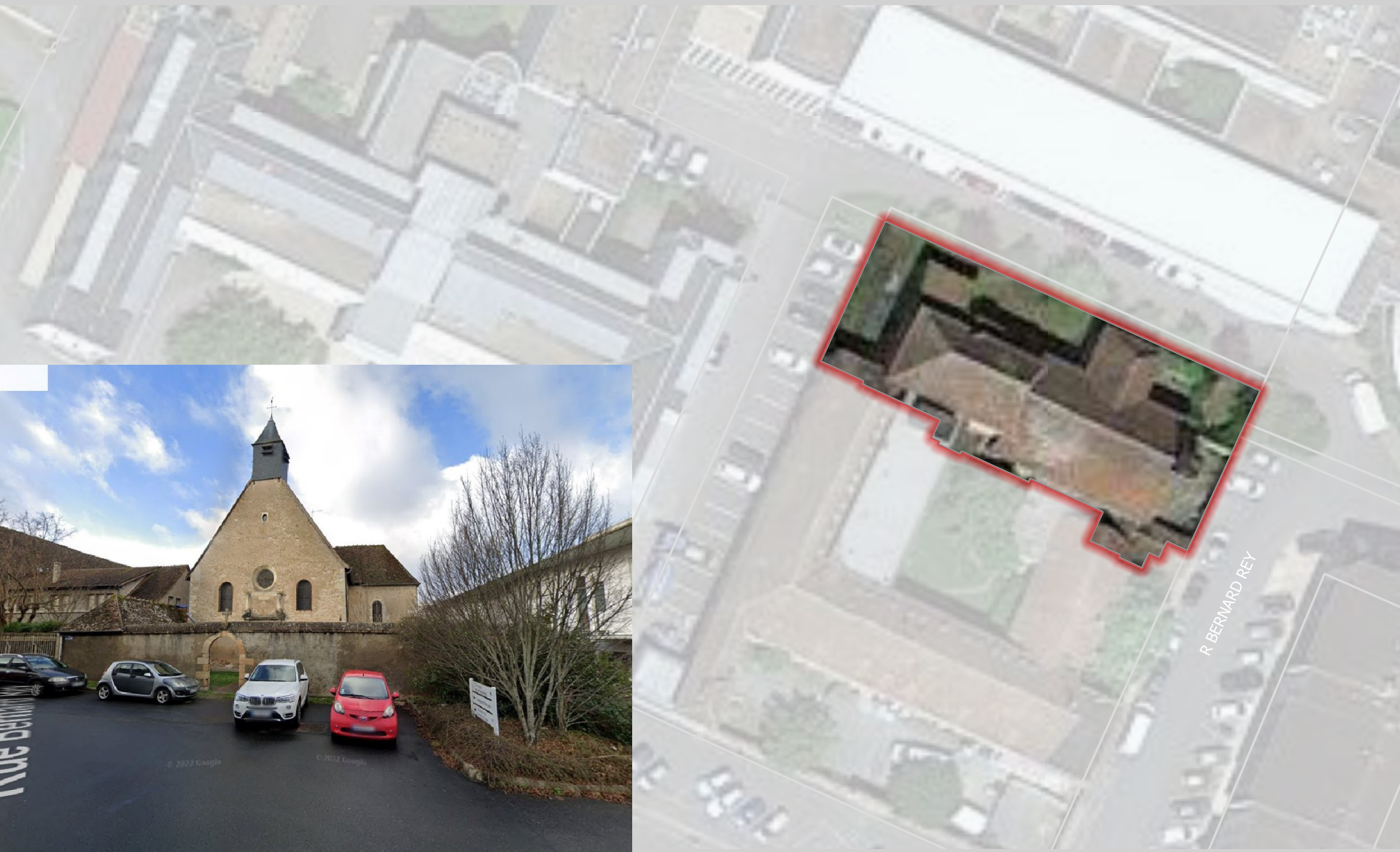


Bâtiment concerné



Eglise Saint Roch

- Plan de masse -



 Bâtiment concerné





Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Adhésion à l'association AMORCE.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT
Philippe MARME
Claudette GAUDIN
Yves PURET
Jean-Pierre ROBBE
Malika LACH-HAB
Patrick BONGRAND
Tony JUNG
Jonathan SAINTRAPT
Aurélie COUSIN

donne pouvoir à Florence COMBES
donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
donne pouvoir à Nora ANGLADE
donne pouvoir à Lionel DELHOMME
donne pouvoir à Didier DEVASSINE
donne pouvoir à Pascale BECUAU
donne pouvoir à Brigitte MERCIER
donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les statuts de l'association AMORCE mis à jour au 16 novembre 2020, annexés, et notamment ses articles 8 et 19 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Francis BLONDIEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant qu'AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises, regroupant les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion de l'énergie, des réseaux de chaleur, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, et en faveur de la transition écologique et de la protection du climat ;

Considérant que l'adhésion à AMORCE permettra de bénéficier :

- d'une expertise accompagnant au quotidien ses adhérents, économique, juridique, fiscale et institutionnelle via de nombreux outils et services dédiés ;
- d'un réseau permettant aux adhérents d'échanger sur leurs expériences et de partager de l'information et des bonnes pratiques sur l'ensemble des thématiques relatives à la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur, de l'eau et de l'assainissement.
- d'une représentation défendant la transition écologique des territoires ;

Considérant que la Ville consciente des enjeux liés à la transition énergétique, souhaite engager une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain bois énergie. Les compétences techniques et juridiques de l'association AMORCE permettraient d'apporter un savoir-faire au sein de la collectivité afin de mener à bien un tel projet ;

Considérant que pour adhérer, la collectivité doit délibérer et s'acquitter d'une contribution annuelle, calculée, pour l'année 2023, sur la base d'une part fixe de 500 € quel que soit le nombre de compétences, et d'une part variable :

Compétence	€/hab.	€/MW
Energie	0,0081	
Réseau de chaleur et de froid (inclus gratuitement la compétence Energie)	0,0127	10,082
Propreté et transition écologique	Gratuit pour l'année 2023	

Considérant que pour l'année 2023, le montant de la cotisation annuelle pour la Ville s'élève à 577,00 € ;

Considérant que conformément aux articles 8 et 19 des statuts de l'association AMORCE, le Conseil Municipal doit désigner en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Une liste est proposée au vote :

1 délégué titulaire : Jacqueline CHAMPION

1 délégué suppléant : Francis BLONDIEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer à l'association « AMORCE » au titre des compétences Energie, Réseaux de chaleur et de froid et Propreté et transition écologique ;
- d'adopter les statuts de l'association « AMORCE » (*document annexé*) ;
- d'élire les délégués à l'association « AMORCE » selon la liste proposée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-47-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023



STATUTS

Approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 16 novembre 2020

Article 1 : Dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 nommée :

« Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat. » et désignée par le sigle "**AMORCE**".

Article 2 : Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Article 3 : Siège Social

Le siège social est situé à Villeurbanne (69100) – 18 rue Gabriel Péri.

Ce siège pourra être transféré en tout autre lieu, par décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des deux tiers de ses membres, sur proposition du Bureau.

Article 4 : Objet

« L'Association accompagne et représente les collectivités et leurs partenaires dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, et traite de toute activité en lien avec ces thématiques, en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat. »

L'Association traite en particulier de toutes les questions en matière technique, juridique, économique, fiscale, de communication, de formation, de recherche.

Dans ses domaines d'intervention, l'Association a pour objet :

- d'assurer les échanges d'information entre ses membres,
- de les aider à gérer du mieux possible ces services publics,
- d'organiser des formations à destination des élus, du personnel territorial et de tout autre acteur pouvant participer à la transition écologique territoriale,
- de susciter et d'animer le dialogue avec tous les organismes et entreprises de ces secteurs,
- de représenter ses adhérents auprès des autorités compétentes françaises et internationales,
- d'assurer la défense et la protection des intérêts collectifs de ses adhérents par tout moyen y compris par le biais de recours ou d'actions en justice devant toute autorité ou juridiction.

Article 5 : Composition, conditions d'adhésion et représentativité

L'Association est composée :

1/ de membres actifs appartenant à un collège des collectivités ou un collège des partenaires.

1.1 / Les membres du collège des collectivités sont les collectivités territoriales, leurs régies autres que celles visées au paragraphe 1.2, ou leurs EPCI :

- autorités organisatrices d'une distribution publique de chaleur et froid et plus généralement d'énergie, ou agissant plus globalement en matière de production, distribution et/ou consommation d'énergie, et de lutte contre le changement climatique,
- compétents en matière de collecte et/ou traitement des déchets,

- compétents en matière de planification de la gestion des déchets et/ou de l'énergie et/ou de l'eau,
- compétents en matière d'eau et d'assainissement, exerçant une activité en lien avec ces thématiques.

1.2 / Les membres du collège des partenaires sont :

- les entreprises,
- les établissements publics,
- les sociétés d'économie mixte,
- les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- les associations de collectivités
- les associations, fédérations et syndicats professionnels,
- les organismes divers,

qui ont une activité dans le domaine de la gestion des déchets municipaux, de la gestion territoriale de l'énergie, de la gestion de l'eau et de l'assainissement et de la lutte contre le changement climatique.

Lorsqu'une collectivité ou un partenaire adhère à l'Association, il appartient à ses organes décisionnels de désigner la personne qui la ou le représente au sein des instances de l'Association. Chaque membre désigne, par délibération ou par courrier du Maire, du Président ou du dirigeant principal, pour les représenter au sein de l'association, un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant (personnes physiques). A défaut de décision de l'adhérent, le Président, le Maire ou le représentant légal représentera sa structure.

Les délégués des membres du collège des collectivités sont obligatoirement des élu(e)s de celles-ci.

Toute modification de ces représentations doit être notifiée par écrit à l'Association, dans les mêmes conditions que la désignation initiale.

2/ de membres d'honneur, personnes physiques cooptées par le Conseil d'Administration en raison des services qu'ils ont rendus ou sont amenés à rendre à l'association.

Article 6 : Cotisations

Les membres actifs de l'Association paient une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par les tarifs de cotisation votés lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente.

Article 7 : Radiation, démission

La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1 - par la démission par courrier adressé au siège de l'association par le dirigeant du membre démissionnaire,
- 2 - par la disparition, la liquidation ou la fusion,
- 3 - par la radiation pour non-paiement de la cotisation, prononcée par le Conseil d'Administration, après procédure de relance,
- 4 - par la radiation prononcée, pour motif grave, par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'Assemblée Générale.

En cas de radiation, le membre concerné est préalablement appelé à fournir ses explications. La radiation fait l'objet d'une information du membre concerné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Assemblée Générale Ordinaire – composition - représentation

L'Assemblée Générale comprend tous les membres actifs à jour du règlement de l'appel de cotisation de l'année en cours ou du dernier appel de cotisation envoyé au moins 3 mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les membres sont représentés par leur délégué titulaire ou par leur délégué suppléant, ou par le délégué titulaire d'un autre membre du même collège ayant reçu mandat spécifique de ce membre.

A) - Tout délégué titulaire empêché peut donner pouvoir, par écrit à un autre membre du même collège. Cependant, chaque délégué titulaire ne peut détenir plus de cinq pouvoirs. Le délégué suppléant ou le mandataire ne peuvent recevoir de pouvoir. Le délégué suppléant ne peut donner mandat.

B) - L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, en session ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

C) - Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire sont envoyées aux délégués titulaires des membres de l'Association par courrier, ou par courrier électronique, quinze jours au moins avant la date de réunion.

D) - L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est établi par le Conseil d'Administration. Il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par le tiers au moins des membres du collège des collectivités.

E) Les membres d'honneur, les membres du personnel, les invités ainsi que les autres membres des structures adhérentes d'AMORCE peuvent assister, sans droit de vote, à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 9 : Assemblée Générale Ordinaire - délibérations, comptes-rendus

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Association et en particulier :

- entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale, ainsi que le rapport d'activité du Président,
- élit en son sein, à bulletin secret, les membres du Conseil d'Administration,
- approuve les comptes de l'exercice clos et donne quitus au trésorier,
- vote le montant des cotisations et le budget de l'association pour l'exercice suivant,
- définit les délégations données au Conseil d'Administration,
- est l'organe de recours en cas de radiation d'un membre pour motif grave,
- a seule le pouvoir de décider des actes concernant le patrimoine de l'Association dépassant le cadre des actes de gestion, tels que vente ou achat immobilier, constitution d'une hypothèque, et des actes de disposition en général,
- peut décider de la création, si nécessaire, de structures régionales représentant l'Association,
- peut désigner un ou plusieurs Président(s) d'honneur qui siègent, sans droit de vote, au Conseil d'Administration, ainsi que, parmi les membres d'honneur, des conseillers spéciaux du Président qui peuvent être invités par le Président à assister sans droit de vote aux réunions du Conseil d'Administration de l'association.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si, au moins un tiers de ses membres est présent ou représenté par mandat ou pouvoir.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée de nouveau, à 15 jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée Générale doivent obtenir la majorité absolue du collège des collectivités, et la majorité absolue des voix additionnées des deux collèges. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité de voix.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire est signé par le Président et le Secrétaire de l'Association.

Assemblée générale par visio-conférence

Au regard de situations exceptionnelles et sur décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire peut se tenir par visio-conférence, dans les mêmes conditions de convocation, de quorum et de délibération que l'organisation présente prévue aux articles 8 et 9 des présents statuts.

Dans ces conditions, l'Assemblée Générale est consultée par voie électronique soit par un vote en direct durant la visio-conférence, soit par un vote en différé.

Dans le cas d'un vote en différé, chaque membre de l'Assemblée Générale reçoit par courriel avec accusé de réception, adressé à son délégué titulaire, la proposition de délibération soumise au vote, accompagnée des documents nécessaires à son information. Les membres de l'Assemblée Générale disposent d'un délai de trois jours francs à compter de la date d'envoi pour adresser leur réponse exprimée en termes simples (oui, non ou abstention). Un membre ne répondant pas dans le délai imparti est considéré comme absent.

Les décisions de l'Assemblée Générale soumises à consultation électronique sont prises dans les conditions de quorum, de vote et de majorité prévu aux articles 8 et 9 des présents statuts. Les consultations par voie électronique font l'objet de procès-verbaux. Ceux-ci sont signés par le Président et le Secrétaire, et annexés au procès-verbal de l'assemblée générale suivante.

Article 10 : Conseil d'Administration - composition, élection

Le Conseil d'Administration est composé au maximum de cinquante administrateurs. Il comprend au plus trente cinq administrateurs représentant les membres du collège des collectivités, élus par leur collège, et au plus quinze administrateurs représentant les membres du collège des partenaires, élus par leur collège.

Le règlement intérieur peut préciser des règles de répartition permettant d'assurer une juste représentativité dans chacun des collèges des activités de gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont représentés par leur délégué titulaire ou, en l'absence de celui-ci, par leur délégué suppléant. Seuls les membres actifs à jour du règlement de l'appel de cotisation de l'année en cours ou du dernier appel de cotisation envoyé au moins 3 mois avant l'élection peuvent être candidats à l'élection du Conseil d'Administration.

Les candidatures doivent être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'Association dans les conditions définies dans l'appel à candidature envoyé au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale électorale. Pour être retenues, elles doivent être reçues au moins une semaine avant la date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle se tient l'élection.

Sauf situation exceptionnelle constatée par le Conseil d'administration et, au plus tard, un an après les élections municipales, le Conseil d'Administration est renouvelé dans sa totalité lors de la première Assemblée Générale qui suit les élections municipales générales, et pour une durée prenant fin, sauf cessation anticipée, à la date des élections du Conseil d'Administration du mandat suivant.

Les administrateurs sont élus au scrutin secret. Ils sont rééligibles. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est élu.

À l'exception du Président et du Premier Vice-Président, le mandat d'administrateur prend fin de façon anticipée en cas de :

- radiation ou démission du membre de l'Association,
- absence de nomination d'un nouveau délégué titulaire par le membre de l'Association concerné, suite à démission ou décès de son délégué titulaire dans les six mois suivant l'événement,
- retrait, par le membre de l'Association, de la délégation donnée à l'administrateur, et absence de nomination d'un nouveau délégué titulaire dans un délai de six mois.

Si le retrait de délégation intervient à la suite d'élections municipales générales, le mandat d'administrateur court jusqu'à l'assemblée générale de renouvellement du Conseil d'administration.

En cas de vacance, sur décision du Conseil d'administration, il peut être procédé à l'élection des remplaçants des administrateurs concernés à mi-mandat. Les pouvoirs des administrateurs ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par son Président, à son initiative ou sur demande du tiers de ses membres.

Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration sont envoyées aux administrateurs par courrier, ou courrier électronique s'ils en font la demande, dix jours au moins avant la date de réunion.

Article 11 : Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises soit en séance soit par voie de consultation électronique.

11.1 Séances

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si, pour chacune des délibérations, un tiers des administrateurs sont présents ou représentés et si le nombre de votants (présents et ayant pouvoir) du collège Collectivités est supérieur au nombre de votants du collège Partenaires. L'ordre du jour des séances est établi par le Président et comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un membre du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité de voix.

Tout administrateur peut donner, par lettre, courriel ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur du même collège pour le représenter, avec voix délibérative, à une séance du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Tout administrateur peut donner, par lettre, courriel ou télécopie, mandat à un représentant de sa structure pour assister, avec voix consultative, à une séance du Conseil d'Administration.

Le Président peut inviter aux réunions du Conseil d'Administration, à titre consultatif, tout membre du personnel ainsi que toute personne étrangère à l'Association dont la présence lui paraît utile.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire, après validation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion suivante.

11. 2 Conseil d'administration par visio-conférence

Sur décision du Président, des réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir à distance par visio-conférence, dans les mêmes conditions de convocation, de quorum et de délibération qu'une réunion présentielle, telles que prévue aux articles 10 et 11.1 des présents statuts.

11.3 Consultation par voie électronique

A titre exceptionnel, au regard de l'urgence d'une décision, à prendre avant une séance et dans les limites fixées par l'article 12, le Conseil d'Administration peut être consulté par voie électronique.

Dans ces conditions, chaque membre reçoit par courriel avec accusé de réception la proposition de délibération soumise au vote, accompagnée des documents nécessaires à son information.

Les membres du Conseil d'Administration disposent d'un délai de 3 jours francs à compter de la date d'envoi pour apporter leur réponse exprimée en termes simples (oui, non ou abstention). Un membre ne répondant pas dans le délai imparti est considéré comme absent.

Les décisions du Conseil d'Administration soumises à consultation électronique sont prises à la majorité simple des membres du Conseil d'Administration ayant répondu, dans les mêmes conditions que lors des votes en séance.

Les consultations par voie électronique font l'objet de procès-verbaux. Ceux-ci sont signés par le Président et le Secrétaire, et annexés au compte rendu de la réunion suivante du Conseil d'Administration.

Article 12 : Conseil d'Administration - pouvoirs

Le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs pour la gestion courante de l'Association, à l'exclusion des actes réservés à l'Assemblée Générale.

Il est notamment compétent pour :

- se prononcer sur l'admission ou l'exclusion de membres de l'Association,
- ordonner et contrôler les dépenses courantes et les actes d'administration,
- préparer le budget de l'Association qui sera soumis au vote et à l'approbation de l'Assemblée Générale,
- convoquer les Assemblées Générales et en déterminer l'ordre du jour,

- décider, dans la limite de dix sept, du nombre de membres du bureau, élire ceux-ci et contrôler leurs actions,
- décider de l'ouverture des comptes et des délégations de signature et de pouvoirs,
- autoriser l'Association à transiger,
- élaborer, modifier et voter le Règlement intérieur,
- autoriser le Président à agir en justice en demande,
- mettre en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale,
- établir les positions de l'Association à l'échelle nationale,
- créer des commissions thématiques destinées à préparer ses positions,
- décider le changement de siège social. Cette décision ne peut être prise qu'à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Article 13 : Conseil d'Administration - rétributions

Les administrateurs ne peuvent recevoir aucune rétribution. Des remboursements des frais sont possibles dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Article 14 : Bureau – Vice Président - Président

Le Conseil d'Administration, après chaque renouvellement complet, élit parmi ses membres les administrateurs constituant le bureau de l'Association :

- Un Président
- Un Premier Vice-président,
- Des Vice-présidents,
- Un Secrétaire,
- Un Secrétaire adjoint,
- Un Trésorier,
- Un Trésorier Adjoint.

Les membres du Bureau sont rééligibles.

A l'exception du Président et du Premier Vice-Président **élus intuitu personnae**, les mandats de membres du Bureau sont assurés **par les** délégués titulaires des personnes morales membres de l'association **élus au bureau par le conseil d'administration**.

Le mandats du Président et du Vice Président prennent fin de façon anticipée en cas de décès, démission, condamnation pénale ou déchéance des droits civiques.

En cas de vacance, l'intérim du président est assuré par le Premier Vice-Président, dans les mêmes conditions, jusqu'à la réunion suivante du Conseil d'Administration, au cours de laquelle sera élu le nouveau Président.

Le mandat d'un membre du bureau autre que le Président et le premier Vice Président prend fin en cas de :

- radiation ou démission du membre de l'Association dont il est délégué titulaire,
- démission ou décès et absence de nomination dans un délai de six mois d'un nouveau délégué titulaire par le membre de l'Association concerné,

- retrait de la délégation qu'il détient du membre de l'Association, , et absence de nomination d'un nouveau délégué titulaire dans un délai de six mois.

➤ Bureau

Le Bureau a en charge le suivi de l'organisation et du fonctionnement de l'Association,

Il prépare les réunions du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour est fixé par le Président.

Il propose au Conseil d'Administration les orientations de stratégie générale de l'Association.

Il met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et agit sur délégation de celui-ci.

Il examine tout sujet à l'initiative du Président.

Il décide des évolutions dans l'organisation et la gestion de l'Association.

Les membres du personnel peuvent assister aux réunions du Bureau sur décision du Président.

➤ Président

Le Président est chargé de l'exécution des décisions du Bureau et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile.

Il ordonnance les dépenses et peut en donner délégation dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il procède aux embauches et licenciements en matière de personnel.

Il peut déléguer à un Vice-président, au Secrétaire Général, au Trésorier ou au Délégué Général de l'Association certains de ses pouvoirs, sauf celui de la représentation en justice qui nécessitera un pouvoir spécial conformément aux règles ci-après.

Il peut confier une mission spécifique à un autre membre du bureau, au délégué général ou à un conseiller spécial. Si cette mission concerne l'orientation de l'Association, il consulte préalablement le Conseil d'Administration.

En cas d'action en justice en demande, le Conseil d'Administration autorise par délibération son Président à agir au nom de l'Association, et à exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Dans les cas d'urgence (référé, action soumise à courte prescription, risque d'aggravation du préjudice, risque de déperdition des preuves, ...), la décision d'intenter une action en justice sera prise par le bureau qui pourra autoriser le Président à agir au nom de l'Association et à exercer toutes les voies de recours utiles.

Dans ce dernier cas, le Président rendra compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration de l'action par lui exercée au nom de l'Association sur délibération du bureau. Enfin, en cas d'action en justice en défense, le Président est autorisé à représenter l'Association en justice devant toutes les juridictions, et à exercer toutes les voies de recours utiles. Il rend compte lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration de l'action défendue au nom de l'Association.

Le Président peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un Vice-président ou le délégué général à qui il aura donné une procuration spéciale.

➤ Vice-présidents

Le nombre et les fonctions de chacun des Vice-présidents sont définis par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Article 15 : Personnel

La création et la suppression des emplois permanents de l'Association sont décidées par le Bureau de l'Association, et sur proposition du Délégué Général. Le Président procède aux embauches et aux licenciements des salariés sur proposition du Délégué Général.

Le Délégué Général de l'Association se voit accorder par le Président, et sous son contrôle, toutes délégations de pouvoir nécessaires à l'exécution des actes de gestion courante et des décisions prises par les organes statutaires de l'Association, dans les conditions définies par le règlement intérieur. Il assiste, avec voix consultative, aux Assemblées Générales et aux réunions du Conseil d'Administration et du Bureau.

Article 16 : Ressources

Les ressources de l'Association se composent :

- des cotisations versées par ses membres,
- des subventions qui peuvent lui être accordées,
- des financements liés à des conventions de partenariat,
- des rémunérations reçues en contrepartie de prestations de service,
- de toute mise à disposition de locaux ou de personnel par un de ses adhérents,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementations.

Article 17 : Patrimoine

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés en son nom, et aucun des membres ne peut en être tenu responsable.

Article 18 : Comptabilité

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Article 19 : Assemblée Générale Extraordinaire – composition – représentation - délibération

Elle se réunit sur convocation du Président ou sur la demande écrite du tiers au moins de ses membres.

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend tous les membres actifs à jour du règlement de l'appel de cotisation de l'année en cours ou du dernier appel de cotisation envoyé au moins 3 mois avant l'Assemblée Générale, représentés par leur délégué titulaire, son suppléant ou un autre représentant de ce membre ayant reçu mandat spécifique de ce membre.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, seule, compétence pour modifier les statuts, décider de la dissolution de l'Association et l'attribution des biens de l'Association, sa fusion avec toute autre Association poursuivant un but analogue, ces actions étant proposées par le Conseil d'Administration ou par les trois quarts des membres de l'Association.

Elle est également compétente pour solliciter une reconnaissance d'utilité publique.

Elle doit être convoquée spécialement à cet effet.

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises dans les conditions de convocation, de quorum, de vote et de délibération prévues aux articles 8 et 9 des présents statuts. Les Assemblées Générales Extraordinaires peuvent se tenir en visio-conférence ou par vote électronique dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Ordinaires.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire est signé par le Président et le secrétaire de l'Association.

Article 20 : Assemblée Générale Extraordinaire - modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres actifs.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Association au moins quinze jours à l'avance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire doit être composée du tiers au moins des membres actifs, présents ou représentés, dans les mêmes conditions de vote que l'Assemblée générale ordinaire. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la double condition suivante :

- majorité absolue du collège des collectivités,
- majorité des mandats additionnés des deux collèges.

Article 21 : Assemblée Générale Extraordinaire - dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres actifs, présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La dissolution ne peut être prononcée qu'à la double condition suivante :

- majorité absolue du collège des collectivités,
- majorité des mandats additionnés des deux collèges.

Article 22 : Assemblée Générale Extraordinaire - liquidation

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi.

Le Président
Gilles VINCENT



Le Secrétaire
Lionel MITHIEUX





Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Tarifs 2023/2024 de l'École Municipale de Musique.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT
Philippe MARME
Claudette GAUDIN
Yves PURET
Jean-Pierre ROBBE
Malika LACH-HAB
Patrick BONGRAND
Tony JUNG
Jonathan SAINTRAPT
Auréliе COUSIN

donne pouvoir à Florence COMBES
donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
donne pouvoir à Nora ANGLADE
donne pouvoir à Lionel DELHOMME
donne pouvoir à Didier DEVASSINE
donne pouvoir à Pascale BECUAU
donne pouvoir à Brigitte MERCIER
donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Raphaël FOSSET, 7^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que les tarifs de l'École Municipale de Musique Jean Ferragut ont été revus pour l'année scolaire 2023-2024.

Considérant que ces nouveaux tarifs font apparaître une légère augmentation des montants et plusieurs nouveautés :

- Le tarif étudiant et demandeur d'emploi est élargi aux adultes en situation de handicap ;
- Pas de réduction possible sur les frais de dossier et sur les locations d'instruments ;
- Pas de supplément pour les pratiques collectives supplémentaires si l'élève est inscrit dans le cursus complet ;
- La carte d'élève permet l'obtention du tarif réduit pour les concerts programmés à la Pyramide.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 de l'École Municipale de Musique Jean Ferragut (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

École Municipale de Musique TARIFS 2023-2024

	EFFECTIF 2022-23	SAINT-AMAND-MONTROND					EXTÉRIEUR
Quotient Familial	TOTAL	QF<750€	750€<QF<1050€	1050€<QF<1500€	1500€<QF<2000€	QF>2000€	
Éveil musical	46 élèves = 5318€						
Éveil musical de 3 mois à 3 ans	6 SAM + 9 EXT = 15 élèves	4€ la séance 5€ 6 élèves = 480€					8€ la séance 9€ 9 élèves = 1296€
Éveil musical à partir de 4 ans	16 SAM + 15 EXT = 31 élèves	50 55 4 élèves dont 2 à -20% et 1 à -70% = 159.50€	70 75 4 élèves dont 2 à -20% = 270€	80 85 3 élèves = 255€	90 95	100 105 5 élèves dont 2 à -20% et 1 à -70% = 409.50€	165 170 15 élèves dont 3 à -20% = 2448€
Cursus complet ou spécifiques	174 élèves = 26005€						
Tarif enfant	55 SAM + 61 EXT = 116 élèves	50 60 7 élèves = 420€	60 70 12 élèves dont 3 à -20% = 798€	70 80 11 élèves dont 2 à -20% = 848€	80 90 11 élèves dont 2 à -20% = 954€	90 100 14 élèves dont 4 à -20% = 1320€	140 150 61 élèves dont 11 à -20% = 8820€
Tarif étudiant & demandeur d'emploi adultes en situation d'handicap	4 élèves SAM	60 65 1 élève = 65€	75 80 1 élève = 80€	85 90 2 élèves = 180€	95 100	105 110	140 150
Tarif adulte	29 SAM + 25 EXT = 54 élèves	160 165 6 élèves = 990€	170 175 5 élèves = 875€	180 185 7 élèves = 1295€	190 195 2 élèves = 390€	200 205 9 élèves = 1845€	280 285 25 élèves = 7125€
Formation Musicale seule	1 élève = 145€						
Tarif enfant	/	20 30	30 40	35 45	40 50	45 55	70 75
Tarif étudiant & demandeur d'emploi adultes en situation d'handicap	/	35 40	40 45	45 50	50 55	55 60	70 75
Tarif adulte	1 élève EXT	70 75	80 85	90 95	100 105	110 115	140 145 1 élève = 145€

École Municipale de Musique TARIFS 2023-2024

Pratique collective seule	50 élèves = 6070€						
Tarif enfant	3 SAM + 4 EXT = 7 élèves	50 60	70 80 1 élève = 80€	90 100	100 110	110 120 2 élèves = 240€	120 130 4 élèves dont 1 à -20% = 494€
Tarif étudiant & demandeur d'emploi adultes en situation d'handicap	/	50 60	70 80	90 100	100 110	110 120	120 130
Tarif adulte	23 SAM + 20 EXT = 43 élèves	80 90 6 élèves dont 2 à -20% = 504€	90 100 4 élèves = 400€	100 110 1 élève = 110€	110 120 1 élève = 120€	120 130 11 élèves dont 2 à -20% = 1378€	130 140 20 élèves dont 2 à -20% = 2744€
Location d'instrument	10 élèves = 1230€	50€ par trimestre 1 élève = 150€ / 120€ par année scolaire 9 élèves = 1080€					
Frais de dossiers	249 dossiers = 4980€	20€ par année scolaire					
Total recettes		2021-2022	35 869.80€	Prévision 2022-2023 37 657.80€			
		Prévision 2023-2024	43 748€				

Tarifs en euros à l'année pour un élève sous réserve du vote du conseil municipal.

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition.

Modalités du calcul du Quotient Familial

Prendre le 1/12^{ème} des ressources imposables de l'année (ligne 25 de l'avis d'imposition) puis diviser ce total par le nombre de parts.

Calcul du nombre de parts

Couple ou personne isolée = 2 **1 ou 2 ?**

1^{er} enfant à charge = 0,5

2^{ème} enfant à charge = 0,5

École Municipale de Musique TARIFS 2023-2024

3^{ème} enfant à charge = 1

Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

Réductions

Pour une 2^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base

À partir de la 3^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base

Pour une 2^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base

À partir de la 3^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base

Pas de supplément pour une pratique collective supplémentaire si l'élève est inscrit dans un cursus complet : 1 adulte et 4 enfants

Les réductions des droits d'inscriptions annuels s'appliquent en fonction de l'âge des enfants.

Pour le 2^{ème} enfant : paiement de 80% du tarif de base

Pour le 3^{ème} enfant : paiement de 30% du tarif de base

À compter du 4^{ème} enfant : gratuit

Pas de réduction sur les frais de dossier et sur les locations d'instruments.

L'inscription simultanée d'un élève dans chacune des écoles municipales d'arts et de musique ouvre droit à 10% de réduction sur le coût total de chacune des inscriptions.

La carte d'élève permet l'obtention du tarif réduit pour les concerts programmés à la Pyramide.



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association « Musique au Pays de George Sand ».

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Raphaël FOSSET, 7^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que l'association « Musique au Pays de George Sand » a pour but d'organiser le Nohant Festival Chopin.

Considérant que c'est à ce titre qu'elle organise le dispositif « Nohant Festival Chopin Hors les murs » composé de plusieurs concerts dans le département et de différentes animations sous formes d'ateliers-rencontres ou de masterclasses.

Considérant que la Ville a accepté de s'associer au dispositif « Nohant Festival Chopin Hors les murs » pour l'année 2023 et d'y apporter son concours dans le cadre du projet ci-dessous.

Considérant que ce projet consiste en :

- une masterclass donnée par le pianiste Vincent Martinet entre 10h et 12h30 le samedi 3 juin 2023 aux élèves de l'École Municipale de Musique de Saint-Amand-Montrond ;
- un récital de piano d'une heure de musique sans entracte donné par le pianiste Vincent Martinet le même jour de 16 h à 17 h selon le programme suivant : « les 4 Ballades » et « la Sonate n° 2 op. 35 » de Frédéric Chopin.

Considérant qu'il est donc nécessaire de conclure une convention de partenariat entre la Ville et l'Association « Musique au Pays de George Sand », en vue d'arrêter les termes et conditions de leur collaboration et définir, dans leur intérêt commun, leurs droits et obligations réciproques.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la convention de partenariat entre La Ville et l'Association « Musique au Pays de George Sand » (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-49-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Proposition de CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND ET L'ASSOCIATION MUSIQUE AU PAYS DE GEORGE SAND

ENTRE

La Ville de Saint-Amand-Montrond, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, dûment autorisé à signer cette convention par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023, ci-après désignée « La Ville », d'une part ;

Et

L'association Musique au Pays de George Sand, numéro de SIRET 417 645 124 00021 et code APE 9002Z, représentée par son président, Monsieur Yves Henry, et domiciliée au 7, avenue George Sand, 36400 La Châtre, ci-après désignée « l'association Musique au Pays de George Sand », d'autre part.

« La Ville » et « l'association Musique au Pays de George Sand » étant ci-après dénommés ensemble « les parties » et individuellement « la partie ».

Après avoir été exposé que :

- A) L'association Musique au Pays de George Sand a pour but d'organiser le Nohant Festival Chopin. C'est à ce titre qu'elle organise le dispositif « Nohant Festival Chopin Hors les murs » composé de plusieurs concerts dans le département et de différentes animations sous formes d'ateliers-rencontre ou de masterclasses dans lequel s'inscrit le projet ci-dessous.
- B) La Ville a accepté de s'associer au dispositif « Nohant Festival Chopin Hors les murs » pour l'année 2023 et d'y apporter son concours dans le cadre de l'organisation du projet ci-dessous.
- C) C'est ainsi que les parties se sont rapprochées pour arrêter les termes et conditions de leur collaboration au titre de la présente convention de partenariat et définir, dans leur intérêt commun, leurs droits et obligations réciproques.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties organisent une masterclass et un concert (désignés ci-dessous par « le projet ») à la Pyramide des Métiers d'Arts à Saint-Amand-Montrond le samedi 3 juin 2023.

ARTICLE 2 - Le projet

Le projet consiste en :

- 1- une masterclass donnée par le pianiste Vincent Martinet entre 10h et 12h30 le samedi 3 juin 2023 aux élèves de l'école municipale de musique de Saint-Amand-Montrond.
- 2- un récital de piano d'une heure de musique sans entracte donné par le pianiste Vincent Martinet le

même jour de 16h à 17h selon le programme suivant (durée d'1 heure sans entracte) :

- Les 4 Ballades de Frédéric Chopin
- La Sonate n° 2 op. 35 de Frédéric Chopin

ARTICLE 3 - Obligations de la Ville

La Ville s'engage :

- à mettre à disposition la salle Verrière de la Pyramide, à mettre en place les chaises et à fournir le piano accordé ainsi que les éclairages adéquats (si nécessaire) et à mettre en place à l'entrée de la salle le kakémono du programme complet du « Nohant Festival Chopin Hors les murs » qui sera apporté le jour même.
- à organiser le recrutement des élèves participant à la masterclasse. Les participants devront être des élèves de la classe de piano de Béatrice Pagès, enseignante à l'école municipale de musique de Saint-Amand-Montrond, et des élèves de la classe de piano de Thomas Wojak, enseignant du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Montluçon.
- à assurer la diffusion de l'information sur la tenue du projet auprès de son réseau, et à citer chaque fois le nom du dispositif « Nohant Festival Chopin Hors les murs » dans le cadre duquel se tient ce projet.
- à prendre en charge le déjeuner de Vincent Martinet et de son accompagnateur.
- à permettre à Vincent Martinet de répéter de 14h à 15h30 en vue du concert.
- à réserver quelques places pour les partenaires du programme « Nohant Festival Chopin Hors les murs » (la liste nominative des participants sera communiquée la veille).
- à déclarer à la Sacem le concert un mois avant sa tenue et à assurer les frais éventuels (dans le cas présent, Chopin étant dans le domaine public, aucune indemnité n'est à prévoir).

ARTICLE 4 : Obligations de l'Association Musique au Pays de George Sand

L'association s'engage :

- à prendre en charge le cachet de Vincent Martinet pour ses prestations (masterclasse et concert).
- à accompagner Vincent Martinet le samedi 3 juin pour qu'il soit présent sur place dès 9h45 et à le reconduire à Nohant après le concert.
- à assurer la diffusion de l'information sur la tenue du projet et la promotion du concert au moyen de son site internet et des réseaux sociaux.
- à fournir au partenaire un fichier numérique d'affiche prêt à l'impression au format A3 et un fichier numérique d'invitation pour ce concert afin d'aider à la promotion locale de l'événement.
- à insérer le logo de la ville de Saint-Amand-Montrond sur tous les supports de communication (affiche, flyer, réseaux sociaux...) sans aucune modification possible du logo hormis la mise au format.
- à accueillir gratuitement les élèves ayant participé à la masterclasse au concert qui sera donné le lendemain par Vincent Martinet au Domaine de George Sand, dimanche 4 juin à 11h (la liste devra en être communiquée le samedi 3 juin au plus tard)

ARTICLE 5 - Force majeure et adaptabilité de la convention

Si l'exécution de la présente convention est interrompue ou empêchée par cas de force majeure (telle que retenu par la jurisprudence actuelle), qui est à cet effet défini comme une circonstance indépendante de la volonté de la partie intéressée (imprévisible, irrésistible), les deux parties seront dispensées de l'exécution de leurs obligations contractuelles pendant la durée de cet empêchement. La partie qui se trouve empêchée devra faire toute démarche raisonnable pour faire cesser rapidement cette incapacité et reprendre dès que possible l'exécution de la présente convention après cessation de ladite incapacité. A défaut d'accord, la présente convention serait résiliée de plein droit, sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 – Désignation d’interlocuteurs

Aux fins d’application des présentes, les parties conviennent de désigner au moins un interlocuteur chargé de traiter plus particulièrement de la présente convention et de toutes ses conséquences.

Les parties désigneront de la même façon, dans un délai de huit jours, un remplaçant en cas d’indisponibilité pour quelque cause que ce soient des interlocuteurs désignés ci-dessous :

- Interlocuteur pour la Ville : Émilie Poingt, Directrice de l’école municipale de musique
- Interlocuteur pour l’association : Yves Henry, Président de l’association Musique au Pays de George Sand organisatrice du Nohant Festival Chopin Hors les murs

ARTICLE 7 – Contestations - litiges

Toutes les contestations ou tous les litiges qui pourraient s’élever entre les parties au titre de la présente convention et concernant, notamment, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation seront soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 8 - Élection de domicile

Pour les besoins des présentes, les parties font respectivement élection de domicile aux adresses indiquées en en-tête.

Tout changement d'adresse d'une partie devra être signifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie.

Fait en deux exemplaires à Saint-Amand-Montrond
Le

Pour l’Association
Le Président,

Pour la Ville de Saint-Amand-Montrond
Le Maire,

Monsieur Yves HENRY

Monsieur Emmanuel RIOTTE



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association « Critérium Expériences ».

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur la question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur du sport et des festivités, la Ville souhaite conclure une convention avec l'Association « Criterium Expériences » afin d'accompagner cette dernière dans l'organisation d'un critérium cycliste professionnel.

Porteuse du projet, l'Association souhaite organiser le critérium « Arc-en-Ciel » à Saint Amand Montrond le vendredi 4 août 2023.

Considérant que les objectifs de cet évènement seront les suivants :

- Renouer avec l'engouement populaire suscité par les critériums cyclistes ;
- Mettre en valeur la Ville de Saint-Amand-Montrond grâce à un évènement sportif populaire, festif et gratuit ;
- Profiter de la forme et de la renommée des coureurs du Tour de France ;
- Valoriser le vélo comme moyen de déplacement privilégié en ville.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Saint-Amand Montrond apporte son soutien à l'Association «Criterium Expériences» pour l'organisation d'un critérium cycliste professionnel.

Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont alloués par la Ville.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la convention de partenariat entre la Ville et l'Association « Critérium Expériences» (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »
2 « contre » (*Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER*)

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-50-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CRITERIUM EXPERIENCES

Entre :

La Ville de Saint-Amand-Montrond représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 13 avril 2023, domiciliée Rue Philibert Audebrand – BP 196 – 18206 Saint-Amand-Montrond Cedex, ci-après désignée « la Ville » ;

d'une part,

Et

L'association « CRITERIUM EXPERIENCES », représentée par Monsieur Benoît MAUGRION domiciliée 2070 route de Drevant, 18200 Saint-Amand Montrond ci-après désignée « l'Association » ;

d'autres part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport et des festivités, la Ville souhaite conclure une convention avec l'Association afin d'accompagner cette dernière dans l'organisation d'un Critérium Professionnel. Porteur du projet, l'Association souhaite organiser le critérium « Arc-en-Ciel » à Saint Amand Montrond le vendredi 4 août 2023.

Les objectifs de cet évènement :

- Renouer avec l'engouement populaire suscité par les critériums cyclistes
- Mettre en valeur la Ville de Saint-Amand-Montrond grâce à un évènement sportif populaire, festif et gratuit
- Profiter de la forme et de la renommée des coureurs du Tour de France
- Valoriser le vélo comme moyen de déplacement privilégié en ville

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Saint-Amand Montrond apporte son soutien à l'Association « CRITERIUM EXPERIENCES » pour l'organisation d'un critérium cycliste professionnel. Elle fixe les droits et obligations de l'Association dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont alloués par la Ville.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature et expire au 31 décembre 2023 sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 9.

Article 3 : Dates et lieux d'organisation

Le critérium se déroulera le vendredi 4 août 2023 à Saint-Amand-Montrond.

Le programme prévisionnel :

- 11H00 : Ouverture du village partenaires sur la place de la République à Saint-Amand-Montrond
- 16H00 : Parade des coureurs 1 par 1, départ toutes les minutes
- 16H45 : Caravane publicitaire
- 17h30 : Départ du critérium (50 tours de 1,2km)
- 19h00/19h45 : Podium protocolaire

Le parcours emprunté sera le suivant avec une boucle débutant rue nationale au niveau de la place de la République :



Article 4 : Obligations

- La ville de Saint-Amand-Montrond s'engage à :
- Autoriser l'association à utiliser l'espace public communal à titre gratuit sous réserve d'une autorisation préfectorale à solliciter par l'organisateur
- Participer à la coordination du projet en relation avec les représentants de l'association

Participation financière

- Attribuer une subvention en s'appuyant sur les conditions fixées à l'article 5

Mise à disposition des salles et parkings

- Mettre gracieusement à disposition les salles municipales et lieux, aux dates et horaires suivants :
 - Pyramide des métiers d'art le vendredi 24 mars
 - Salle de bal du mercredi 2 août au samedi 5 août
 - Salle Aurore du mercredi 2 août au samedi 5 août

Mise à disposition de matériels

- 220 barrières de 2m
- Dépôt de conteneurs pour recueillir les déchets liés à la manifestation
- De la prise d'un arrêté municipal pour assurer la sécurité

Les services de la Ville

- Mettront en place le barriérage avec l'appui de l'Association
- Solliciteront ENEDIS afin de préparer les compteurs nécessaires en lien avec l'Association
- Réaliseront les branchements électriques aux abords de la zone de départ/arrivée

Gestion du protocole, invitations et inauguration

- La ville communiquera un listing de personnalités à inviter

Communication autour de l'évènement

- Relais de la manifestation dans le magazine municipal, le site internet, les réseaux sociaux de la Ville
- Fléchage de déviation en ville

- L'association s'engage à :
 - Organiser un critérium cycliste professionnel dont l'objectif est de réunir quelques champions du Tour de France ainsi que quelques coureurs régionaux. L'ensemble représentera un peloton de 30 à 35 coureurs de très grande qualité. Un village d'exposant sera mis en place et une dizaine de véhicules de la caravane publicitaire du Tour de France seront présents pour distribuer environ 30 000 goodies. Cette manifestation attirera un nombre important de spectateurs et le secteur hôtelier et restauration sera sollicité le vendredi 4 août 2023.
 - Assurer la coordination générale du projet avec les parties prenantes et notamment les services municipaux et particulièrement le responsable du département des sports lors de comités d'organisation
 - Assurer le pilotage complet de l'évènement
 - Recruter le plateau des coureurs
 - Rechercher des partenaires publics et privés, obtenir les subventions et sponsors auprès des organismes concernés
 - Mobiliser des signaleurs
 - Assurer le montage et démontage de l'évènement et gérer la fourniture, la pose et le rangement du barriérage avec l'appui de la Ville pour le dernier point
 - Préparer, utiliser, ranger et nettoyer les salles mises à disposition par la Ville
 - Solliciter les diverses autorisations auprès des différentes autorités administratives
 - Assurer la communication de l'évènement (bâches, sucettes, affiches, badges, catalogues collector, flyers, information aux riverains...)
 - Mettre en place une campagne de communication de proximité sur le déroulement du critérium
 - S'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de la Ville, au moyen de l'apposition de son logo officiel, en lien avec la direction de la communication de la Ville

Article 5 : Dispositions financières

Afin de soutenir l'action de l'Association mentionnée à l'article 1 et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant global de **50 000 euros** est attribuée à « CRITERIUM EXPERIENCES ». Elle fera l'objet d'une individualisation lors d'une délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023 ou le plus proche Conseil.

A cet effet, l'Association lui présente un plan de financement prévisionnel de sa manifestation et de son budget dans lequel apparaît la participation communale.

Un acompte de 10 000€ a été mandaté le 25 janvier sur la subvention 2023 et vient donc se déduire du montant total de 50 000€.

Le versement du solde de la subvention sera effectué de la façon suivante par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière :

- fin avril : 10 000€
- mai : 10 000€
- juin : 10 000€
- juillet : 10 000€

La ville inscrit, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

Article 6 : Evaluation des objectifs fixés dans la convention

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et de la bonne exécution de la présente convention d'ici la fin de ladite convention

Article 7 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par l'association. La Ville en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Ville et l'association. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre, précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Article 9 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure. La résiliation devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre.

Article 10 : Dissolution

En cas de dissolution de l'Association, la résiliation de la présente convention interviendra de plein droit, mais pourra être reconduite au profit d'un nouveau club.

Article 11 : Cession - Sous-location

L'Association ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte, céder son droit à la présente convention.

Article 12 : Assurance - Responsabilité - Résiliation

« CRITERIUM EXPERIENCES » étant une Association Loi 1901 à but non lucratif, la Ville renonce à tout recours qu'elle serait en droit d'exercer contre elle en cas d'incendie ou risques annexes incendie et dégâts des eaux.

Réciproquement, l'Association renonce à tout recours qu'elle serait en droit d'exercer contre la Ville (annexes incendie et dégâts des eaux).

Par ailleurs, l'Association devra s'assurer au titre de la responsabilité civile générale pour les dommages accidentels, de toute nature, causés tant à des tiers qu'à ses adhérents du fait de cette exploitation.

L'Association est tenue d'alerter la Ville des risques éventuels résultant de défauts des installations.

En cas d'inexécution ou non-respect des clauses de la convention ou de l'une d'elles, par l'une ou l'autre des parties, la convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin de formalités juridiques et sans versement d'indemnités.

La présente convention peut être dénoncée par les parties, moyennant un préavis d'un mois, signifié par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 13 : Annulation de la manifestation

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure (deuil national, guerre, inondation, incendie, accident, épidémie...). Il est précisé que la pluie et le mauvais temps ne constituent pas un cas de force majeure. La présente convention reste soumise à l'accord d'organisation délivré par la préfecture du Cher. La préfecture peut à partir de la signature de la présente convention demander l'annulation de la manifestation, si elle estime qu'un risque est encouru au regard de la réglementation Vigipirate.

En cas d'annulation, les parties se rencontreront afin de définir la meilleure stratégie pour l'organisation de l'évènement. Un avenant pourrait être établi à l'issue de cette rencontre afin de matérialiser les différents changements.

Article 14 : Règlement des différends

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable.

- La partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- L'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- En cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 15 : Election de domiciles

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en en-tête de la présente. Toute modification devra être signifiée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023

En deux exemplaires originaux,

Pour la Ville,

Le Maire

Emmanuel RIOTTE

Pour l'Association,

Le Président,

Benoît MAUGRION



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Convention de partenariat entre la Ville et l'Abbaye de Noirlac – Centre Culturel de rencontre pour la mise en œuvre d'une action de sensibilisation.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur la question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que depuis 2017, l'Abbaye de Noirlac – Centre Culturel de rencontre, organise des visites guidées thématiques, des ateliers découverte et des actions de sensibilisation à la nature dans le bocage de Noirlac, l'un des vingt-quatre espaces naturels sensibles (ENS) du Cher.

Considérant que la Ville de Saint Amand Montrond au travers des actions de la base nautique de Virlay, propose de découvrir la nature grâce aux sports d'extérieur (voile, canoë, pédalo, bateau électrique et paddle) et notamment de parcourir le Cher entre Orval et Bruère-Allichamps.

Considérant que pour la saison 2023, le Centre Culturel de rencontre de Noirlac et la Ville ont décidé de s'associer en proposant deux descentes du Cher en canoë, encadrées par un médiateur en charge de la valorisation du bocage de Noirlac et du personnel du Département des Sports de la Ville qui assurera la logistique et la sécurité.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention ayant pour but d'organiser les relations entre les parties.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la convention de partenariat entre La Ville et l'Abbaye de Noirlac – Centre Culturel de rencontre (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel BLOSTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-51-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE
SENSIBILISATION**

Entre

La Ville de Saint-Amand Montrond

Domicilié : 871 Route de Bourges – 18200 Saint-Amand-Montrond

Représentée par Monsieur Emmanuel RIOTTE, en qualité de Maire de la Ville de Saint-Amand-Montrond, dûment habilité à signer la présente par délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2023.

Ci-après dénommée « **La Ville** », d'une part,

Et

L'Abbaye de Noirlac – Centre culturel de rencontre

Etablissement public de coopération culturelle

N° de siret : 494 885 072 00012 - Code APE : 9103Z

Licences de spectacle : 1-1013802 / 2-1013803 / 3-1016941

Domicilié : Abbaye de Noirlac - 18200 Bruère-Allichamps

Représenté par Madame Elsa Guillot, en qualité d'Administratrice

Ci-après dénommé « le **CCR Noirlac** », d'autre part

PRÉAMBULE :

Depuis 2017, l'**abbaye de Noirlac** – Centre culturel de rencontre organise des visites guidées thématiques, des ateliers de découverte et des actions de sensibilisation à la nature dans le bocage de Noirlac, l'un des vingt-quatre espaces naturels sensibles (ENS) du Cher.

La Ville de Saint Amand Montrond à travers les actions de la base nautique de Virlay propose de découvrir la nature grâce aux sports d'extérieur (voile, canoé, pédalo et paddle) et notamment de parcourir le Cher entre Orval et Bruère-Allichamps

Pour la saison 2023, le **CCR Noirlac** et **la Ville** décident de s'associer pour valoriser l'espace naturel sensible du bocage de Noirlac avec 2 sorties accompagnées en canoë.

La présente convention a pour but d'organiser les relations entre les parties.

Il est établi ce qui suit :

ARTICLE 1 : NATURE ET OBJET DE L'ACTION

La nature et l'objet de l'action sont définis d'un commun accord entre le **CCR Noirlac** et **la Ville**.

1.1 Présentation de l'action *Le bocage de Noirlac en canoë*

Les cours d'eau ont toujours été des voies de communication et des lieux privilégiés d'installation humaine et le Cher ne fait pas exception. Sur une balade de 11km, rythmée par un patrimoine historique riche, il est possible de découvrir de nombreuses espèces telles que des Guépriers d'Europe ou des hirondelles de rivage.

1.2 Calendrier du projet

L'action de sensibilisation, objet de la présente convention, se déroulera sur 2 dates :

- Le mardi 18 juillet 2023
- Le mardi 22 août 2023

Les dates pourront être modifiées en fonction notamment du niveau d'eau du Cher, en accord avec les parties.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA Ville de SAINT-AMAND MONTROND

2.1 - Missions

En qualité d'employeur, **La Ville** assure les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel, attaché à l'organisation et l'animation de l'action objet de la présente convention.

Dans le cadre de l'action, **le Département des Sports** assure :

- ✓ La prise de réservation et l'encaissement des recettes ;
- ✓ La diffusion des supports de communication ;
- ✓ La maintenance et la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaires à la bonne réalisation des sorties ;
- ✓ L'aspect sécurité/encadrement sportif des participants lors des sorties.
- ✓ La mise à disposition d'une embarcation pour le médiateur nature et la même typologie de services que pour une descente classique pour cette personne que le groupe accompagné.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CCR NOIRLAC

3.1 - Organisation générale

En qualité d'employeur, **le CCR Noirlac** assure les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son personnel, à savoir le médiateur nature en charge de la valorisation du bocage de Noirlac dans le cadre de l'action objet de la présente convention.

Dans le cadre de l'action, **le CCR Noirlac** assure :

- ✓ La diffusion des supports de communication ;
- ✓ L'aspect transmission et sensibilisation des participants lors des sorties.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION / AUTORISATIONS / INVITATIONS

Le **CCR Noirlac** fournira à **la Ville de Saint-Amand Montrond** tous les éléments (logos et texte de présentation de la structure, des animations notamment) nécessaires à l'élaboration des différents supports de communication liés aux activités objets de la présente convention.

En outre, chaque partie s'engage à mentionner le partenaire du projet sur ses supports de communication propres.

ARTICLE 5 : ACCORDS FINANCIERS

Il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Le prix de vente public est fixé :

- **à 30 € TTC par descente et par embarcation pour 2 personnes encaissés par la Ville dont 5 € reversés au CCR de l'Abbaye de Noirlac**
- **à 25 € TTC par descente et par embarcation pour 1 personne encaissés par la Ville dont 5 € reversés au CCR de l'Abbaye de Noirlac**

Le règlement au **CCR de l'Abbaye de Noirlac** se fera par mandat administratif. Il interviendra à l'issue de l'action avec l'appui d'un état récapitulatif du nombre de participants et dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture accompagnée du rib déposé sur CHORUS.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

La Ville déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et les dommages qui pourraient être causés aux tiers, aux matériels et aux lieux mis à sa disposition. Elle devra s'assurer elle-même pour la couverture de son propre matériel.

Le **CCR Noirlac** décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre ou détérioration éventuelle du matériel mis à disposition par la **base nautique de Virlay**, ses mandataires ou par les personnes ayant assisté ou ayant pris part au projet.

Le **CCR Noirlac** déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation de son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

ARTICLE 7 : ANNULATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure rendant impossible l'organisation du projet : crise sanitaire régionale ou nationale (fermeture administrative du lieu, couvre-feu, mesure administrative limitant de plus de 50 % la capacité d'accueil du public, maladie d'un des intervenants), restrictions gouvernementales, catastrophe naturelle et incendie, niveau du Cher trop bas.

Les parties auront un mois à compter de la notification de l'annulation pour envisager la solution de report et fixer de nouvelles dates d'intervention.

En dehors des cas reconnus de force majeure, toute annulation de fait provoquée par l'une des parties entraînera, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à son cocontractant une indemnité égale au montant des frais engagés.

Au cas où des difficultés surviendraient entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, celles-ci s'engagent, à d'abord coopérer pleinement avec diligence et bonne foi, en vue de trouver une solution amiable au litige.

ARTICLE 8 : LOI DE LA CONVENTION ET COMPETENCE JURIDIQUE

La présente convention est régie par la loi française.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- en cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant spécifique.

A Saint-Amand-Montrond, le mardi 4 avril 2023

En 2 exemplaires originaux,

Pour La Ville

Pour le Maire, par délégation,
Le Maire Adjoint chargé des
Finances et du Sport

Jean-Claude LAUNAY

Pour le CCR Noirlac

L'Administratrice de l'abbaye
de Noirlac – Centre culturel de
rencontre

Elsa GUILLOT



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Séjour de vacances « Colos apprenantes » : Participation de la Ville.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le dossier de candidature annexé ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Madame Sophie CUINIERES, 6^{ème} Maire-adjointe, rapporteur entendu ;

Considérant que dans le cadre du dispositif gouvernemental les « Colos apprenantes », la Ville de Saint-Amand-Montrond en partenariat avec l'État, participe aux séjours de vacances apprenantes en versant aux organismes une aide.

Considérant qu'il est proposé une participation de la Ville à hauteur de 20% du montant du séjour par enfant, ce dernier étant plafonné à 500 € pour 5 jours.

Considérant que les conditions d'octroi de l'aide de la Ville sont les suivantes :

- aide réservée aux enfants sur justificatif du séjour avec versement direct à l'organisme dans la limite du coût réel du séjour,
- participation allouée uniquement pour les colonies publiques ou privées, non prises en charge par l'employeur et, labellisées « colos apprenantes »,
- participation de la Ville fixée pour un séjour maximum de 5 jours par an et par enfant.

Considérant que par ce dispositif, un cofinancement peut être alloué, via le dépôt d'un dossier de candidature par la Ville, permettant la participation de l'État à hauteur des 80% du coût d'un séjour, soit 400 € maximum par mineur pour un séjour de 5 jours.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la participation présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les dossiers de candidature (*document annexé*) et tous les documents nécessaires s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Appel à candidatures des collectivités territoriales, des associations « Colos apprenantes »

VACANCES ETE 2023

Ce présent appel à candidatures à l'attention des collectivités territoriales concerne le dispositif « Colos apprenantes » inscrit dans le plan « Vacances apprenantes ». Il s'adresse également aux autres porteurs de projets : EPCI, établissements publics rattachés à une collectivité et associations.

1. Contexte

Le dispositif « Colos apprenantes » est reconduit pour une quatrième édition, après trois déploiements en 2020, 2021 et 2022. Malgré les efforts déployés pour maintenir les écoles ouvertes, la persistance de la crise sanitaire liée à la covid-19 continue de perturber la vie sociale des enfants et des jeunes.

Ceux-ci doivent donc pouvoir se voir proposer des activités concrètes leur permettant de mener des expériences en collectivité, d'exercer leurs aptitudes, de découvrir des domaines très variés. Ils auront tout particulièrement en 2023 la possibilité de bénéficier d'un renforcement de leurs compétences et de leurs apprentissages.

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) le dispositif « Colos apprenantes » repose sur un partenariat étroit avec les collectivités territoriales.

2. Principes

Les « Colos apprenantes » sont des Accueils collectifs de mineurs (ACM) au sens du code de l'action sociale et des familles (CASF) disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN. Le dispositif s'appuie sur le cadre réglementaire et pédagogique des séjours de vacances, des séjours spécifiques sportifs et des chantiers de jeunes bénévoles, des activités accessoires à un accueil de loisirs (à condition que leur durée soit de 4 nuits), **déclarés préalablement auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) dans les conditions définies par le CASF.**

Les « Colos apprenantes » se déroulent pendant les vacances scolaires (vacances de printemps, d'été, automne, hiver). Les séjours devront durer au moins 4 nuits / 5 jours et se dérouler en France.

Les « Colos apprenantes » accueillent les enfants et **les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville mais également en zone de revitalisation rurale.** Cela concerne également **les enfants en situation de handicap, les enfants en situation de décrochage scolaire, ainsi que les enfants placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).** Le dispositif s'adresse également **aux publics dont le quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (CAF) est compris entre 0 et 1500.**

Les « Colos apprenantes » labellisées ont pour **objectif le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable, tout en favorisant la découverte, de territoires nouveaux comme d'autres enfants.** Une priorité est donc donnée à la **remobilisation et au renforcement des compétences et des connaissances** des enfants et des jeunes en vue de préparer la rentrée scolaire.

3. Les mesures sanitaires

Le nombre de jeunes accueillis, les caractéristiques des locaux d'accueils, les moyens de transports, la disponibilité des agents de service doivent permettre le respect des règles sanitaires prophylactiques contre le covid-19 précisées dans les protocoles s'appliquant aux ACM.

En tout état de cause, les modalités sanitaires d'accueils seront révisées en fonction de l'évolution des mesures sanitaires susmentionnées.

4. La contractualisation avec les collectivités territoriales

La place des collectivités territoriales est centrale dans ce dispositif : en amont de l'organisation afin de cibler le public prioritaire et dans l'organisation des séjours labellisés « Colo apprenantes » soit directement soit en lien avec un partenaire. Des crédits de l'Etat leur seront alloués afin de faciliter le départ des mineurs en « Colos apprenantes ». Peuvent également déposer un dossier les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les établissements publics qui leur sont rattachés, qui sont porteurs de projets et co-financeurs à hauteur d'au moins 20% des actions. Peuvent également faire l'objet d'un conventionnement, des associations (en particulier de l'éducation populaire ou de l'action sociale) sélectionnées par les IA-DASEN).

Les porteurs de projets prennent en charge le coût du séjour pour les mineurs concernés et se verront attribués un financement a posteriori et sur présentation des documents attestant du nombre de départs effectifs.

La prise en charge par l'Etat maximum est de 400€ par jeune et par semaine, soit 80 % du coût moyen d'un séjour. Le solde est à la charge de la collectivité ou de l'organisme retenu.

Lorsque les collectivités ne sont pas engagées dans le dispositif, des associations en particulier de l'éducation populaire ou de l'action sociale sélectionnées par les SDJES peuvent bénéficier d'une prise à charge à hauteur de 100% (plafonnée à 500 € par jeune).

Les collectivités territoriales recevront cet appel à candidatures au niveau local afin de se faire connaître par les services de l'Etat en charge de la labellisation et pourront le cas échéant bénéficier d'un financement.

Le SDJES est votre unique interlocuteur pour déposer votre demande de financement, que les bénéficiaires soient issus des quartiers politique de la ville, ou des zones rurales ciblées, ou qu'ils élargissent sur les autres critères d'éligibilité (les enfants en situation de handicap, les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance, ainsi que les enfants placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance).

Il appartient cependant aux porteurs de projet de s'approcher des services de la politique de la ville, ou des services de l'éducation nationale, ou de la prévention et de l'éducation spécialisée, ou des services sociaux, pour cibler au mieux les publics bénéficiaires.

5. Les points spécifiques pour le Cher

- Les services de l'Etat du Cher instruiront chaque projet pour labellisation et vérification de l'éligibilité des bénéficiaires et par souci d'affectation équitable, l'aide de l'Etat sera plafonnée pour chaque projet retenu.
- Afin de s'assurer de la bonne éligibilité des mineurs, il est nécessaire que le porteur de projet identifie les jeunes lors du dépôt du dossier. (cf tableau récapitulatif en annexe à compléter).
- La complémentarité des aides est possible (les bons vacances CAF, les aides CCAS)
- **Une application stricte des critères suivants et le cas échéant une sélection des demandes seront effectuées :**
 - o Le financement d'un jeune pour **un seul séjour** labellisé "colos apprenantes"
 - o La **priorité** sera donnée à la qualité du projet sur son **caractère "apprenant"**, notamment la mobilisation **des savoirs fondamentaux** (Mathématiques, français, savoir rouler, savoir nager)
 - o Le partenariat avec une ou des collectivités est incontournable pour les associations
 - o Les séjours sont organisés pour des jeunes résidents dans le Cher
 - o **Une attention particulière portée aux séjours organisés dans le Cher et/ou dans la Région Centre Val de Loire.**

Modalités de candidature

Les associations et collectivités territoriales doivent transmettre leur demande de subvention via la plateforme en ligne « Le Compte Asso »

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Vous devez également renseigner l'annexe « candidature colos apprenantes » et la joindre à votre demande (étape 3 de la démarche sur Le Compte Asso). Vous pouvez faire référence à l'annexe dans le corps de la demande de subvention pour éviter les répétitions. Veillez cependant à bien renseigner tous les champs.

Les dossiers de demande de subvention pour le département du Loiret seront instruits par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Centre-Val de Loire-Loiret

Correspondante :

Julie AUFFRET, en charge du suivi du dossier des colos apprenantes

julie.auffret@ac-orleans-tours.fr

Tel : 06 01 61 43 79

**Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

ANNEXE CANDIDATURE COLOS APPRENANTES

<p>Nom de la collectivité territoriale (ou EPCI, établissement public ou association)</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>Département :</p> <p>DATES DU SEJOUR :</p>

<p align="center">Représentant du porteur du projet – Elu en charge de la demande</p> <p>Nom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Adresse mail :</p>
--

<p align="center">Interlocuteur technique</p> <p>Nom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Adresse mail :</p>
--

Nombre de places demandées :	Age des enfants accueillis	Nombre
.....		
Dont Nombre de filles :	<input type="checkbox"/> 3-5 ans	
Dont nombre de garçons :	<input type="checkbox"/> 6-12 ans	
	<input type="checkbox"/> 13-17 ans	

Publics prioritaires	Nombre
<i>Ne comptabiliser un mineur que dans une seule catégorie</i>	
<input type="checkbox"/> quartiers prioritaires de la politique de la ville	

<input type="checkbox"/> zones rurales enclavées	
<input type="checkbox"/> enfants/jeunes en situation de handicap	
<input type="checkbox"/> enfants/jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	
<input type="checkbox"/> enfants issus de familles dont le quotient familial de la CAF est compris entre 0 et 1500	
<input type="checkbox"/> enfants en situation de décrochage scolaire	

Actions de communication et de promotion du dispositif « colos apprenantes » auprès des familles
Modalités d'identification des mineurs prioritaires (lien avec l'Education nationale, appui sur les équipes des Cités éducatives et/ou des programmes de réussite éducative...)
Les mesures spécifiques pour accompagner les familles
Liste des partenaires impliqués, et modalités d'implication :

Budget prévisionnel

Rappel : Prise en charge de 400€ par mineur pour une semaine si le porteur est une collectivité ou 500€ max une association

Poste de dépenses	Coût total	Dont part de financement collectivité envisagée
Coûts séjour de vacances :		
Nombre de mineurs :		
Budget demandé dans le cadre de Vacances apprenantes :		

Justifier en quelques lignes en quoi le dispositif « Colos apprenantes » participe à l'action éducative dans votre collectivité (projet éducatif, politiques sociales, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres éléments que vous souhaitez valoriser ou développer :

.....

.....

.....

.....

.....

Cette annexe est à intégrer à l'étape 3 de votre demande de subvention sur le Compte Asso.

Pour les porteurs de projets sollicitant un financement supérieur à 23 000 euros, une convention complémentaire devra être établie avec le SDJES.



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023 , et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure des Arts appliqués et des Métiers d'Art de Paris pour des actions pédagogiques en lien avec les Métiers d'Art.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Raphaël FOSSET, 7^{ème} Maire-adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que dans le cadre du développement des Métiers d'Art sur son territoire, la Ville de Saint-Amand-Montrond prépare différentes actions dont une manifestation orientée « Métiers d'Art, Design, Innovation » :

« Les Rencontres de Saint-Amand-Montrond ».

Considérant que Cette manifestation aura lieu en septembre 2023, au moment de la manifestation nationale « France Design Week » et accueillera écoles supérieures et intervenants impliqués en ces domaines.

Considérant que dans le cadre des « Rencontres de Saint-Amand-Montrond », il a été proposé un partenariat à l'École Nationale Supérieure des Arts appliqués et des Métiers d'Art de Paris (ENSAAMA), et spécifiquement à son Diplôme Supérieur des Arts Appliqués, première et deuxième année, fléché sur les Métiers d'Art. Diplôme unique en France d'un niveau Bac + 4 et Bac + 5.

Considérant que pour se faire, une convention, ayant pour objet de définir les modalités d'organisation de ce partenariat, doit être signée entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'ENSAAMA.

Cette convention prend effet pour l'année scolaire 2023/2024 et pourra être reconduite.

Considérant que L'ENSAAMA viendra à deux reprises sur le territoire, en juin 2023 afin de mettre une exposition en place, puis en septembre 2023 pour « Les Rencontres de Saint-Amand-Montrond ».

Considérant qu'en septembre un workshop se tiendra entre les premières et deuxièmes années, en vue d'une création exceptionnelle au moment des « Rencontres de Saint-Amand-Montrond ».

Considérant que la Ville de Saint-Amand-Montrond s'engage à prendre en charge les frais de transport et l'hébergement ainsi que les matériaux adéquats pour la création dont le thème sera déterminé préalablement avec la Collectivité.

Elle mettra également à disposition un lieu pour ladite exposition préalable, ouverte au public de juin à septembre 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la convention de partenariat entre l'ENSAAMA et la Ville de Saint-Amand-Montrond (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-53-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND

ET

L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUES ET DES METIERS D'ART

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Amand-Montrond représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 13 avril 2023, domiciliée Rue Philibert Audebrand – BP 196 – 18206 Saint-Amand-Montrond Cedex,

Ci-après dénommée Mairie de Saint Amand Montrond,

D'une part,

L'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ens aama) située au 63-65, rue Olivier de Serres à Paris, XV^e arrondissement, représentée par son Directeur, Monsieur E,

Ci-après dénommée l'ens aama.

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de la convention

L'objet de la convention est l'élaboration d'un partenariat entre la Mairie de Saint-Amand-Montrond et la section DSAA Métiers d'Art de l'**ens aama** en vue de la réalisation de deux projets :

- Juin 2023, installation de créations autour de la lumière
- Septembre 2023, workshop autour d'une création et d'une installation de nouvelles créations en corollaire des précédentes dans le cadre de la participation de la ville de Saint Amand Montrond à la France Design Week.

Article 2 Calendrier et échéance du partenariat

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et demeure applicable jusqu'à la dernière phase de travail indiquée ci-dessous.

Phases	Dates	Horaires	Objets
01	11/04/23	de 11h30 à 18h00	Présentation de la ville et des sites dédiés au projet pour les professeurs Mesdames Meslin et Henneville
02	26/06/23 au 28/06/23		Installation de 8 œuvres lumineuses par les étudiants de DSSA 2 Métiers d'Art et deux enseignantes
03	18/09/23 au 24/09/23		Workshop : conception et réalisation de dispositifs lumineux par 16 étudiants de DSSA1 et 2 métiers d'art et deux enseignantes (création de 2 ou 3 œuvres)

La **phase 01** correspond à l'étude du site.

La **phase 02** correspond à l'élaboration du développement des projets

La **phase 03** correspond à la réalisation.

Article 3 Engagements de l'ens aama

L'ens aama assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 ci-dessus.

En application de la présente convention de partenariat, l'**ens aama** s'engage à :

- Pour la phase 2 apporter à Saint-Amand-Montrond les œuvres lumineuses ;
- Pour la phase 3 réaliser sur place et sur mesure un dispositif qui restera dans les locaux de la municipalité ;
- Apporter tout ou partie des matériaux nécessaire à la conception et à la réalisation des œuvres.

Article 4 Engagements de la Mairie de Saint Amand Montrond

En application de la présente convention de partenariat, la Mairie de Saint-Amand-Montrond s'engage :

- Recevoir les étudiants de DSAA métiers d'art de l'**ens aama**. Les frais inhérents à ce séjour sont à la charge de la Mairie de Saint-Amand-Montrond (transport, hébergements et restauration voir les détails en annexes) ;
- Fournir les documents jugés utiles à l'élaboration du projet (plans, documents d'archives, etc.) ;

Article 5 Propriété intellectuelle

Les conditions seront celles énoncées par le Code de la Propriété Industrielle.

Seuls les auteurs disposent du droit à divulguer leur œuvre.

Sous réserve des dispositions de l'article L. 132-24, ils déterminent le procédé de divulgation et fixent les conditions de celle-ci. (Art. L. 121-2) dans le cadre de la convention.

Les étudiants conservent la propriété intellectuelle de leur œuvre. L'œuvre reflétant la personnalité des auteurs, elle donne naissance à un droit d'ordre moral et intellectuel inaliénable, imprescriptible, insaisissable et non discrétionnaire.

Les auteurs accordent à l'**ens aama** et à la Mairie de Saint Amand-Montrond les pleins droits de diffusion de leur conception. Ils ne pourront prétendre à une quelconque indemnité ou bénéfice, lors de l'utilisation ou la représentation des résultats du Projet dans un cadre différent de celui prévu initialement. Néanmoins, l'**ens aama** ou la Mairie de Saint Amand-Montrond informeront les auteurs, pour autant que cela soit possible, de toute disposition visant à modifier la nature d'exploitation de(s) l'œuvre(s), (dépose, déplacement, remisage, destruction, vente, ou toute opération destinée à extraire l'œuvre de son contexte originel).

Les auteurs ne pourront s'opposer à la communication ou la diffusion du Projet et de son image dans le cadre établi précédemment ni aux éventuelles opérations de dépose, déplacement, remisage, destruction, vente, ou toute opération destinée à extraire l'œuvre de son contexte originel.

L'**ens aama** et la Mairie de Saint Amand-Montrond possèdent la faculté de céder la propriété et tous les droits de jouissance de tout ou partie de Projet et les droits attachés à son image à une tierce partie, sans ouvrir droit à une quelconque contrepartie pour leurs auteurs (plans, photos, notices de montage, images, noms). Dans ce cas, les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement des dispositions qui seraient prises.

Sous réserve que l'obligation de confidentialité prévue à l'article 5 soit levée, chaque auteur aura le droit de faire valoir sa qualité et de diffuser la nature et les documents illustrant l'œuvre à laquelle il a contribué. Le cas échéant, il pourra également faire valoir sa qualité d'inventeur en faisant référence aux publications de brevets qui le désignent comme tel.

Article 6 Dispositions financières

Afin de pouvoir bénéficier des prestations de l'**ens aama** mentionnées à l'article 1 et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, la Mairie de Saint Amand Montrond versera jusqu'à 5 680 € en fonction de certaines conditions.

***Une enveloppe de 3 000 €** dite « de création » (couvrant le travail de conception, le travail de recherche, la création)

- Premier versement à réception de la signature de la convention de 50 % pour le travail de recherche et de création soit 1500 euros.

- Deuxième versement du solde en juin lors du premier déplacement, pour le travail de recherche et de création soit 1500 euros.

***Une enveloppe maximale de 1 000 €** dite « de fournitures » (couvrant la fourniture de matériaux pour la réalisation des projets)

- Un versement sur justificatif (factures) avec un mandatement minimum de 500 € et versé au fur et à mesure de l'avancement du projet .

***Une enveloppe maximale de 1 680 €** dite « de frais de transports »

- Un versement à la fin de chaque phase sur présentation de justificatifs.

Le solde à service fait après la mise en place des œuvres en septembre sur présentation des factures et billets SNCF.

Concernant l'enveloppe relative aux frais de déplacements, les défraiements admis sont les suivants :

- Trajets véhicules aller-retour : 1 trajet pour la phase 1, 1 trajet pour la phase 2 et 5 trajets pour la phase 3 avec un forfait de 150 € par véhicule soit 1050 €.
- Train : 7 billets aller-retour pour les étudiants soit un forfait maximum de 90 € par personne pour un total de 630 € maximum (selon les prix des billets SNCF sur la base d'un voyage en seconde classe).
- Restauration : prise en charge totale des repas pour la phase 2 et un repas sur deux pour la phase 3 pour l'ensemble des participants.

Le paiement de chacune des enveloppes sera réglé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'**ens aama** au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal produit par cette dernière et sur présentation des justificatifs.

Article 7 Communication

L'**ens aama** ou la Mairie de Saint Amand-Montrond pourront librement valoriser ce partenariat dans toutes leurs actions de communication (articles dans les journaux externes et internes, site Internet, brochures, dossiers de presse, dossiers de synthèse annuelle des parrainages, réseaux sociaux, partenariats...).

Article 8 Récupération des éléments produits et exposés

A l'issue des phases 2 et 3 l'ensemble des œuvres ayant été conçues et fabriquées resteront la propriété de la Mairie de Saint-Amand-Montrond.

Article 9 Prolongation ou renouvellement de la présente convention

Les termes de cet accord peuvent être étendus par simple échange de courrier entre les signataires. En cas de renouvellement de cette collaboration, une nouvelle convention entre les deux parties devra être établie.

Article 10 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'**ens aama** sans accord écrit de Mairie de Saint Amand Montrond, cette dernière peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par l'**ens aama**. Mairie de Saint Amand Montrond en informera l'**ens aama** par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 Assurance - Responsabilité – Résiliation

L'**ens aama** devra s'assurer au titre de la responsabilité civile générale pour les dommages accidentels, de toute nature, causés tant à des tiers qu'à ses adhérents du fait de ses élèves.

En cas d'inexécution ou non-respect des clauses de la convention ou de l'une d'elles, par l'une ou l'autre des parties, la convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin de formalités juridiques et sans versement d'indemnités.

La présente convention peut être dénoncée par les parties, moyennant un préavis d'un mois, signifié par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 12 : Annulation des phases – Avenant

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure (deuil national, guerre, inondation, incendie, accident, épidémie...).

En cas d'annulation totale ou partielle, les parties se rencontreront afin de définir la meilleure stratégie pour l'organisation d'une ou des phases. Un avenant pourrait être établi à l'issue de cette rencontre afin de matérialiser les différents changements. L'objectif communément accepté par les parties est, en cas d'annulation, de repositionner l'action sur 2024 avec un avenant.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre, précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Article 13 : Règlement des différends

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention est soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif d'Orléans.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, dès la survenance d'un litige, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement à l'amiable.

- La partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mémoire comportant l'énoncé et les motivations du différend ;
- L'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre ;
- En cas d'échec de la procédure amiable et à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente procède à la saisine du Tribunal.

Article 14 : Election de domiciles

Pour les besoins de la convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif indiqué en en-tête de la présente. Toute modification devra être signifiée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie, afin de lui être opposable.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 13 avril 2023,

Signatures

Mairie de Saint-Amand-Montrond
Le maire,

Emmanuel RIOTTE

L'ens aama
Le Directeur,

Eric CHENAL



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 18/04/2023, et publié le 19/04/2023 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 19/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 13 AVRIL 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	19	10	/	6 avril 2023	6 avril 2023

Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur pour les stages inférieurs à deux mois.

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à Florence COMBES
Philippe MARME	donne pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à Marie-Isabelle MIALOT
Yves PURET	donne pouvoir à Marie BLASQUEZ
Jean-Pierre ROBBE	donne pouvoir à Nora ANGLADE
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à Didier DEVASSINE
Tony JUNG	donne pouvoir à Pascale BECUAU
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à Brigitte MERCIER
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 11 avril 2023 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, rapporteur entendu ;

Considérant que les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Considérant que le versement d'une gratification à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Considérant que les textes définissent le taux de gratification qui sera appliqué à la collectivité. La contrepartie financière prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. Le montant de cette dernière est fixé à 15% du plafond de la Sécurité Sociale, sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer la période de stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.

Considérant que lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération et si la production est remarquable.

Considérant qu'il est proposé, dans le cadre de la politique d'accompagnement de la ville auprès des étudiants, d'autoriser une gratification pour un stage d'une durée inférieure ou égale à deux mois quand l'étudiant a au moins un niveau Bac + 2 ou équivalent à hauteur du taux de 7,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Si on prend l'exemple d'un étudiant en licence venant effectuer un stage sur tout le mois de juin 2023, la gratification s'élèverait à 311,85 € (selon le plafond horaire de la Sécurité Sociale en vigueur).

Considérant que le versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon la condition prévue ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Lionel DELHOMME



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20230413-54-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023